



Master 2 - Géographie, Aménagement, Environnement et
Développement

Parcours : Développement Durable Local et Solidaire

Présenté et Soutenu par : Fatou Kiné SAMB

Mémoire de Master 2

Méthodologie de repérage et analyse des
coopérations des acteurs de l'aide alimentaire : les
cas du Loiret et du Cher

Stage effectué au sein de la délégation du Secours Catholique du Loiret
Sous la direction de: Mme Geneviève PIERRE, professeure en
géographie, directrice du laboratoire CEDETE.

Maître de stage: Mme Laurence Bonnet, animatrice de territoires du
Secours Catholique

Année académique 2024-2025

Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à M.Geneviève Pierre, directrice de stage, pour ses précieux conseils, ainsi qu'à Laurence, ma tutrice de stage, pour son accompagnement et ses explications claires sur le fonctionnement de l'aide alimentaire. Mes remerciements vont également à Bérémy Otto et Bertrand Sajaloli pour leur soutien et leurs corrections tout au long du parcours et Tarek Nasser, pour ces conseils pour la réalisation de la cartographie.

Je remercie chaleureusement la délégation Secours Catholique du Berry, en particulier Axel de Maupeou pour son enthousiasme, Brigitte Audo pour sa réactivité, et Maxence pour sa gentillesse lors de nos déplacements. Merci aussi à Emmanuel Barbier pour nous avoir permis d'intégrer l'équipe du Secours Catholique du Loiret et pour les retours constructifs sur notre travail.

Un grand merci à tous ceux qui ont partagé avec nous leurs inspirations, leur bonne humeur et leur soutien : Sylvain, Romaric, Julie, Patricia, Chantale, Hans, Jacqueline, Aude, Arthur, Sylvia, et bien d'autres, pour les moments conviviaux et humains.

Je tiens également à remercier tous les acteurs et actrices des structures d'aide alimentaire du Loiret et du Cher, qui ont accepté de nous consacrer du temps et de partager leur engagement et leur sens de la solidarité. Leur accueil et leurs échanges ont été riches d'enseignements et source d'espoir.

Enfin, merci à ma famille, mes ami.e.s et collègues pour leur soutien constant, ainsi qu'à Agathe Nucera Roussely, ma partenaire de travail, pour sa patience et son esprit d'équipe avec lesquels ce stage a été une expérience enrichissante.

Résumé

Ce mémoire analyse les dispositifs d'aide alimentaire dans les départements du Loiret et du Cher, en France, à travers une approche croisant statistiques, cartographie et enquêtes de terrain. L'objectif est d'identifier les zones dites « blanches » où l'accès à l'aide alimentaire reste insuffisant et d'évaluer la capacité des dispositifs existants à répondre aux besoins réels des populations en précarité.

Le travail s'attarde sur la structuration et la diversité des acteurs impliqués, ainsi que sur leurs dynamiques de coopération et de coordination. Il met en lumière les inégalités socio-territoriales d'accès à l'alimentation, les freins institutionnels et logistiques rencontrés, et propose des recommandations pour améliorer la couverture du territoire et la gouvernance locale. Ce mémoire permet ainsi de contribuer à la réflexion sur l'adaptation des politiques publiques face à la montée des vulnérabilités alimentaires en milieu rural et périurbain.

Mots clés: Acteurs de l'aide alimentaire, coopération territorial, dispositifs de l'aide alimentaire, inégalités territoriales, précarité alimentaire

Abstract

This thesis analyzes food aid systems in the French departments of Loiret and Cher, using a methodological framework combining statistics, mapping, and field surveys. The main objective is to identify "white zones" where access to food aid remains inadequate, and to assess whether current schemes effectively meet the actual needs of people facing food insecurity.

The research focuses on the structure and diversity of key stakeholders, as well as their modes of cooperation and coordination. It highlights social and territorial disparities in food access, the institutional and logistical obstacles encountered, and provides recommendations to improve territorial coverage and local governance. This study aims to contribute to public policy discussions on how to better address growing food insecurity in rural and peri-urban contexts.

Keywords: food aid actors, food insecurity, food assistance devices, territorial cooperation, territorial inequality.

Tables des matières

Remerciements.....	1
Résumé.....	2
Abstract.....	2
Tables des matières.....	3
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
Introduction.....	7
Partie 1: Le cadre de l'aide alimentaire en France et en région Centre-Val de Loire.....	11
1. Définitions et concepts clés.....	11
1.1 Les dispositifs d'aide alimentaire en France : organisation et enjeux.....	11
1.2 La précarité alimentaire comme indicateur des inégalités sociales.....	13
1.3 La sécurité et l'insécurité alimentaire : définitions et cadres d'analyse.....	16
Schéma 1: Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire.....	17
Graphique 1: Indicateurs d'insuffisance alimentaire (perception de la situation alimentaire du ménage) et d'insécurité alimentaire (%).....	18
1.4 Justice et solidarité alimentaire : vers un renouvellement des approches.....	18
2. Organisation de l'aide alimentaire : le cadre national au niveau le plus local.....	20
2.1 Présentation des principaux dispositifs et réseaux (Restos du cœur, Secours populaire, Banques alimentaires, etc.).....	20
Photo 1 : Distribution de l'épicerie Raymond à la Ferté Saint AUBIN.....	23
2.2 ACTEUR AIDE ALIMENTAIRE.....	24
Schéma 2: Acteurs de l'aide alimentaire Cour des comptes.....	26
Schéma 3: les acteurs de l'aide alimentaire en France.....	28
Graphique 2: Échelle d'opération des Acteurs de l'aide alimentaire.....	30
Partie 2. Diagnostic des zones blanches de l'aide alimentaire dans le Loiret et le Cher.	31
3. Contexte territorial et multipartenarial du stage :	31
3.1 Présentation générale de la région.....	32
Carte 1: la région Centre Val de Loire.....	32
3.1.1 Le département du Loiret.....	34
Carte 2: Le Loiret.....	34
3.1.2 Le département du Cher.....	35
Carte 3: Le Cher.....	35
3.2 Les dynamiques associatives et partenariales sur la question des solidarités alimentaires :	36
3.3 Les missions de stage.....	38
4. Méthodologie d'identification des zones blanches de l'aide alimentaire.....	39
4.1 Identification et typologie des structures d'aide alimentaire.....	39
Photo 2: Distribution solidaribus Chambon-la-Forêt.....	44
Photo 3 :Distribution Croix rouge mobile à Coullons.....	45
4.2 Indicateurs de précarité sociale.....	46
Tableau 1: des indicateurs de précarité sociale.....	47
4.3 Répartition spatiale zones de précarité alimentaire et cartographie des dispositifs.....	49
Carte 4: Les facteurs de précarité sociale dans le loiret.....	50

Graphique 3: Les facteurs de précarité dans le Loiret.....	51
Carte 5 : Répartition des structures d'aide alimentaire dans le Loiret.....	52
Carte 6: Typologie de services d'aide alimentaire dans le Loiret.....	53
Graphique 4: Part des services d'aide alimentaire dans le Loiret.....	54
Carte 7: Répartition des AAA dans la Communautés de communes Giennoise	57
Graphique 5 : Répartition de la population dans la Communautés de Communes Giennoise.....	58
Carte 8: Les facteurs de précarité sociale dans le Cher.....	60
Graphique 6: Les facteurs de précarité dans le Cher.....	61
Carte 9 : Répartition des structures d'aide alimentaire dans le Cher.....	63
Carte 10 : Répartition des dispositifs des services d'aide alimentaires.....	64
Graphique 7: Typologies de services d'aide alimentaire dans le Cher.....	65
Carte 11: Répartition des AAA dans la CC Coeur de France.....	67
Graphique 8: Répartition des catégories socio-professionnelle.....	68
Graphique 9: Les personnes accueillies par les structures d'aide alimentaire...	69
Partie 3. Analyse des dynamiques et des relations entre acteurs de l'aide alimentaire...	70
5. Degré de coopération et de coordination.....	70
5.1 Modes de relation entre structures.....	70
Graphique 10: la provenance des denrées distribuées des AAA.....	71
Schéma 4: Les collaborations des AAA dans la CCG.....	73
Schéma 5 : Les collaborations des AAA dans la CCG.....	76
5.2 Initiatives communes et freins à la coopération.....	77
Photo 4: Planning de répartition des jours de présence de AAA du Loiret....	77
6. Les freins et leviers à l'amélioration du maillage territorial.....	78
6.1 Problèmes rencontrés (financements, logistique, visibilité...)	78
6.2 Opportunités d'amélioration et recommandations.....	79
Conclusion.....	82
Bibliographie et sitographie.....	84
Mémoires.....	84
Rapports.....	84
Articles de revue.....	85
Sitographie.....	86
Liste des Cartes.....	88
Liste des graphiques et schémas.....	88
Liste des photos.....	88
Liste des tableaux.....	89
Annexe 1: Les structures habilités à fournir de l'aide alimentaire.....	89
Tableau 2: Liste des associations habilitées au niveau national :.....	89
Annexes 2 : Questionnaire administré aux AAA.....	92
Annexe 3: Liste des acteurs interviewés.....	98
Tableau 3: Acteurs interviewés dans le Cher.....	98
Tableau 4: acteurs interviewés dans le Loiret.....	99

SIGLES ET ABREVIATIONS

AAA : Acteur de l'Aide Alimentaire

ANSES: Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ADEME: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AFOC: Association Force Ouvrière Consommateurs

CCAS: Centre Communal d'Action Sociale

CCG: Communauté de Communes Giennoises

CIAS: Centre Intercommunal d'Action Sociale

COCOLUPA : Comité national de coordination de lutte contre la précarité alimentaire

CORELUPA : Comité Régional de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire

CODELUPA : Comité Départemental de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire

CREDOC: Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie

DDEETS : Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités

DGCS: Direction Générale de la Cohésion Sociale ANSA : l'Agence Nationale de la Solidarité Active

DREETS: Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

ESS: Economie Sociale et Solidaire

EPCI: Etablissement public de coopération intercommunal

FAO: Food and Agriculture Organization (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture)

FEAD : Fonds européen d'aide aux plus démunis

FSE+ : Fonds social Européen +

GAED: Géographie, Aménagement, Environnement et Développement

GRFC: Rapport Mondial sur les Crises Alimentaires

IGN: Institut national de l'information géographique et forestière

INCA: Étude Individuelle Nationale des Consommations Alimentaires

ODD: Objectif de Développement Durable

OSCARD: Observation Sociale Croisée des Acteurs Régionaux et Départementaux

PAT : Projet Alimentaire territorial

PATAMIL: Projet Alimentaire Territorial - Tamil Nadu)

PETR: Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

IPC : Integrated Food Security Phase Classification

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

SRDEII: Schéma de développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

RSA: revenu de solidarité active

Introduction

La question de l'alimentation, de son accès et de sa disponibilité constitue un enjeu majeur à l'échelle mondiale. Selon le rapport GRFC 2024, plus de 705 000 personnes dans le monde se trouvaient en 2023 dans une situation d'insécurité alimentaire dite « catastrophique » (Phase 5 de l'Integrated Food Security Phase Classification (IPC)), impliquant un risque imminent de famine et de mortalité élevée. Ces chiffres témoignent d'une réalité persistante : alors que les progrès technologiques et agricoles permettraient de nourrir l'ensemble de la population mondiale, les inégalités dans l'accès à l'alimentation demeurent criantes.

À l'échelle européenne, la sécurité alimentaire fait l'objet d'une attention croissante, notamment depuis les crises sanitaires et économiques récentes, telles que la pandémie de la COVID-19 et la guerre en Ukraine, qui ont entraîné une hausse significative des prix des denrées alimentaires et une fragilisation des ménages les plus précaires. La Commission européenne, à travers sa stratégie « De la ferme à la table », insiste sur la nécessité de rendre les systèmes alimentaires plus durables et plus résilients, tout en assurant l'accès de tous à une alimentation saine et abordable (Magdalena Majerczyk, 2025).

En France, la précarité alimentaire reste un problème de premier plan. Selon l'INSEE (2025), 9,8 millions de personnes vivent en situation de pauvreté monétaire, soit environ 14,8 % de la population. Cette pauvreté se traduit souvent par des difficultés d'accès à une alimentation suffisante, de qualité et diversifiée. D'après le rapport L'injustice du prix de notre alimentation (2024), 8 millions de Français, soit près de 12 % de la population, connaissent une situation d'insécurité alimentaire. Celle-ci ne se limite pas à la faim au sens strict : elle inclut également l'incapacité à se procurer régulièrement une alimentation équilibrée, ce qui peut avoir des conséquences sur la santé, en particulier l'augmentation des maladies chroniques liées à l'alimentation (obésité, diabète, carences nutritionnelles).

Le phénomène est particulièrement marqué dans certaines zones rurales et périurbaines, où l'offre commerciale peut être restreinte et où les dispositifs d'aide alimentaire sont moins accessibles. Ce constat rejoint les travaux en géographie de la santé et en aménagement du territoire : notamment, l'INSEE (Analyses

Île-de-France, 2023) montre que l'offre d'aide alimentaire est fortement concentrée dans les communes les plus denses, tandis que certaines zones rurales périphériques connaissent un déficit marqué, avec des risques accrus en termes de santé publique.

Parallèlement, le gaspillage alimentaire représente un défi environnemental et éthique majeur : selon l'ADEME, 10 millions de tonnes de nourriture sont jetées chaque année en France, alors qu'une partie de ces denrées pourrait être valorisée pour répondre aux besoins des ménages en situation de précarité. Cette contradiction entre surabondance et manque interroge la durabilité de nos systèmes alimentaires et appelle à une meilleure organisation de la récupération et de la redistribution des excédents.

C'est dans ce contexte que s'inscrit ce mémoire, réalisé dans le cadre d'un stage au Secours Catholique – délégations du Loiret et du Cher, en partenariat avec le laboratoire CEDETE (Université d'Orléans) et dans le cadre du programme de recherche PATAMIL (Projet Alimentaire Territorial - Tamil Nadu). Ce projet s'inscrit dans une logique de diagnostic territorial, visant à mieux comprendre la répartition spatiale de l'aide alimentaire et les mécanismes de coopération entre les différents acteurs impliqués (associations caritatives, collectivités territoriales, CCAS, banques alimentaires, etc.).

L'objectif principal de ce travail est de répondre à la problématique suivante: Comment l'offre d'aide alimentaire se répartit-elle dans le Loiret et le Cher, et dans quelle mesure répond-elle aux besoins des populations en situation de précarité ?

Cette problématique soulève plusieurs interrogations :

- L'offre d'aide alimentaire est-elle concentrée dans certaines zones (notamment urbaines), créant ainsi des zones blanches en milieu rural ?
- Les zones de précarité alimentaire correspondent-elles aux territoires où l'offre d'aide est la plus développée ?
- La coordination entre acteurs permet-elle d'assurer un maillage territorial efficace ou subsistent-il des doublons, des chevauchements, voire des

carences ?

Afin d'apporter des éléments de réponse, ce mémoire adopte une démarche méthodologique mixte :

- Analyse statistique et cartographique : utilisation de données INSEE, et de bases fournies par les partenaires pour localiser les structures d'aide alimentaire et identifier les zones de précarité.
- Enquêtes de terrain : entretiens semi-directifs auprès des responsables de structures, observation des dispositifs existants, recueil des témoignages des bénéficiaires.
- Analyse des réseaux d'acteurs : identification des partenariats, des flux de denrées et des logiques de coopération entre structures.

Au-delà de l'aspect académique, ce travail se veut un outil d'aide à la décision pour les associations et les collectivités locales, en mettant en lumière les forces et les faiblesses du système d'aide alimentaire local, afin de favoriser une meilleure coordination et une couverture territoriale plus équitable.

Ce mémoire s'articule en trois grandes parties :

1. Cadre conceptuel et institutionnel de l'aide alimentaire : définitions clés, politiques publiques, acteurs impliqués et dispositifs existants en France et dans les départements d'étude.
2. Diagnostic territorial : cartographie de l'offre d'aide alimentaire, identification des zones de précarité et mise en évidence des déséquilibres spatiaux.
3. Analyse des dynamiques de coopération : étude des partenariats, des synergies et des manques de coordination, avec propositions d'amélioration.

Cette approche pluridisciplinaire – croisant géographie, aménagement, sociologie et économie sociale et solidaire – ambitionne de contribuer à une meilleure compréhension des enjeux de l'aide alimentaire dans les territoires étudiés, et plus largement à la réflexion sur la transition vers des systèmes alimentaires plus inclusifs et durables.

Partie 1: Le cadre de l'aide alimentaire en France et en région Centre-Val de Loire

1. Définitions et concepts clés

Cette première partie constitue une étape fondamentale à la compréhension de notre sujet de recherche. La littérature existante révèle une abondance de travaux sur les notions de justice alimentaire, de solidarité alimentaire et de l'aide alimentaire.

Cette variété conceptuelle rend indispensable une clarification des termes retenus dans le cadre de ce mémoire, afin de construire un cadre d'analyse cohérent et précis pour l'étude de l'aide alimentaire dans les départements du Loiret et du Cher. En combinant à la fois les définitions institutionnelles et les contributions scientifiques, cette partie établit les fondements théoriques qui permettront d'interpréter les données et d'analyser les pratiques des acteurs locaux.

1.1 Les dispositifs d'aide alimentaire en France : organisation et enjeux

Selon Marcel Mauss, sociologue et anthropologue du début du XXe siècle, l'aide alimentaire peut être envisagée comme une forme de don relevant du « fait social total », c'est-à-dire un acte qui dépasse la seule dimension matérielle et qui engage simultanément des aspects sociaux, économiques, culturels et symboliques (Mauss, 1924). Cette approche théorique permet de comprendre l'aide alimentaire comme un phénomène à la fois pratique et relationnel, qui structure les rapports entre les individus, les associations et les institutions.

Sous sa forme contemporaine, l'aide alimentaire émerge en Europe à la fin de la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte de pénurie et de reconstruction. Elle commence à se structurer dans les années 1970, d'abord perçue comme une forme d'« assistance » relevant du secours immédiat (Étude M2 GAED, 2023). Progressivement, elle s'institutionnalise, notamment à travers la mise en place de programmes publics et la reconnaissance officielle de certaines associations caritatives.

L'aide alimentaire recouvre aujourd'hui deux dimensions principales (Cour des Comptes, 2025) :

Une aide ponctuelle et inconditionnelle, souvent sous forme de repas ou de colis d'urgence, destinée aux publics en grande précarité, notamment les personnes sans-abri. Cette aide ne nécessite généralement pas d'inscription préalable.

Une aide régulière et encadrée, donnant lieu à une inscription et à un accompagnement par des structures habilitées. Elle vise non seulement à répondre à un besoin alimentaire mais aussi, de plus en plus, à favoriser une insertion sociale et économique.

Cependant, cette typologie ne suffit pas à rendre compte de la complexité de l'aide alimentaire en France. Plusieurs limites sont mises en évidence par les chercheurs et par les acteurs de terrain. D'une part, une partie des populations en situation de précarité alimentaire n'a pas recours aux dispositifs existants, soit par manque d'information, soit en raison de la stigmatisation associée à l'aide, soit encore en raison de critères restrictifs d'accès. D'autre part, les dispositifs d'aide sont inégalement répartis sur le territoire, ce qui crée des inégalités géographiques d'accès (Labarre, Néel, Perrin, Bricas, 2022).

Ainsi, les statistiques disponibles tendent à sous-estimer l'ampleur réelle de la précarité alimentaire. Elles ne permettent pas non plus une comparaison homogène entre territoires, faute d'outils de mesure harmonisés. Or, pour les pouvoirs publics comme pour les structures associatives, l'enjeu est double : améliorer l'évaluation de la précarité alimentaire et adapter les dispositifs aux besoins locaux.

Au-delà de sa fonction de secours immédiat, l'aide alimentaire interroge donc la manière dont une société organise la solidarité alimentaire. Elle ne se limite pas à un transfert de denrées, mais participe à un système plus large de relations sociales et institutionnelles, soulevant des questions de justice sociale et territoriale. En ce sens, elle constitue à la fois une réponse conjoncturelle à des besoins urgents et un indicateur structurel des inégalités dans l'accès à une alimentation digne et choisie. Toutefois, l'aide alimentaire ne peut être comprise indépendamment du contexte social dans lequel elle s'inscrit. Elle constitue avant tout une réponse à une fragilité plus large : la précarité alimentaire. Définir cette notion est essentiel, car elle permet

de mieux saisir les besoins réels des populations, les limites des dispositifs existants et les enjeux pour l'action publique.

1.2 La précarité alimentaire comme indicateur des inégalités sociales

La notion de précarité alimentaire apparaît en France à la fin des années 1980, dans la continuité des travaux du sociologue Serge Paugam sur la précarité et des réflexions menées par le Conseil économique et social sur les nouvelles formes de pauvreté (labo de l'ESS, 2020). Elle vise à replacer l'accès à l'alimentation au cœur des enjeux sociaux et des processus d'exclusion, en montrant que manger ne relève pas uniquement d'un besoin biologique, mais aussi d'un droit social et culturel. Issu de la notion de précarité, qui peut se définir comme une situation d'instabilité rendant impossible pour les individus de se projeter financièrement et dans leurs activités professionnelles ou relationnelles (M.Alarcon et N. Corade, 2024). En ce sens, elle participe à élargir la compréhension de la pauvreté au-delà de ses dimensions strictement économiques.

La lutte contre la précarité alimentaire s'inscrit désormais dans un cadre plus global, celui des objectifs de développement durable (ODD) fixés par les Nations unies, et en particulier l'ODD 2 – « Faim zéro ». Cet objectif ne se limite pas à éradiquer la faim, mais appelle à garantir à toutes et à tous une alimentation suffisante, saine, nutritive et durable, ce qui rejoint directement les préoccupations actuelles des politiques sociales et territoriales françaises (Cour des comptes, 2025).

Selon le Secours Catholique (2021), la précarité alimentaire correspond à une situation dans laquelle une personne n'a pas un accès assuré à une alimentation suffisante, de qualité, durable, en accord avec ses préférences alimentaires et ses besoins nutritionnels. Cette définition est particulièrement importante car elle dépasse l'approche strictement quantitative de la faim ou de la sous-alimentation. Elle met en évidence d'autres dimensions essentielles :

- la qualité des produits consommés (variété, équilibre nutritionnel, absence de produits nocifs),
- la durabilité (accès à une alimentation respectueuse de l'environnement et des modes de production responsables),

- la dimension culturelle et sociale (respect des habitudes alimentaires, des traditions et du choix personnel).

D'autant plus que la précarité alimentaire est plutôt le résultat de la combinaison de plusieurs paramètres sociaux particuliers, tels que la situation familiale, la situation professionnelle, l'âge, le logement, la santé, la situation réglementaire, la situation géographique et la mobilité (labo ESS, 2020).

Cela fait écho aux constats du rapport du CREDOC (2023) sur la consommation et les modes de vie. Celui-ci souligne qu'avec l'inflation, le panier des ménages privilégiant les produits à bas prix a proportionnellement plus augmenté que celui des consommateurs de marques nationales. Par ailleurs, les dépenses alimentaires demeurent plus facilement ajustables que d'autres charges pré-engagées (loyer, abonnements, cantines scolaires, etc.). On peut donc supposer que les ménages ont davantage restreint leur budget alimentaire afin de compenser la hausse du coût de certaines dépenses

Ainsi, la précarité alimentaire ne se limite pas à la privation matérielle : elle renvoie également à une perte d'autonomie et de dignité dans l'acte de se nourrir. Elle traduit un processus plus large d'appauvrissement, d'isolement social et parfois de marginalisation, où l'alimentation devient un révélateur des inégalités sociales.

Ce phénomène s'est fortement accentué dans le contexte récent. La crise sanitaire du Covid-19, en fragilisant de nombreuses catégories de population (étudiants, travailleurs précaires, familles monoparentales), a joué un rôle de catalyseur. À cela s'est ajoutée une période marquée par une forte inflation alimentaire, qui a directement affecté le budget des ménages. Les structures de solidarité ont été en première ligne : les Banques alimentaires ont enregistré une hausse de 9 % de la demande en 2022, avec une proportion croissante d'étudiants parmi leurs bénéficiaires, tandis que la Croix-Rouge française a vu le nombre de personnes accompagnées augmenter de 14 % entre 2021 et 2024 (CREDOC, 2025).

Ces difficultés se retrouvent également dans les enquêtes d'opinion. Le Baromètre de la pauvreté et de la précarité, élaboré par Ipsos et le Secours Populaire, révèle qu'en 2023, 43 % des Français déclarent rencontrer des difficultés pour consommer des fruits et légumes frais, soit une augmentation de 6 points en un an. De même,

32 % affirmaient avoir du mal à assurer trois repas équilibrés par jour. Ces chiffres montrent bien que la précarité alimentaire ne peut être réduite à une question de quantité : elle concerne avant tout la qualité, la diversité et la régularité de l'alimentation au quotidien.

Les répercussions de la précarité alimentaire dépassent largement la simple sensation de faim. Elles constituent une bombe à retardement sanitaire, sociale et psychologique. En effet, la contrainte budgétaire pousse à la consommation d'aliments moins chers, souvent plus gras, plus sucrés et plus salés, au détriment des fruits, des légumes et des protéines de qualité. Cette "malnutrition" a des effets dévastateurs sur la santé publique. Comme le souligne l'Observatoire des inégalités 2023, les populations plus pauvres sont davantage affectées par des pathologies liées à l'alimentation (obésité, diabète, maladies cardiovasculaires) et leur espérance de vie en bonne santé est plus courte. En 2020, le taux d'obésité était deux fois plus élevé chez les catégories populaires que chez les cadres. Ajoutés à cela les conséquences sociales : La précarité alimentaire est un puissant facteur d'isolement. Comme le note l'Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC,2025), la honte de ne pas pouvoir nourrir correctement ses enfants ou la privation des moments de convivialité autour d'un repas fragilisent le lien social et l'estime de soi.

Pour aller plus loin encore, la précarité alimentaire a des conséquences psychologiques telles que l'angoisse de manquer de nourriture qui est une source de stress chronique. L'enquête de l'INSEE révèle que 55 % des recourants à l'aide alimentaire ont souvent ou parfois peur de manquer de nourriture. Cette anxiété est particulièrement documentée chez les étudiants, où la précarité alimentaire est corrélée à des taux élevés d'états dépressifs majeurs touchant 36 % des étudiantes en 2022 (Guénée Lorraine, Bedo Ysé, et al. septembre 2022).

En définitive, la précarité alimentaire constitue un enjeu majeur pour les sociétés contemporaines. Elle appelle des réponses qui dépassent l'urgence de la distribution de denrées et qui englobent une réflexion plus large sur le droit à l'alimentation, la justice sociale et la transition vers des systèmes alimentaires durables. Elle met en lumière l'urgence de concevoir des solutions à la fois sociales (lutte contre les

inégalités, soutien aux plus fragiles) et territoriales (développement de circuits courts, accès à des produits de proximité) afin de répondre durablement à cette problématique.

Ainsi, la notion de précarité alimentaire met en évidence les inégalités persistantes d'accès à une alimentation suffisante, saine et choisie, révélant combien l'alimentation constitue un marqueur central des fragilités sociales. Pour autant, analyser uniquement la précarité ne permet pas de saisir l'ensemble des enjeux liés à l'alimentation. C'est pourquoi il est nécessaire d'élargir la réflexion à la sécurité alimentaire, concept plus global qui vise à garantir, pour tous, un accès durable à une alimentation en quantité et qualité suffisantes (FAO, 1996). Là où la précarité alimentaire souligne une situation de manque ou de vulnérabilité, la sécurité alimentaire propose un cadre positif et normatif pour penser les politiques publiques, les initiatives locales et les stratégies internationales autour de l'alimentation.

1.3 La sécurité et l'insécurité alimentaire : définitions et cadres d'analyse

La notion de Sécurité alimentaire a été définie lors du sommet mondial de l'alimentation à Rome, en 1996 comme étant la situation dans laquelle toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine.

A l'inverse, l'insécurité alimentaire se caractérise comme étant un accès irrégulier à suffisamment d'aliments sains et nutritifs pour une croissance et un développement normaux et une vie active et saine *selon le rapport l'injustice prix de notre alimentation, 2024, cette insécurité peut revêtir plusieurs formes*. Pour mesurer cette insécurité, la FAO, a mises en place une échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue pour déterminer les différents niveaux d'insécurité qui peuvent exister:

- insécurité alimentaire légère marquée par les incertitudes;
- insécurité alimentaire modérée par les compromis, la quantité et la qualité;
- insécurité alimentaire grave marquée par l'absence d'alimentation pendant au moins un jour

Schéma 1: Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire

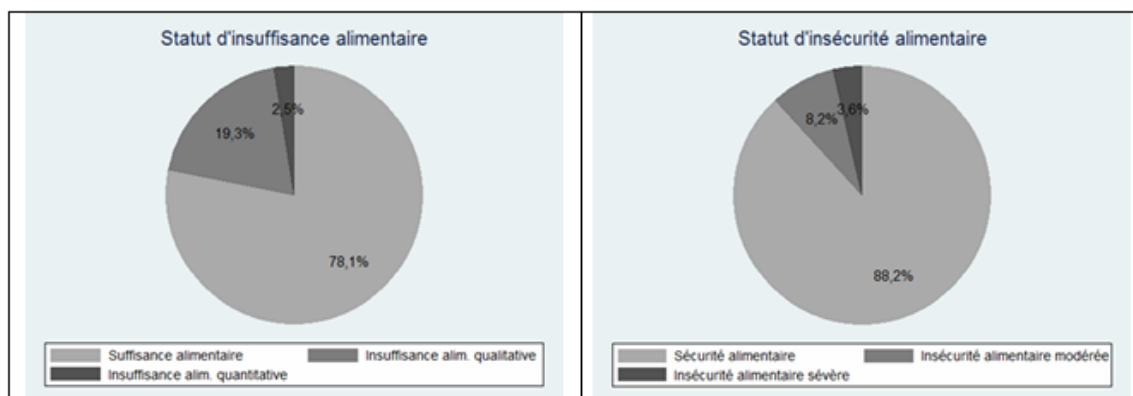
INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE FONDÉE SUR L'ÉCHELLE DE MESURE FIES: QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE?



Source: FAO 2023

En France, La mesure de l'insécurité alimentaire menée par l'ANSES, INCA 3 à classer 12% des ménages de l'échantillon des enfants en situation d'insécurité alimentaire : 8,2% en insécurité alimentaire modérée et 3,6% en insécurité alimentaire grave. Ces chiffres soulignent que, loin de se limiter aux pays en développement, l'insécurité alimentaire constitue également un phénomène préoccupant dans les pays du Nord.

Graphique 1: Indicateurs d'insuffisance alimentaire (perception de la situation alimentaire du ménage) et d'insécurité alimentaire (%)



Source : Etude INCA3 (2014-2015), traitement Anses

Cette réalité traduit un enjeu social et économique majeur, appelant à une mobilisation urgente des institutions publiques et des acteurs associatifs. Elle met aussi en lumière le rôle essentiel de l'aide alimentaire, qui constitue souvent un recours vital pour les ménages les plus fragiles. Selon la synthèse de l'étude sur la précarité alimentaire dans l'agglomération de Bourges (CCAS Bourges, 2024), 59 % des ménages bénéficiaires déclarent une dépendance forte, voire très forte, à l'aide alimentaire. Toutefois, cette dernière ne suffit pas toujours à couvrir leurs besoins en quantité et en diversité, les contraignant à développer des stratégies alternatives (achats dans les commerces à bas prix, dons de proches, etc.).

Ainsi, la question de la sécurité alimentaire dépasse la seule problématique de l'accès matériel à la nourriture : elle interroge les inégalités sociales, la justice alimentaire et la capacité collective à garantir une alimentation digne, équilibrée et choisie pour tous.

1.4 Justice et solidarité alimentaire : vers un renouvellement des approches

La sécurité alimentaire permet d'évaluer l'accès des populations à une alimentation suffisante et de qualité, elle reste essentiellement centrée sur la satisfaction des besoins nutritionnels. Toutefois, les débats actuels en sciences sociales et en politiques publiques soulignent l'importance d'aller au-delà de cette dimension en intégrant la justice alimentaire et la solidarité alimentaire.

La notion de justice alimentaire renvoie à l'idée d'un partage équitable des bénéfices et des risques liés aux systèmes alimentaires : des lieux de production aux modalités de transformation, de transport et de distribution, jusqu'à l'accessibilité et la consommation (Gottlieb & Joshi, 2010, cité par Lohier-Fanchini, 2017). Elle s'inscrit dans une perspective de droits et de dignité, en considérant que l'accès à une alimentation saine et culturellement appropriée ne doit pas être un privilège, mais un droit fondamental.

Dans cette optique, l'État français a mis en place plusieurs politiques publiques d'aide alimentaire, visant à renforcer la sécurité alimentaire tout en luttant contre le gaspillage. Quatre grands réseaux caritatifs structurent la distribution des denrées : Les Restos du Cœur, la Croix-Rouge française, le Secours populaire français et la Fédération des banques alimentaires.

Des mesures législatives importantes ont marqué ce mouvement. La loi Garot¹ (2016) interdit aux grandes surfaces (> 400 m²) de jeter des denrées encore consommables et les oblige à établir des conventions de don avec des associations. La loi EGalim (2018), renforcée en 2020, étend cette obligation aux opérateurs de la restauration collective (plus de 3 000 repas/jour) et de l'industrie agroalimentaire (chiffres d'affaires > 50M€), en leur imposant des conventions de don et des plans de gestion de la qualité du don, incluant formation et sensibilisation du personnel.

Cependant, malgré ces efforts, plusieurs acteurs de l'aide alimentaire comme Barbier, Secours Catholique soulignent un désengagement progressif de l'État depuis la fin du XXe siècle, transférant la responsabilité de l'aide alimentaire aux associations caritatives. Cela soulève la question de l'équité et de la durabilité du système actuel, où la solidarité repose de plus en plus sur la société civile.

L'enjeu de la justice alimentaire dépasse donc la seule distribution de denrées. Il s'agit de garantir un accès digne à une alimentation de qualité, en tenant compte des préférences et choix alimentaires des publics précarisés, et en les intégrant comme acteurs à part entière des projets (partenaires plutôt que simples bénéficiaires). Des initiatives locales, telles que des ateliers culinaires, des concours

¹ [Lutte contre le gaspillage alimentaire : les lois françaises | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](#)

de cuisine, ou des collectifs de rédaction de recettes, illustrent cette démarche participative et inclusive, qui contribue à l'émergence d'une gouvernance alimentaire locale, collective et démocratique.

C'est dans cette dynamique qu'apparaît la notion de solidarité alimentaire, qui traduit l'évolution et la diversification des initiatives. Elle se caractérise par une hybridation croissante des pratiques : entre circuits courts et circuits longs, entre don alimentaire et inclusion sociale, entre dispositifs subventionnés et actions citoyennes spontanées, entre bénévoles et bénéficiaires (Lohier-Fanchini, 2017).

Ces initiatives brouillent les frontières traditionnelles de l'aide alimentaire et participent à la construction de nouveaux modèles d'accès à l'alimentation, plus justes, plus inclusifs et ancrés dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Ainsi, la justice alimentaire et la solidarité alimentaire ne s'opposent pas mais se complètent : la première propose un cadre de réflexion normative et politique, tandis que la seconde traduit, sur le terrain, la diversité des pratiques et des expérimentations sociales qui tendent à redéfinir les systèmes alimentaires locaux.

2. Organisation de l'aide alimentaire : le cadre national au niveau le plus local

2.1 Présentation des principaux dispositifs et réseaux (Restos du cœur, Secours populaire, Banques alimentaires, etc.)

Sur le territoire national, l'aide alimentaire est pilotée par le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (COCOLUPA)² institué en décembre 2020 et qui poursuit les objectifs définis par la politique de lutte contre la précarité alimentaire. Cette politique menée par l'État vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Dans ce comité sont réunies associations de solidarité, fondations privées, administrations et institutions, fondations privées, organismes de la recherche publique, etc. Elle permet de coordonner les actions de lutte contre la précarité alimentaire et de travailler

² [Le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire \(Cocolupa\) | solidarites.gouv.fr | Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](https://solidarites.gouv.fr/Ministere-du-Travail-de-la-Santé-des-Solidarités-et-des-Familles)

collectivement sur des problématiques auxquelles les acteurs font face au sein de groupes de travail (*Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, 2025*)³. De ce fait, il finance les acteurs de l'aide alimentaires par le biais du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes », qui est décliné en 3 crédits dont les crédits nationaux pour l'aide alimentaire visant à financer l'animation et le fonctionnement des structures associatives habilitées au national pour la distribution alimentaire, dont le nouveau programme Mieux manger pour tous. Ajoutés à ces financements, les Fonds de l'Union Européenne en l'occurrence le FSE+ qui comporte un programme dédié au Soutien européen à l'aide alimentaire doté d'un financement de 647 millions d'euros sur une durée de six ans, qui assure la continuité du programme du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) 2014-2020. Il est cofinancé par l'Union européenne à hauteur de 90 % des dépenses effectuées, la contribution nationale s'élevant à 65 millions d'euros. ces dispositifs d'aide alimentaire ont pour but de financer l'accès direct à l'alimentation (Distributions de colis et repas, Épiceries sociales et solidaires, Jardins collectifs, maraudes, groupements d'achats, Transferts monétaires) et à destinations de publics spécifiques:

- Bébé : Programme Malin, Pacte pour les premiers pas
- Enfants : petits-déjeuners gratuits à l'école, cantines à tarif social ou à 1€, programmes fruits et lait à l'école
- Étudiants : repas Crous à 1€

Ainsi, au niveau des régions, ce comité est décliné en Comité régional de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (CORELUPA) et au niveau départemental en Comité départemental de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (CODELUPA).

Au niveau local, les dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire s'appuient largement sur le tissu associatif ([voir annexe 1](#)), qui constitue le maillon opérationnel essentiel de cette politique publique. Parmi les associations habilitées à recevoir des financements publics (crédits nationaux ou européens)

³ [Lutter contre la précarité alimentaire | solidarites.gouv.fr | Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](#)

Différentes formes et lieux de *distribution* de l'aide alimentaire existent selon Alberghini, A., Brunet, F., Grandseigne, R. et Lehrmann, J. (2017) mais aussi de nos enquêtes de terrain 2025 élaborées à partir d'observations directes et questionnaire. En voici une liste non-exhaustive

- Maraude qui sont de la nourriture à savoir des plats tout prêts ou cuisinés par des bénévoles qui sont distribués dans l'espace public
- Paniers/colis alimentaires qui peuvent être selon la démarche de la structure accompagnatrice du don, soit un accès à prix réduit à des aliments frais locaux, soit simplement un panier alimentaire dont les denrées proviennent de la Banque Alimentaire, c'est à dire de collectes/dons par les GME ; les lieux de distribution peuvent être directement chez les personnes, ou à un point de rendez-vous.
- Épicerie sociale et/ou solidaire qui sont des denrées, pour la plupart issues de la Banque Alimentaire, ou bien d'autres fournisseurs selon le fonctionnement de l'épicerie (parfois en partenariat avec des producteurs locaux) leur distribution s'effectue pour la plupart dans un lieu fixe qui peut être le local de l'association accompagnatrice, ou des fois mobile tel que l'épicerie mobile Raymonde de La-Ferté-Saint-Aubin du secours catholique.

Photo 1 : Distribution de l'épicerie Raymond à la Ferté Saint AUBIN



Source: Fatou Kiné SAMB, Entretien 2025

- Restaurant/cantine sociale solidaire : on peut y trouver des plats tout prêts et/ou cuisinés par des bénévoles. Il sont servis souvent dans des locaux de l'accueil de jour, ou dans des locaux dédiés (exemple : Le Relais Orléanais)
- Chèques alimentaires avec un montant alloué qui diffère en fonction de la structure distributrice, et qui permet un achat direct de denrées alimentaires dans des grandes surfaces, ou dans certaines épiceries
- Petit-déjeuner qui selon la démarche de la structure accompagnatrice, peut être constitué d'aliments frais locaux, ou bien des produits issus de la Banque Alimentaire (jus de fruits, gâteaux, céréales, pains, brioches, confiture, café, chocolat, ...) qui se déroule dans les locaux d'accueil de jour, sur une place publique, ...

Et comme toute activité, l'aide alimentaire fonctionne par une gestion qui est pilotée à différents niveaux par ceux qu'on va appeler dans le cadre de cette étude les acteurs de l'aide alimentaire (AAA).

2.2 ACTEUR AIDE ALIMENTAIRE

Dans le système de l'aide alimentaire, plusieurs acteurs interagissent afin de venir en aide aux personnes en situation de précarité. Pour mieux cerner leurs rôles, il sont classés en plusieurs catégories dans le cadre de cette étude:

Les acteurs dits acteurs "directs" tels que le Secours Populaire Français, les Restos du cœur, etc. qui sont en contact direct avec les bénéficiaires. A l'inverse, les acteurs dits "indirects" qui ne sont pas au contact des personnes aidées mais qui vont apporter une aide financière voire logistique, sans être au contact direct des personnes aidées comme c'est le cas de la Banque Alimentaire.

Le financement de ce volet est pour la plupart assuré par l'Etat via les collectivités territoriales (région, département, commune, etc.) et des appels à projets nationaux et départementaux notamment le programme Mieux manger pour tous (MMPT)(enquête de terrain, 2025).

La production, locale ou non, est assurée par des petits ou grands exploitants maraîchers, ainsi solembio qui fait parti du réseau Cocagne, un atelier chantier d'insertion employant principalement des personnes qui ont des difficultés à trouver un emploi, constitue ainsi une première marche vers l'accès à l'emploi (*L. Buisson, juillet 2025*). De même que les jardins du cœur également chantiers d'insertion approvisionnant uniquement les restos du cœur (*M. Carrot, Juillet 2025*).

Certaines structures œuvrant à la transformation alimentaire notamment pour lutter contre le gaspillage alimentaire. C'est le cas de Bocaux des Champs, qui valorisent les fruits et légumes bio locaux (principalement du Loiret) en les transformant afin de limiter le gaspillage alimentaire et mieux rémunérer les producteurs. L'objectif est de rendre ces produits bio disponibles toute l'année, tout en évitant l'importation de produits transformés depuis l'extérieur, notamment en comblant les décalages entre les pics de production et les pics de consommation. (*Marie-Pierre Horry, juin 2025*).

Le stockage et la redistribution des denrées sont principalement assurés par la Banque Alimentaire même si d'autres acteurs tels que le secours populaire et les restos du coeur qui se chargent de leur propre stockage et redistribution (*entretien, juillet 2025*)

Pour mieux cerner le rôle d'un l'AAA, une série d'entretiens a été menée afin de recueillir leur propre définition d'un acteur de l'aide alimentaire. En combinant leur réponse, la définition qui en sort d'un AAA est la suivante: "Une association ou une personne qui peut proposer de l'aide alimentaire aux personnes qui rencontrent des difficultés pour se nourrir".

Une définition a particulièrement retenu notre attention lors d'un entretien le 3 juillet 2025 avec Ambre Grégoire, chargée de gestion de projets au centre communal d'action sociale (CCAS) de Bourges nous définit un acteur de l'aide alimentaire comme étant : "En général, celui qui va distribuer l'aide alimentaire au public précaire. Mais en même temps, je pense, vu que nous on a travaillé sur ce qu'on a appelé la constitution d'une filière d'aide alimentaire, je vois plutôt ça en écosystème. C'est-à-dire qu'effectivement, il y a la structure distributrice de l'aide alimentaire, mais derrière, il y a aussi celles qui donnent, celles qui produisent, ceux qui font l'intermédiaire entre tout ça, ceux qui coordonnent."

Cette conception met en lumière la complexité et la diversité du système d'aide alimentaire, où les acteurs, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, sont pleinement conscients des difficultés rencontrées par les personnes en situation de précarité.

De là, nous avons élaboré le schéma des AAA. Pour sa réalisation, nous nous sommes basés des relations entre les acteurs qu'on a pu récolter lors des entretiens de terrain et/ou téléphonique, de la documentation sur le mode de fonctionnement de l'aide alimentaire et on s'est inspiré du schéma des acteurs de l'aide alimentaire proposés par le rapport de la cour des comptes, à partir de l'ensemble de ces informations recueillies, nous avons progressivement élaboré le schéma des AAA.

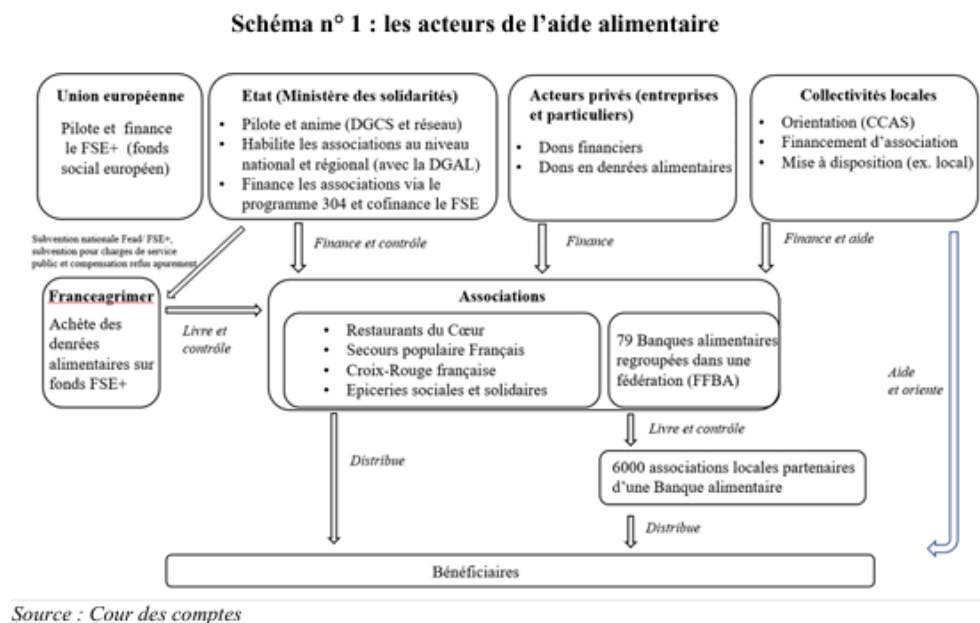
La conception de ce schéma repose sur plusieurs sources complémentaires et méthodologiquement articulées :

Les entretiens de terrain et téléphoniques réalisés auprès d'acteurs locaux. Ces échanges ont permis d'identifier avec précision les relations concrètes entre les différents intervenants, leurs missions respectives ainsi que les formes de coopération ou de coordination mises en place sur le territoire.

La documentation scientifique et institutionnelle relative au fonctionnement de l'aide alimentaire en France, qui a fourni un cadre de référence théorique et réglementaire pour interpréter les données empiriques.

Le schéma proposé par la Cour des comptes ([voir ci-dessous](#)), qui offre une représentation synthétique des principaux acteurs et de leurs interactions. Ce document a constitué un modèle structurant, servant de point de comparaison et d'inspiration pour notre propre travail.

Schéma 2: Acteurs de l'aide alimentaire Cour des comptes



Dans ce cadre, A. R. Nucera, stagiaire recrutée conjointement avec moi dans le cadre de cette étude, a assuré la réalisation graphique du schéma. Sa contribution a permis d'intégrer une liste non exhaustive d'acteurs directs et indirects identifiés dans les départements du Loiret et du Cher, reflétant ainsi la diversité des intervenants, depuis les instances européennes et nationales jusqu'aux structures locales et associatives.

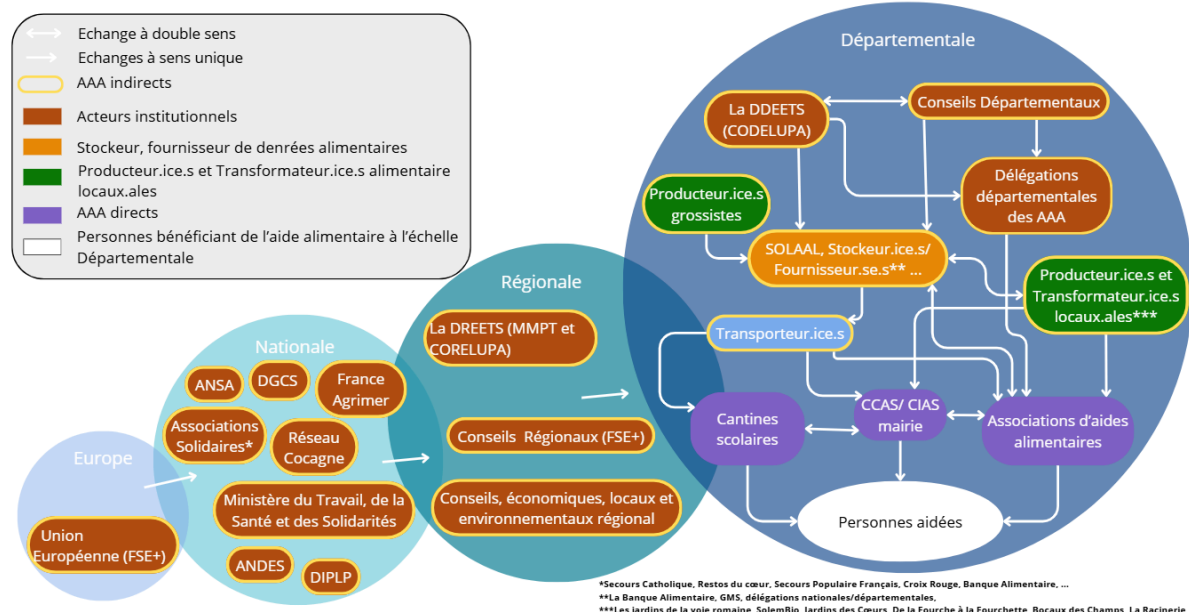
Ce résultat est le fruit d'un processus itératif. Plusieurs versions préliminaires ont été expérimentées : certaines privilégient une hiérarchisation institutionnelle, d'autres une organisation par flux d'activités (financement, distribution, coordination). Après

analyse critique de la part des commanditaires du stage, ces premières tentatives se sont révélées soit peu conformes à la réalité observée, soit insuffisamment lisibles pour un lecteur extérieur.

Ces allers-retours se sont toutefois avérés déterminants, car ils ont permis de clarifier la logique des interactions, de préciser les catégories d'acteurs et d'aboutir à un schéma final à la fois fidèle aux données de terrain, cohérent sur le plan analytique et accessible à la lecture.

Schéma 3: les acteurs de l'aide alimentaire en France

ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE (AAA) EN FRANCE²⁰²⁵



Réalisation: A.R. NUCERA, 2025

Le schéma global des acteurs de l'aide alimentaire en France met en évidence une organisation multi-niveaux qui articule financements, coordination institutionnelle et distribution de proximité. À l'échelle européenne, l'Union européenne constitue un acteur central à travers le Fonds Social Européen (FSE+), qui représente une source majeure de financement des dispositifs d'aide alimentaire dans les États membres. Ces fonds sont ensuite relayés et orientés par les institutions nationales.

Au niveau national, plusieurs organismes structurent l'aide alimentaire : la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), l'Agence Nationale de la Solidarité Active (ANSA) et France Agrimer, auxquels s'ajoute le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. Ces institutions assurent l'allocation des financements, définissent les grandes orientations et coordonnent l'action des associations nationales telles que les Restos du Cœur, le Secours Populaire Français, la Croix Rouge ou encore les Banques Alimentaires. Elles constituent les piliers du système, en lien étroit avec d'autres fédérations ou réseaux associatifs.

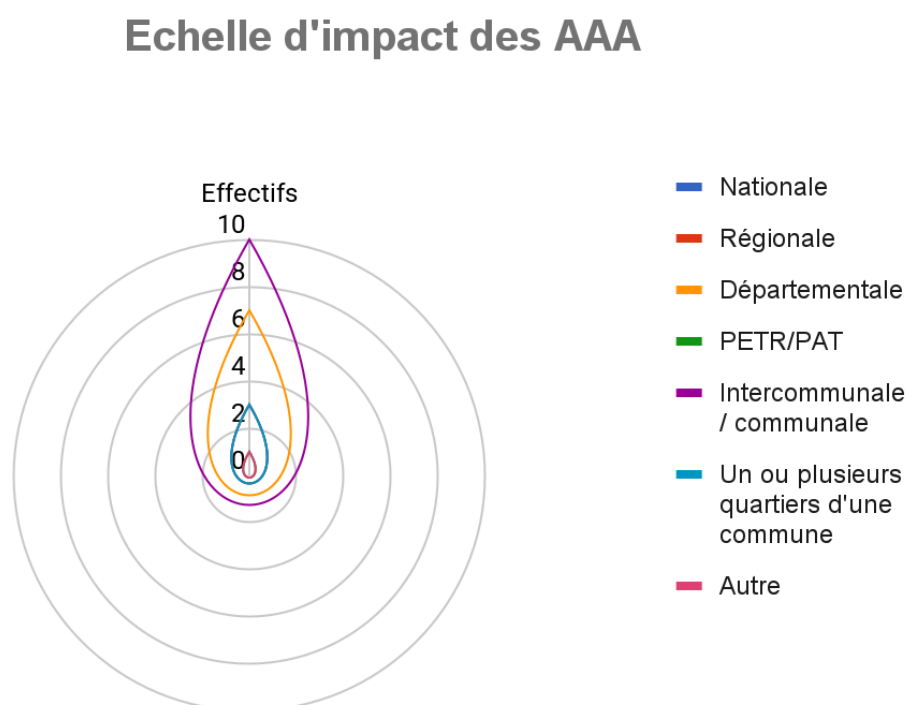
À l'échelle régionale, l'organisation repose sur les DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) ainsi que sur les conseils régionaux. Ces derniers interviennent dans la gestion des fonds européens et dans l'adaptation des politiques sociales et alimentaires aux besoins des territoires. D'autres instances comme les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux contribuent également à l'élaboration de stratégies alimentaires territoriales.

L'échelon départemental apparaît comme le lieu d'opérationnalisation le plus direct. On y retrouve les DDEETS (Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités), les conseils départementaux et les délégations locales des grandes associations. Cet échelon intègre également les acteurs logistiques (banques alimentaires, plateformes SOLAAL, transporteurs), les producteurs grossistes et les producteurs locaux (exploitations agricoles, jardins d'insertion, circuits courts). C'est aussi à ce niveau que s'articulent les partenariats avec les CCAS/CIAS et les mairies, qui assurent un relais essentiel entre les dispositifs départementaux et les bénéficiaires.

Enfin, les associations locales d'aide alimentaire constituent l'interface directe avec les personnes aidées. Elles sont au cœur de la distribution des denrées et de l'accompagnement social, en lien avec les cantines scolaires, les centres communaux d'action sociale et d'autres relais de proximité. Leur rôle dépasse souvent la simple distribution alimentaire, puisqu'elles assurent également une fonction d'accueil, d'orientation et parfois d'insertion.

Ainsi, le schéma révèle un système structuré en cascade : financements européens et nationaux qui passe par une coordination régionale et départementale suivi de leur mise en œuvre par les associations et les collectivités locales pour aboutir à la redistribution directe aux bénéficiaires. Cette architecture témoigne à la fois de la complexité du dispositif et de sa nécessaire interdépendance entre institutions, associations et acteurs privés. Elle souligne également l'importance de l'échelon départemental comme espace clé de régulation et de coordination, permettant de relier les orientations nationales et européennes aux réalités locales.

Graphique 2: Échelle d'opération des Acteurs de l'aide alimentaire



Source : Enquête de terrain 2025

Cette lecture en cascade met en lumière une chaîne de solidarité multi-échelles, où chaque niveau contribue à la structuration de l'aide, mais où les dynamiques locales demeurent décisives pour l'efficacité et l'adaptation des dispositifs aux besoins spécifiques des populations.

Pour toucher les personnes qui sont dans le besoin, les AAA mettent en place des systèmes qui vont leur permettre de déterminer si ces derniers peuvent faire partie de ceux qu'ils accompagnent (*Responsable château-renard secours-catholique*). Et pour la quasi totalité des structures interviewers voir⁴, les conditions de sélection consiste à l'étude d'un dossier par la commission des aides facultatives, qui accorde ou non l'aide en fonction de critères établis : habiter la commune depuis plus de trois mois, être en attente de droits / avoir un reste à vivre très faible, avoir un reste à vivre inférieur à 160 / mois."

Cette première partie a posé les fondations conceptuelles en définissant la précarité alimentaire, la sécurité alimentaire et la justice alimentaire. Elle a montré la diversité des dispositifs et acteurs impliqués en France, soulignant la complexité de leur articulation territoriale. Ces éléments clarifient le cadre d'analyse adopté pour la suite, qui portera sur le diagnostic concret des territoires étudiés.

Partie 2. Diagnostic des zones blanches de l'aide alimentaire dans le Loiret et le Cher

Pour mener ce travail de manière efficace, il est essentiel de réaliser une phase diagnostique, permettant d'identifier les territoires où les besoins en aide alimentaire sont les plus importants et de poser les bases pour proposer des solutions adaptées. Cette démarche implique de connaître l'existant, de maîtriser le territoire étudié et de comprendre le rôle des différents acteurs impliqués.

3. Contexte territorial et multipartenarial du stage :

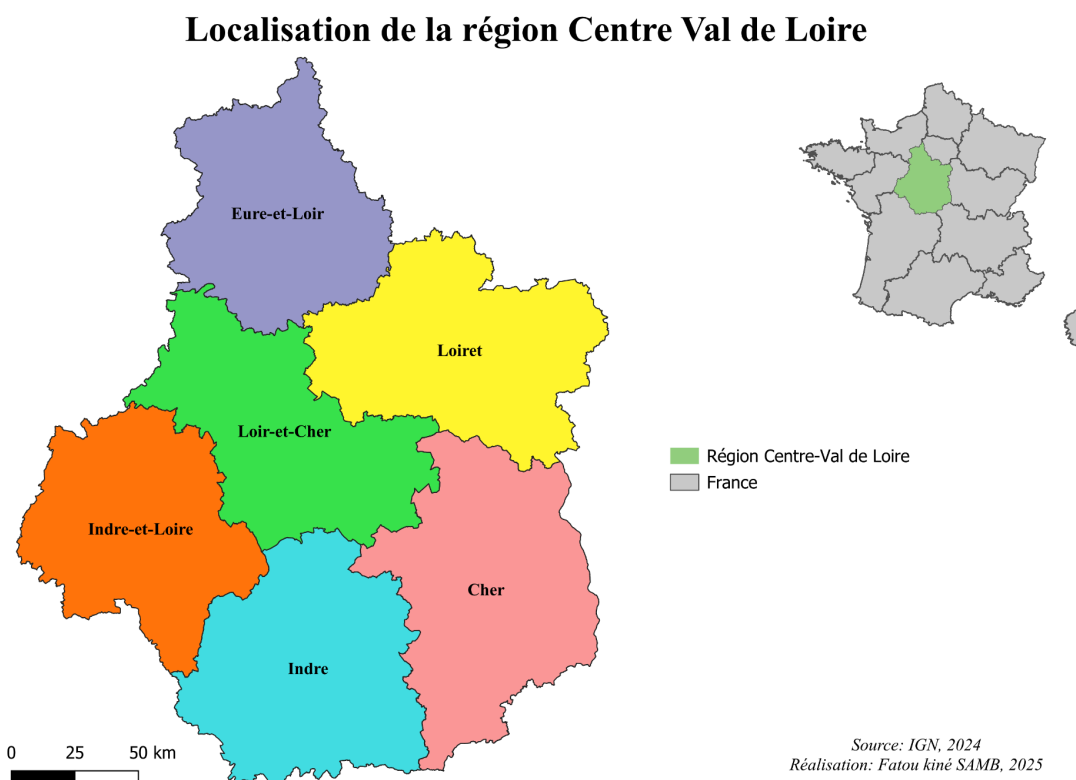
⁴ [IV Méthodologie d'identification des zones blanches de l'aide alimentaire](#)

Pour situer l'étude, il est essentiel de présenter le territoire du Cher et du Loiret ainsi que les partenaires ayant sollicité cette étude. Cette présentation permet de comprendre la situation socio-économique des territoires, les interactions entre ces partenaires et les dynamiques locales, éléments clés pour analyser la couverture des services et identifier les zones blanches.

3.1 Présentation générale de la région

La région Centre-Val de Loire⁵, située au cœur de la France, constitue un vaste territoire de transition entre l'Île-de-France au nord, la Nouvelle-Aquitaine au sud et la Bretagne–Pays de la Loire à l'ouest. Elle se caractérise par une diversité géographique marquée, oscillant entre espaces ruraux, zones périurbaines et pôles urbains structurants tels qu'Orléans, Tours ou Bourges. Cette configuration territoriale en fait un espace contrasté, où coexistent des dynamiques démographiques et économiques variées.

Carte 1: la région Centre Val de Loire



⁵ [Région Centre-Val de Loire : localisation et départements.](#)

Sur le plan administratif, la région Centre-Val de Loire est composée de six départements : le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret. Elle s'étend sur une superficie de 39 151 km² et comptait 2 573 303 habitants en 2021 (INSEE). Son chef-lieu est Orléans. Avec une densité de 65,7 habitants/km², nettement inférieure à la moyenne nationale (106,5 habitants/km²), elle se classe parmi les régions les moins densément peuplées de France. Cette faible densité renforce les enjeux liés à l'accessibilité aux services publics, à la mobilité et aux solidarités territoriales.

Sur le plan socio-économique, le Centre-Val de Loire se caractérise par une forte présence des activités industrielles et agricoles, qui constituent un pilier de son économie régionale. Toutefois, la région présente des dynamiques démographiques contrastées : certaines zones telles que Orléans et Tours bénéficient de la proximité avec l'Île-de-France et connaissent une croissance démographique soutenue (SRDEII, 2016), tandis que d'autres, notamment les territoires ruraux enclavés comme le cher (Observatoires des territoires⁶, 2021, enquête de terrain, 2025), sont confrontées à une déprise démographique et à un vieillissement de la population .

Ces disparités territoriales, tant sur le plan démographique qu'économique, renforcent la pertinence d'une analyse de la précarité sociale et alimentaire. En effet, elles mettent en évidence des inégalités marquées entre les pôles urbains dynamiques et les espaces ruraux plus fragilisés.

Fort de ce constat, notre étude s'est centrée sur les départements du Loiret et du Cher, qui présentent des contextes à la fois contrastés – sur les plans démographique et économique – et néanmoins complémentaires pour appréhender le fonctionnement de l'aide alimentaire.

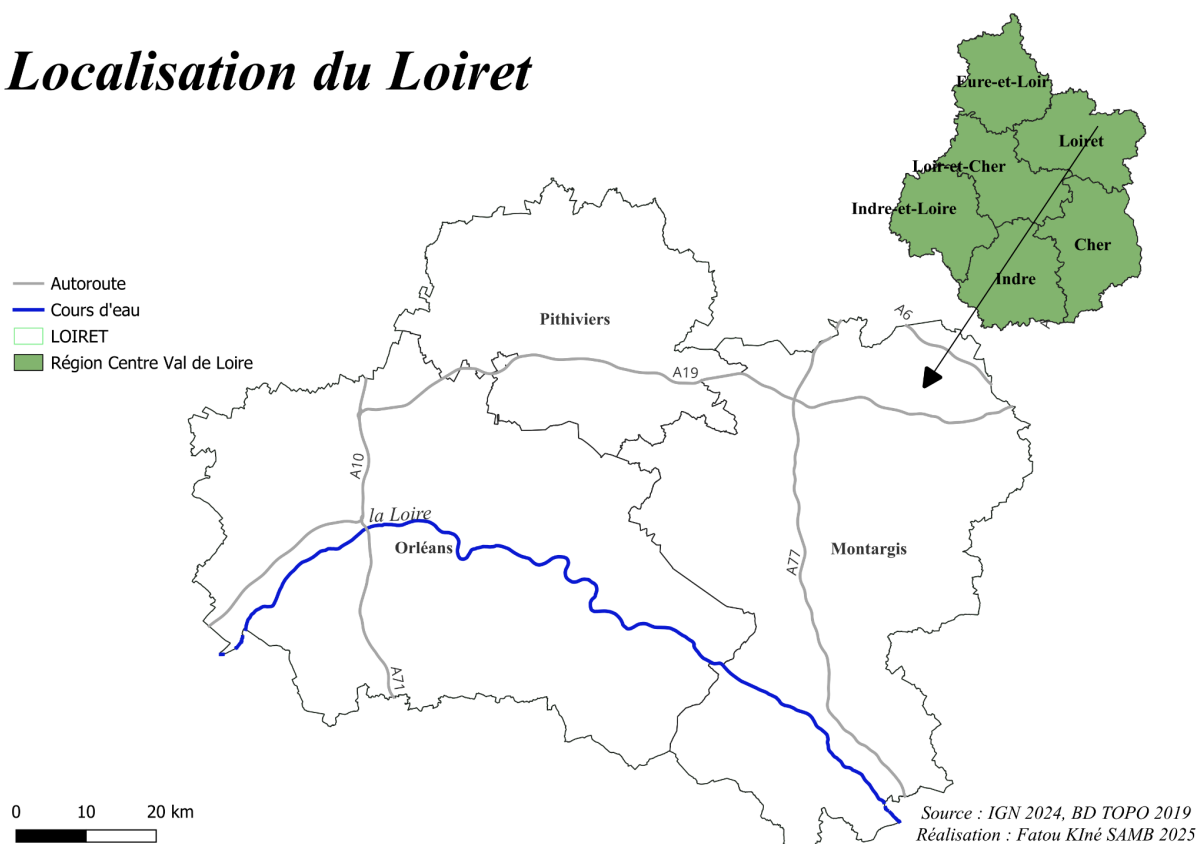
Le choix de ces deux territoires permet ainsi de mettre en lumière la diversité des enjeux et des pratiques, et d'analyser comment des situations démographiques, économiques et géographiques différentes influencent les dispositifs de soutien aux populations en situation de précarité.

⁶ [L'Observatoire des territoires et ses missions](#) | [L'Observatoire des Territoires](#)

3.1.1 Le département du Loiret

Carte 2: Le Loiret

Localisation du Loiret



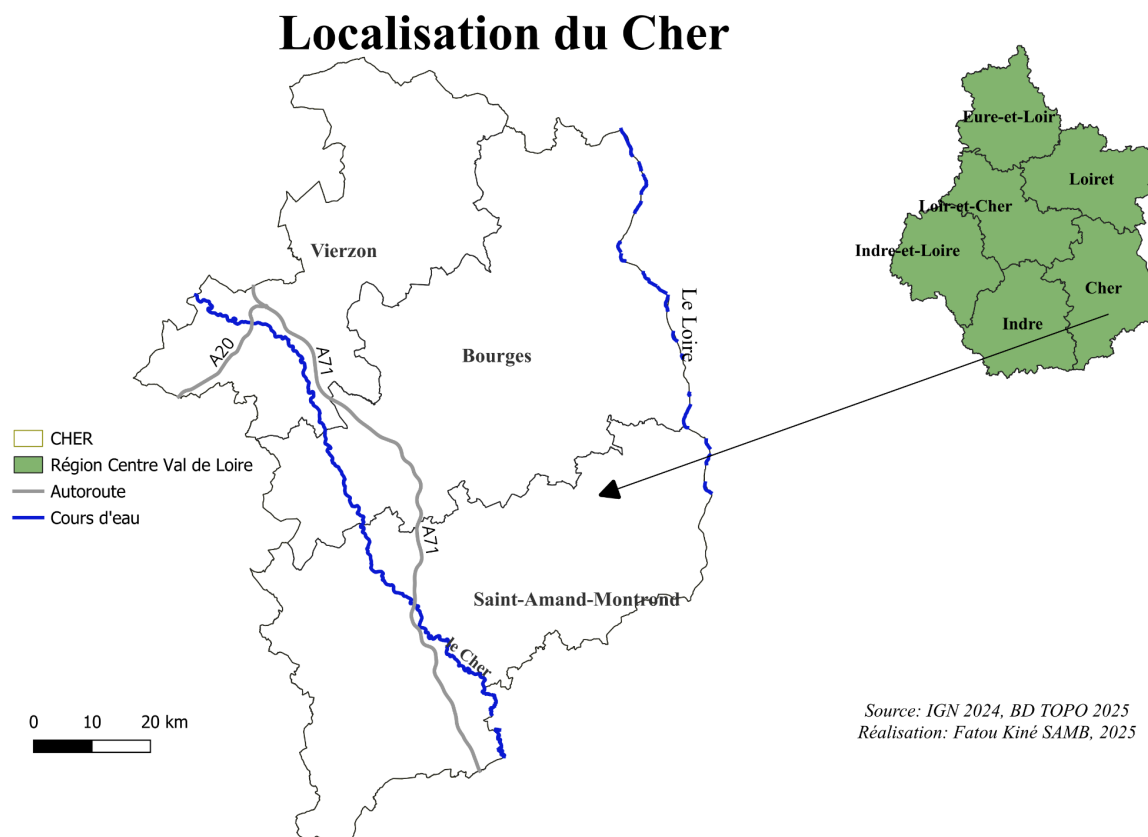
Situé au nord-est de la région Centre-Val de Loire, le Loiret⁷ est un département à la fois rural et urbain, structuré autour de trois arrondissements : Orléans, Montargis et Pithiviers.

Selon les données de l'INSEE (2021), le département compte 684 561 habitants, dont une large part est concentrée dans l'agglomération orléanaise. La ville d'Orléans, préfecture du département, regroupe à elle seule 116 617 habitants. Elle est suivie par les communes de Saint-Jean-de-Braye (21 700 habitants) et Olivet (22 855 habitants), également situées dans la métropole orléanaise. Cette répartition illustre une dynamique de polarisation urbaine, notamment dans le centre du département, tandis que d'autres zones plus rurales présentent une densité de population plus faible.

⁷ [Département du Loiret \(45\) : présentation, localisation, carte, chiffres clefs et informations pratiques.](#)

3.1.2 Le département du Cher

Carte 3: Le Cher



Situé à l'est de la région Centre-Val de Loire, le Cher⁸ se caractérise par un territoire majoritairement rural, structuré autour de quelques pôles urbains concentrant l'essentiel de la population. En 2021, le département comptait 299 513 habitants (INSEE), répartis de manière très inégale sur l'ensemble du territoire.

La majorité de la population se concentre dans trois principales communes : Bourges, la préfecture, avec 64 702 habitants ; Vierzon avec 25 348 habitants ; et Saint-Doulchard avec 9 645 habitants. Ces villes forment les principaux pôles de services et d'activités économiques du département.

En dehors de ces pôles, le Cher est composé de petites communes rurales, souvent peu peuplées, et parfois confrontées à des dynamiques de dépeuplement, de vieillissement démographique ou de fermeture de services publics (écoles, commerces, transports). Cette configuration territoriale entraîne des difficultés

⁸ [Département du Cher \(18\) : présentation, localisation, carte, chiffres clefs et informations pratiques.](#)

d'accessibilité aux services, notamment pour les populations isolées vivant loin des centres urbains.

3.2 Les dynamiques associatives et partenariales sur la question des solidarités alimentaires :

Dans le but de renforcer le maillage territorial, plusieurs structures associatives et collectives travaillent en collaboration avec des universités et des programmes régionaux. L'objectif est d'apporter des réponses concrètes aux différentes problématiques sociales et alimentaires rencontrées sur le territoire, dans une logique de développement territorial local impliquant une diversité d'acteurs.

Parmi ces acteurs, le Secours Catholique est une association caritative dont la mission principale est d'apporter de l'aide aux personnes en situation de précarité par des missions en accompagnement social et la solidarité. Sa particularité, par rapport à d'autres associations, réside dans son approche intégrée de l'aide alimentaire et sociale (*entretien secours catholique du Loiret et du Cher, 2025*). En effet, l'association agit à la fois en tant qu'acteur relais récupérant des denrées auprès des banques alimentaires, d'entreprises ou de dons privés mais aussi un partenaire clé dans les dispositifs territoriaux d'aide alimentaire, souvent impliqués dans des réseaux et collectifs locaux tel que le CODELUPA, CORELUPA, PAT, etc.). Dans les départements du Loiret et du Cher, le Secours Catholique joue un rôle actif dans la réflexion autour de la répartition de l'aide alimentaire et à l'identification des besoins des territoires. Ses missions en matière d'aide alimentaire sont diversifiées :

- La fourniture d'une aide alimentaire d'urgence : distribution de colis alimentaires, repas chauds, bons d'achat ou chèques-service en fonction des besoins et des situations.
- La mise en place des accueils de jour : lieux où les personnes peuvent se restaurer, échanger et être accompagnées socialement.
- La promotion de l'autonomie alimentaire à travers des actions comme :
 - Ateliers cuisine.
 - Jardins partagés ou solidaires.
 - Groupes d'achat solidaires.

Le Secours Catholique se distingue aussi de son engagement pour lutter contre l'isolement social et la stigmatisation des personnes précaires. L'association défend une approche de l'aide alimentaire qui ne se limite pas à répondre aux besoins alimentaires immédiats, mais qui constitue un levier vers l'émancipation et participation active des personnes concernées. Ainsi, il milite pour un droit à une alimentation digne et pour l'implication des bénéficiaires dans les décisions qui les touchent directement (*entretien avec les membres des délégations du Secours catholique du Loiret et du Cher, 2025*).

A ses côtés le laboratoire CEDETE⁹ qui est une équipe pluridisciplinaire centrée sur la géographie de l'Université d'Orléans (EA 1210) qui s'inscrit dans le champ scientifique des sciences humaines et sociales par une entrée « sciences des territoires. Ces Axes de recherche sont centrées sur deux entrées thématiques, la première se rapporte aux territoires de l'eau, limnosystèmes, hydrosystèmes et zones humides-La deuxième, qui nous concerne bien davantage, traite des dynamiques de développement local/territorial durable des sociétés et des territoires dans le cadre des transitions socio-environnementales, imbriquant différentes échelles d'analyse, sur des questions relatives à la transition écologique et énergétique, jusqu'aux approches sociales et solidaires du développement local.

A travers ses recherches, le projet PATAMIL¹⁰ est porté par le CEDETE (Bertrand Sajaloli), en codirection avec LURA Verdelli de CITERES). Ce projet à été mis en place avec pour objectif de lutter contre ce système au nom de la démocratie, de l'équité alimentaire, et ce, en identifiant concrètement des stratégies favorisant la justice alimentaire. L'originalité du projet réside dans l'implication de lycéens et étudiants des deux pays, dans celle des collectivités territoriales françaises (Pays des Châteaux, PETR Centre-Cher) et indiennes (Pondichéry, Jawadhi Hills) et dans la contribution des acteurs de la solidarité internationale.

⁹ <https://www.univ-orleans.fr/fr/cedete/le-laboratoire/presentation>

¹⁰ [Vous avez dit PATAMIL ? - PATAMIL](#)

Enfin, le Collectif ALERTE¹¹, créé en 1994 à l'initiative de l'Uniopss¹² (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux), réunit aujourd'hui 34 associations nationales engagées dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, dont le Secours catholique.

Parmi ses membres figure Le Mouvement associatif¹³, qui représente plus de 700 000 associations – soit plus de la moitié des associations françaises – et couvre de nombreux domaines (sport, culture, jeunesse, éducation populaire, solidarité internationale, action sanitaire et sociale, environnement) dans 13 régions.

Le Mouvement associatif œuvre à développer une véritable politique de vie associative afin de favoriser une société plus juste, durable et inclusive.

De son côté, le Collectif ALERTE constitue un espace de réflexion et d'échanges interassociatifs. Il porte la voix des personnes en situation de précarité auprès des pouvoirs publics, défend l'accès aux droits fondamentaux et promeut la participation active des personnes concernées à l'élaboration des politiques sociales.

Implanté également au niveau local, ALERTE regroupe des collectifs interassociatifs dans huit régions et mène diverses actions : interpeller les pouvoirs publics, sensibiliser l'opinion, formuler des positions communes issues du terrain, et changer le regard porté sur les personnes en situation d'exclusion.

3.3 Les missions de stage

Ce travail relève d'un stage visant la réalisation d'un diagnostic territorial de l'aide alimentaire menée dans les départements du Loiret et du Cher. Il a pour principal objectif de cartographier et d'analyser les dispositifs d'aide alimentaire existants, en croisant des données statistiques, cartographiques et qualitatives. Le travail vise à identifier deux types de territoires : d'une part, les zones de précarité alimentaire,

¹¹ <https://www.alerte-exclusions.fr/fr/qui-sommes-nous/Presentation>

¹² Créée en 1947 et reconnue d'utilité publique, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) fédère les acteurs privés non lucratifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Son réseau national regroupe environ 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles, et représente leurs intérêts auprès des pouvoirs publics tout en promouvant des valeurs de solidarité, de dignité et d'égalité.

¹³ <https://lemouvementassociatif.org/nos-missions>

caractérisées par une forte vulnérabilité socio-économique et des besoins importants en aide alimentaire ; d'autre part, les zones blanches, définies comme des secteurs géographiques où l'offre d'aide alimentaire est absente ou insuffisante au regard des besoins locaux.

En complément de ce travail de repérage, le stage prévoit également l'analyse des dynamiques partenariales et des interactions entre les acteurs de l'aide alimentaire sur les deux départements. Cette analyse doit permettre de comprendre les logiques de coordination (ou leur absence), les complémentarités et les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'aide alimentaire sur le terrain.

Enfin, une méthodologie de repérage des zones blanches sera élaborée à l'issue de ces travaux. L'objectif est de concevoir un outil d'analyse reproductible, mobilisable par d'autres territoires ou associations confrontés aux mêmes enjeux. Cette méthodologie pourra ainsi constituer un support d'aide à la décision pour améliorer la couverture territoriale de l'aide alimentaire et adapter les dispositifs existants aux besoins réels des populations.

4. Méthodologie d'identification des zones blanches de l'aide alimentaire

Pour localiser les zones dépourvues d'acteurs d'aide alimentaire, alors même que les besoins liés à la précarité sociale y sont présents, il est essentiel de mettre en place une méthodologie rigoureuse. Celle-ci permettra non seulement d'identifier les territoires où les besoins sont les plus importants, mais aussi d'analyser qui sont les acteurs impliqués dans la distribution et comment ils se répartissent dans les départements du Cher et du Loiret. Dans cette optique, nous procéderons en plusieurs étapes: d'abord identifier les types de structures existantes, ensuite faire le choix des indicateurs pertinents pour repérer les territoires à forte précarité et enfin établir les cartes de précarités sociale ainsi que la répartition des acteurs de l'aide alimentaire afin de mettre en évidence les éventuelles "zones blanches".

4.1 Identification et typologie des structures d'aide alimentaire

Afin d'obtenir une vision la plus exhaustive possible des acteurs de l'aide alimentaire présents sur les territoires du Loiret et du Cher, nous avons engagé une démarche

de repérage et de prise de contact avec les têtes de réseau départementales et locales. Cette phase a été facilitée par notre participation à différents événements et rencontres associatives, tels que le CODELUPA, le CORELUPA et d'autres réunions territoriales rassemblant les structures et partenaires de l'aide alimentaire.

Pour garantir la cohérence et la pertinence de notre analyse, nous avons opéré un choix méthodologique en définissant des critères précis pour identifier les acteurs directs de l'aide alimentaire. Parmi ces critères, la régularité de l'intervention est apparue comme un élément déterminant. Ainsi, seules les structures fournissant une aide alimentaire de manière continue ont été retenues dans le cadre de cette étude. Par « aide continue », nous entendons une distribution alimentaire organisée de façon régulière (hebdomadaire, mensuelle ou selon un calendrier défini), inscrite dans une démarche structurée et durable de lutte contre la précarité alimentaire.

Ce choix exclut donc de notre champ d'analyse les structures ou initiatives proposant une aide ponctuelle ou occasionnelle, telles que les distributions organisées exclusivement lors des périodes de fêtes religieuses (comme le carême ou le Ramadan), les événements festifs (Noël, fin d'année) ou encore les actions d'urgence menées en réponse à une situation exceptionnelle (intempéries, crise sanitaire, incendie, etc.) de même que les bons ou chèques services constituent un mode d'accompagnement complémentaire, mobilisé par un grand nombre de structures d'aide alimentaire. Ils traduisent la diversification des formes d'aide alimentaire, qui ne se limitent plus aux seuls dons en nature. Cette modalité peut aussi être perçue comme un moyen d'adaptation aux réalités du terrain, dans la mesure où certaines structures ne disposent pas toujours des capacités logistiques ou matérielles pour gérer des stocks alimentaires.

Ces dispositifs permettent aux bénéficiaires de réaliser eux-mêmes certains achats, en particulier pour des produits qui ne sont pas toujours couverts par les distributions alimentaires classiques (produits alimentaires ou d'hygiène spécifiques). Ils offrent ainsi une certaine marge de liberté et de dignité, en laissant la possibilité aux personnes concernées de choisir ce qui leur est le plus utile (Guide des politiques d'aides, 2024).

À titre d'exemple, au mois de mai 2025, l'équipe du Secours Catholique de Ferrières a attribué environ 320 € de bons/chèques services à ses bénéficiaires (R. JOUAN, 2025). Toutefois, cette aide reste ponctuelle : elle n'est pas attribuée de manière régulière, ni systématiquement renouvelée pour un même bénéficiaire. Cela reflète les limites de ce type de soutien, qui ne peut constituer une réponse durable à l'insécurité alimentaire.

Les bons/chèques services représentent un outil utile pour compléter les dispositifs traditionnels, en offrant davantage de souplesse aux bénéficiaires. Mais leur caractère irrégulier, leur faible couverture et le fait qu'ils ne soient pas acceptés par tous les commerçants (Carole Co-Présidente équipe secours catholique Châteauneuf sur Loire, 2025) justifient notre choix de ne pas les intégrer pleinement parmi les principaux types d'aides recensées dans ce travail.

Cette distinction nous a semblé nécessaire afin de focaliser l'étude sur les dispositifs pérennes, qui jouent un rôle essentiel dans le maillage territorial de l'aide alimentaire. En effet, ces structures et typologies d'aides pérennes permettent d'identifier les zones couvertes durablement, de repérer les éventuels « déserts d'aide alimentaire », ainsi que de mieux comprendre les dynamiques de coordination entre les acteurs sur le long terme.

Cela ne signifie pas pour autant que les actions ponctuelles sont dénuées d'intérêt ou d'impact. Elles constituent bien souvent un complément précieux dans la chaîne de solidarité, notamment en période de forte demande ou de tension sur les ressources. Toutefois, leur prise en compte dans une analyse territoriale centrée sur la régularité des dispositifs aurait pu biaiser la lecture des zones couvertes et des relations entre acteurs.

Par la suite, des entretiens ont été réalisés avec un questionnaire ([voir en annexe 2](#)) auprès de ces têtes de réseau, qui nous ont orientés vers d'autres acteurs ou structures non encore identifiés. En complément de cette approche de terrain, nous avons également sollicité Solinum¹⁴, association œuvrant depuis 2016 dans la lutte contre la pauvreté et qui développe des solutions numériques pour améliorer l'accès

¹⁴ <https://www.solinum.org>

à l'information sociale. Solinum nous a transmis des données complémentaires répertoriant les dispositifs d'aide alimentaire sur les deux départements. Tout au long de la phase d'enquête, de nouvelles structures nous ont été signalées par les personnes rencontrées lors des entretiens. Ces recommandations, issues du terrain, nous ont amenées à enrichir progressivement notre base d'acteurs. Chaque nouvelle structure identifiée a été intégrée à notre liste tout en gardant nos critères de sélection (notamment en matière de régularité de l'aide, comme précisé précédemment). Cette démarche itérative nous a permis de construire un référentiel le plus exhaustif possible, reflétant la diversité des acteurs de l'aide alimentaire à l'échelle des deux départements étudiés.

Ainsi, nous avons pu obtenir quarante trois (44) réponses en tout pour les acteurs directs et indirects des deux départements comme le montre les tableaux dans [l'annexe 3](#).

En complément des acteurs recensés dans le tableau, d'autres structures ont également été contactées, notamment les mairies, les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) et les CIAS (Centres Intercommunaux d'Action Sociale) soit au total cent seize (116) organismes, afin de recueillir des informations relatives à l'aide alimentaire sur leur territoire. Toutefois, la durée des échanges n'excédant pas généralement dix minutes, nous avons choisi de ne pas les intégrer dans le tableau des acteurs interviewés.

Néanmoins, ces institutions constituent des acteurs incontournables du dispositif d'aide alimentaire. Leur rôle dépasse la simple redistribution de produits :

Les mairies assurent une fonction de coordination locale et orientent les habitants vers les structures adaptées à leurs besoins. Elles jouent également un rôle de soutien logistique ou financier à certaines associations.

Les CCAS interviennent comme relais de proximité pour les populations les plus fragiles. Ils instruisent des demandes d'aide ponctuelle (bons alimentaires, secours d'urgence) et travaillent en lien étroit avec les associations caritatives.

Les CIAS, lorsqu'elles existent, permettent de mutualiser les moyens entre plusieurs communes et d'harmoniser les dispositifs de solidarité sur un territoire plus large.

Ces structures collaborent fréquemment avec les associations, en particulier avec la Banque Alimentaire, qui approvisionne la majorité des CCAS en produits alimentaires dans le département du Cher. Leur présence témoigne donc de l'articulation entre l'action sociale publique et les dispositifs associatifs, indispensable pour répondre à la diversité des situations rencontrées.

L'ensemble de ces démarches nous a permis de constituer une base de données actualisée des structures d'aide alimentaire, indispensable pour la cartographie et l'analyse territoriale ultérieure. A la suite de cette constitution de la base de données, une cartographie des acteurs a été élaborée via Qgis pour mieux visualiser leur répartition dans les différents territoires. Pour optimiser la lisibilité de la carte et faciliter l'analyse territoriale, les acteurs ont été regroupés par typologie, en fonction de leur fonction ou de leur appartenance à un réseau commun. Par exemple, les CCAS, présents dans de nombreuses communes et jouant un rôle essentiel dans la distribution d'aide alimentaire, ont été rassemblés sous une même catégorie. De même, les associations appartenant au Réseau Cocagne qui regroupe des structures œuvrant autour de l'insertion sociale et professionnelle par l'activité maraîchère biologique ont été cartographiées collectivement. Ce choix de regroupement permet de faire ressortir des dynamiques territoriales propres à certains réseaux ou types d'acteurs, tout en limitant la surcharge d'informations sur la carte.

Lors de ce recensement, il a été constaté que plusieurs structures majeures de l'aide alimentaire sont présentes à la fois dans le Loiret et le Cher. il s'agit en principalement du:

- Le Secours populaire français Né en 1945, le Secours populaire français tient particulièrement à son indépendance. « Le Secours populaire est une association indépendante, c'est important », rappelle N. Jaffré (juin, 2025). Cette indépendance se traduit par une organisation décentralisée : chaque fédération départementale dispose d'une autonomie d'action et de gestion,

tout en respectant les orientations communes fixées au niveau national. Elle se manifeste également dans l'accueil inconditionnel des bénéficiaires comme des bénévoles, sans distinction d'opinions politiques, philosophiques, religieuses ou de condition sociale (Secours populaire français, 2025).

Dans les deux départements, l'aide alimentaire est assurée à travers les antennes locales.

Cependant, dans le Loiret le Secours populaire a mis en place le Solidaribus, un bus qui parcourt la Beauce en partenariat avec les mairies alertées par les besoins constatés. Toujours dans ce département, l'association organise également les marchés Pop'solidaires¹⁵. En raison de sa volonté d'autonomie, le Secours populaire interagit peu avec les autres associations, préférant agir selon ses propres modes d'organisation. (N.Jaffre, 2025)

Photo 2: Distribution solidaribus Chambon-la-Forêt



Source: Fatou kiné SAMB, Juillet 2025

- La Croix-Rouge française, créée en 1864 par Henry Dunant, la Croix-Rouge française avait pour mission initiale de prendre en charge tous les blessés de guerre, sans distinction de camp. « Au départ, c'était vraiment plutôt une association de secours et, par la suite, il y a eu la création de différentes actions, notamment des actions sociales, en lien avec l'évolution des demandes et les besoins de la population », explique C. Boisseaux (juin, 2025).

¹⁵ Les Marchés pop' se présentent comme des marchés classiques. Les personnes accueillies peuvent faire leurs courses en choisissant leurs produits, y compris des produits frais, moyennant une faible participation, respectant ainsi le goût, les cultures et les habitudes de chacun. Ces lieux d'accueil, d'écoute et d'échanges, ont pour objectif d'aller-vers. (Secours populaire français, 2021)

Aujourd'hui, elle mène des actions d'aide alimentaire dans les deux départements. Dans le Loiret, l'identification des zones blanches par la délégation départementale a permis de cibler les territoires les plus reculés. Pour répondre à cette problématique, la Croix-Rouge a mis en place la Croix-Rouge mobile, une camionnette itinérante allant à la rencontre des habitants pour leur proposer ses services (C. Boisseaux, Juin 2025).

Photo 3 :Distribution Croix rouge mobile à Coullons



Source: fatou kiné SAMB, Août, 2025

- Les Restos du Cœur Créés en 1985 par Coluche, les Restos du Cœur soutiennent les personnes en difficulté à travers une approche globale visant à restaurer et enrichir leur vie sociale, professionnelle et culturelle. Si l'aide alimentaire constitue le cœur de leur action, l'association s'engage également dans l'accompagnement vers le logement, l'emploi et l'éducation. Cette diversité d'actions, présentes dans les deux départements, permet de répondre à un large éventail de besoins, allant de l'urgence alimentaire à l'accompagnement sur le long terme (C.PINOT, Juillet 2025).
- IMANIS¹⁶ Fondée en 1994 sous le nom d'ADAJ dans le Loiret, l'association devient IMANIS en 2007 afin de répondre aux problématiques d'accueil, de

¹⁶ [Qui sommes-nous ? | IMANIS](#)

soins, d'hébergement, de logement et d'accompagnement des publics vulnérables (IMANIS 2025). Présente dans les deux départements, elle a élargi son champ d'action à l'aide alimentaire, notamment via les accueils de jour de certaines antennes.

- Le réseau ANDES¹⁷ Créé en 2000, le réseau national des épiceries solidaires ANDES fédère plus de 630 structures adhérentes en France, dont des épiceries fixes, itinérantes, mixtes ou étudiantes. Il approvisionne ces structures en produits frais grâce à six chantiers d'insertion, offrant également à des personnes éloignées de l'emploi une opportunité de formation et de travail. Dans les deux départements, le réseau soutient des épiceries solidaires, qu'elles soient portées par des collectivités (environ 30 %) ou par des associations (environ 70 %) Andes 2025.
- Les Centres Communaux¹⁸ (CCAS) et Intercommunaux (CIAS) d'Action Sociale, présents dans les deux départements, accompagnent les publics vulnérables afin de lutter contre l'exclusion, réduire les inégalités et faciliter l'accès aux droits. Ils peuvent gérer directement des épiceries sociales ou collaborer avec des associations d'aide alimentaire.

4.2 Indicateurs de précarité sociale

Afin de connaître les zones de précarité sociale, nous avons procédé à une sélection d'indicateurs socio-territoriaux permettant d'évaluer la précarité sociale à l'échelle des EPCI des deux départements étudiés (Loiret et Cher).

Ce choix d'indicateurs s'appuie sur les travaux de Labarre, Néel, Perrin et Bricas (2022) dans leur étude intitulée Une approche territoriale des facteurs de précarité alimentaire à l'aide de données en libre accès. Cette recherche propose une grille de lecture territoriale de la précarité alimentaire, articulée autour de plusieurs dimensions : monétaire, socio-économique, sanitaire et mobilitaire.

¹⁷ <https://andes-france.com>

¹⁸

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/glossaire/ccas#:~:text=Les%20CCAS%20ou%20CIAS%20ont,faciliter%20l'acc%C3%A8s%20aux%20droits.>

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs retenus par les auteurs, regroupés par dimensions :

Tableau 1: des indicateurs de précarité sociale

Facteurs de précarité alimentaire regroupés en dimensions	Indicateur	Source
Monétaire	Médiane du revenu disponible par unité de consommation	INSEE, Filosofi
Socio-économique	Taux de chômage	INSEE, Recensement de la population
	Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale	INSEE, Recensement de la population
	Part des ménages d'une seule personne	INSEE, Recensement de la population
	Part des jeunes non insérés	INSEE, Recensement de la population
De santé	Part des moins de 15 ans	INSEE, Recensement de la population
	Part des plus de 75 ans	INSEE, Recensement de la population
	Indicateur d'accessibilité potentielle localisée à l'offre de soins	DREES
Mobilitaire	Taux de non-motorisation des ménages rapporté à la densité de population	INSEE, Recensement de la population
	Temps d'accès par la route vers la grande surface la plus proche	Jeu de données construit à partir de la BPE (INSEE), mis à disposition sur data.gouv.fr

Source : Labarre, J., Néel, C., Perrin, C., & Bricas, N. (2022). Une approche territoriale des facteurs de précarité alimentaire à l'aide de données en libre accès.

Dans le cadre de notre étude, et dans une logique de lisibilité cartographique et de synthèse, nous avons retenu huit indicateurs prioritaires pour représenter la précarité sociale. Ces indicateurs ont été choisis en raison de leur pertinence analytique, de leur disponibilité statistique et de leur capacité à refléter des dimensions multiples et complémentaires de la précarité.

- La médiane du revenu disponible par unité de consommation (dimension monétaire) : cet indicateur est central pour apprécier le niveau de vie des ménages. Un revenu médian faible traduit une difficulté à couvrir les besoins essentiels et constitue un signal direct de vulnérabilité économique.
- Le taux de chômage (dimension socio-économique) : le chômage, en réduisant les ressources et en fragilisant la stabilité financière des ménages, représente un facteur déterminant d'insécurité socio-économique. Il est aussi révélateur des dynamiques du marché du travail local.
- La part des ménages dont la famille principale est monoparentale (dimension socio-économique) : les familles monoparentales sont statistiquement plus exposées au risque de pauvreté, en raison de la charge éducative et financière reposant sur un seul adulte. Cet indicateur met ainsi en lumière une vulnérabilité structurelle particulière.
- Le nombre de personnes âgées (dimension de santé et de dépendance) : les seniors constituent une population fragile, confrontée à des risques accrus de précarité liés à l'isolement, à la faiblesse des pensions de retraite ou encore aux besoins spécifiques en santé.
- La densité (dimension territoriale et urbaine) : cet indicateur reflète la concentration de population sur un territoire. Une forte densité peut accentuer la pression sur les services, les logements et les ressources, tandis qu'une faible densité peut renvoyer à un isolement territorial et un moindre accès aux services.

- Les bénéficiaires du RSA (dimension socio-économique) : la proportion de personnes dépendant du revenu de solidarité active est un indicateur direct de pauvreté et de recours aux dispositifs publics de soutien.
- Les familles nombreuses (dimension socio-économique et démographique) : elles représentent un profil spécifique de vulnérabilité, en raison des charges financières accrues et du risque de difficultés d'accès à un logement adapté ou à une alimentation suffisante.

Ces différents indicateurs, pris ensemble, permettent d'offrir une lecture multidimensionnelle de la précarité sociale. En effet, leur combinaison constitue une base solide pour cartographier les zones de vulnérabilité et mieux orienter les politiques publiques ainsi que les dispositifs d'aide alimentaire.

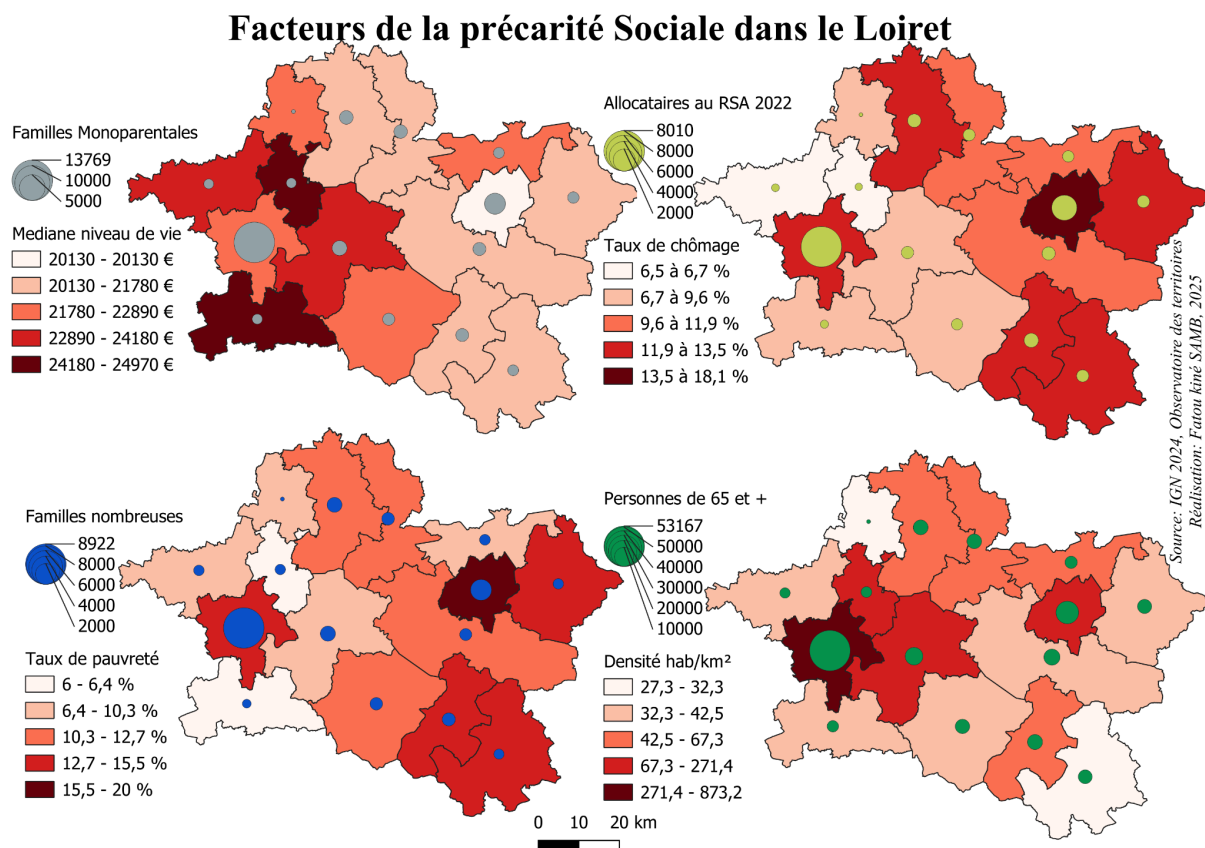
Concrètement, ces indicateurs ont servi de fondement à l'élaboration de cartes thématiques à l'échelle intercommunale, lesquelles facilitent l'identification des territoires les plus exposés à la précarité sociale. Ces représentations spatiales apportent une valeur ajoutée en permettant non seulement de localiser les inégalités socio-territoriales, mais également d'articuler l'analyse territoriale avec les dynamiques de l'aide alimentaire, en mettant en évidence les zones prioritaires et les territoires à enjeux.

4.3 Répartition spatiale zones de précarité alimentaire et cartographie des dispositifs

Dans une optique d'identification des zones blanches, il est important de mettre en évidence les zones de précarité sociale présentes sur les territoires étudiés et la localisation des dispositifs d'aide existants. De ce fait, l'approche cartographique constitue un outil clé pour comprendre les logiques d'implantations des structures et repérer les déséquilibres ou inégalités territoriales. Cette approche, va permettre de révéler non seulement les zones où l'offre est concentrée, mais également les espaces périphériques ou ruraux qui demeurent moins couverts, malgré une présence des besoins sociaux avérés.

Les cartes ci-dessous, réalisées sous QGIS à partir de données quantitatives issues de L'Insee et de découpages administratifs de l'IGN illustrent les zones les plus affectées par la précarité.

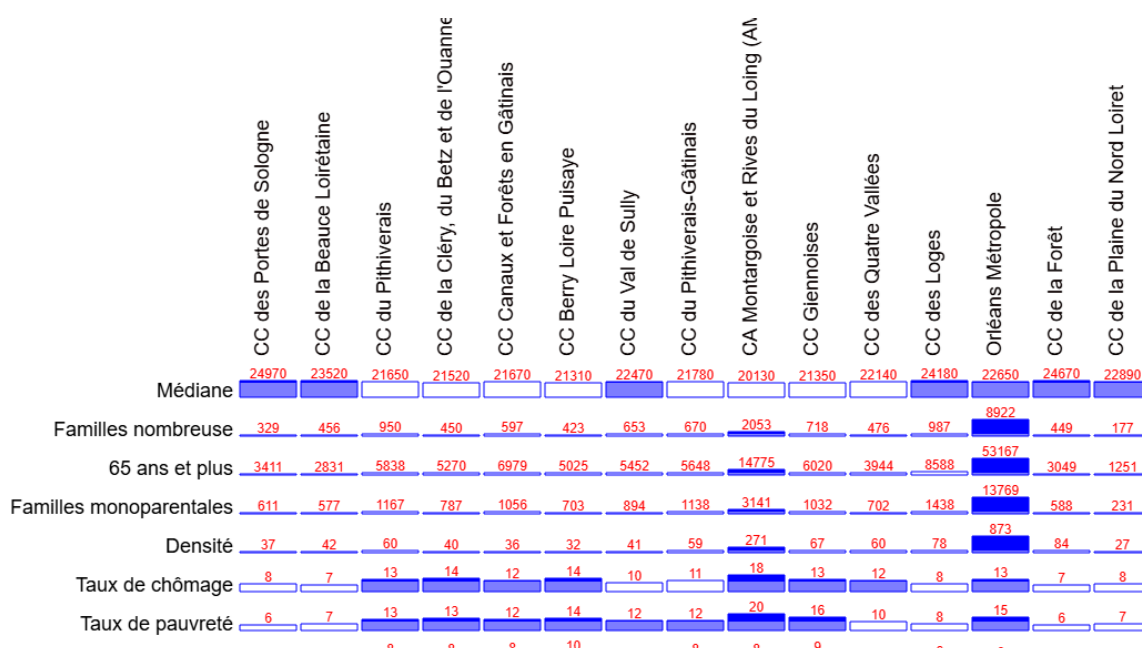
Carte 4: Les facteurs de précarité sociale dans le Loiret



La cartographie ci-dessus présente l'ensemble des indicateurs mobilisés pour caractériser la précarité sociale. Ces variables offrent une lecture multidimensionnelle des fragilités socio-économiques et démographiques à l'échelle intercommunale.

Afin de mieux illustrer ces données, ils ont été regroupés et présentés sur le graphique suivant.

Graphique 3: Les facteurs de précarité dans le Loiret



Réalisation: Fatou Kiné SAMB, 2025,

Source de données : Observatoires des territoires, 2025

À la lecture de la [carte 4](#) et du [graphique 4](#), on constate que la partie Est du département concentre les situations de précarité les plus marquées. La médiane du niveau de vie y demeure inférieure à la moyenne départementale à l'exception de la communauté de communes des Quatre Vallées qui atteint 22 140 €, un niveau nettement supérieur à celui des EPCI voisins.

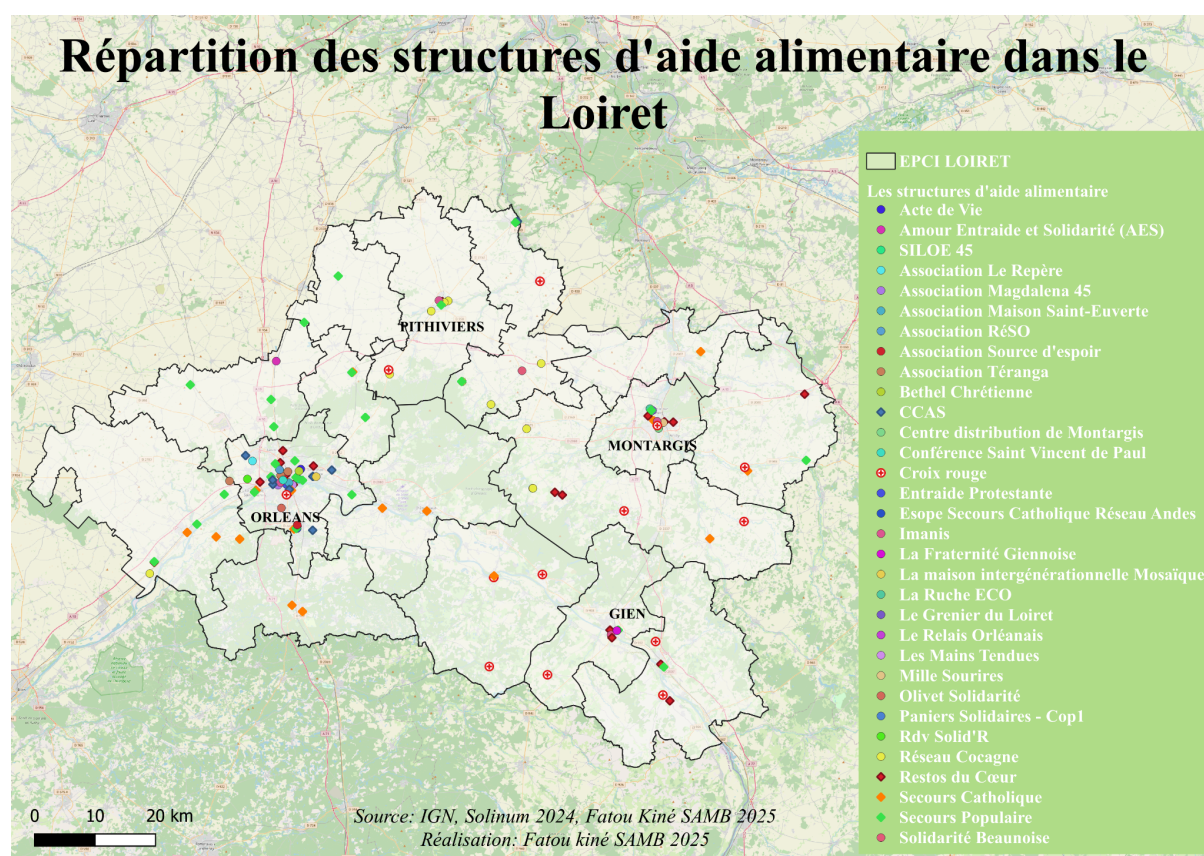
Dans les autres intercommunalités de l'Est, les revenus médians oscillent 20 130 € et 21 780 €: 21 650 € dans la CC du Pithiverais, 21 520 € dans CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne, 21 670 € dans la CC Canaux et Forêts en Gâtinais, 21 310 € dans la CC Berry Loire Puisaye, 21 780 € dans la CC du Pithiverais-Gâtinais, 20 130 € dans la CA Montargoise et Rives du Loing (AME) et 21 350 € dans la CC Giennoises. La métropole d'Orléans présente également une médiane inférieure à celle des EPCI situés dans la partie Ouest du département (Observatoire des territoires, 2020).

Les taux de pauvreté en 2020 (Observatoire des territoires) varient entre 10,9% et 18,1% avec le maximum relevé dans la Communauté d'agglomération montargoise

et rives du Loing 18,1% dépassant la moyenne départementale et nationale 12,1%. Le taux de chômage en 2021 suit la même tendance, compris entre 11% et 20% avec un pic dans cette même intercommunalité (Communauté d'agglomération montargoise et rives du Loing) alors que le taux départemental s'établissait autour de 11,7% .

Cette concordance entre faible revenus, forte pauvreté et chômage élevé visible sur la carte des précarités, confirme que l'Est du département constitue un espace à forte vulnérabilité socio-économique. La cartographie de la répartition des structures d'aide alimentaire ([carte 5](#)) a été réalisée pour vérifier si ces zones les plus fragiles par les précarités sociales sont effectivement celles qui sont ciblées par les AAA.

Carte 5 : Répartition des structures d'aide alimentaire dans le Loiret

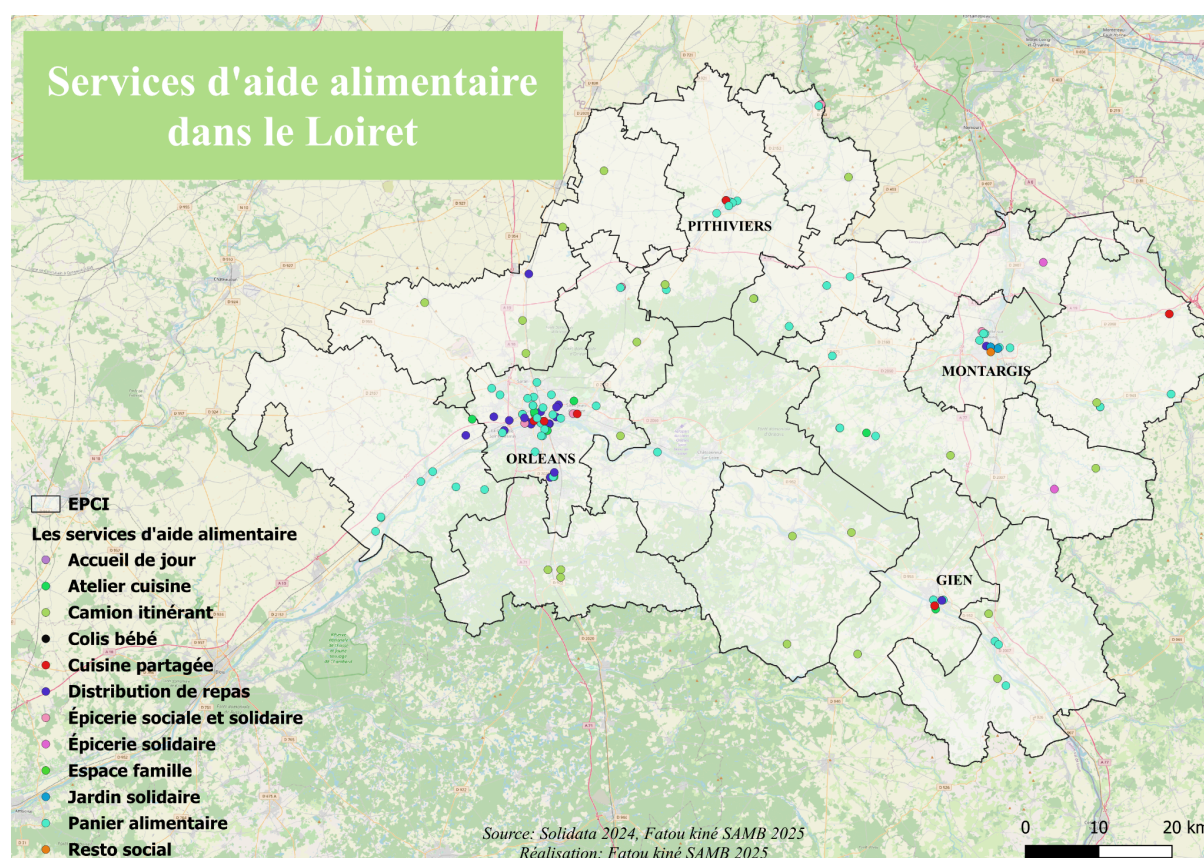


Nous constatons que les structures d'aide alimentaire sont davantage concentrées dans les trois chefs-lieux d'arrondissement, à savoir Orléans, Pithiviers et Montargis, avec une prédominance marquée sur Orléans. Cette surreprésentation s'explique

par le rôle métropolitain de la ville, qui concentre non seulement la majorité des habitants mais également les principaux acteurs institutionnels et associatifs de l'aide alimentaire. La métropole bénéficie ainsi d'un maillage plus dense et d'une diversité plus importante de structures (banques alimentaires, épiceries sociales, associations caritatives), ce qui favorise l'accessibilité des bénéficiaires à différents types de services. c'est le cas aussi de la Communauté d'agglomération montargoise et rives du Loing qui même si on remarque une prédominance des facteurs de précarités sociale, est bien plus dotés d'acteurs d'aide alimentaire

En revanche, les territoires plus périphériques et ruraux apparaissent nettement moins couverts. Cette situation traduit des inégalités territoriales dans l'accès à l'aide alimentaire, qui se révèlent particulièrement préoccupantes au regard des cartes de précarité sociale. En effet, celles-ci mettent en évidence des poches de vulnérabilité du département, où la couverture par des structures d'aide est beaucoup plus faible.

Carte 6: Typologie de services d'aide alimentaire dans le Loiret

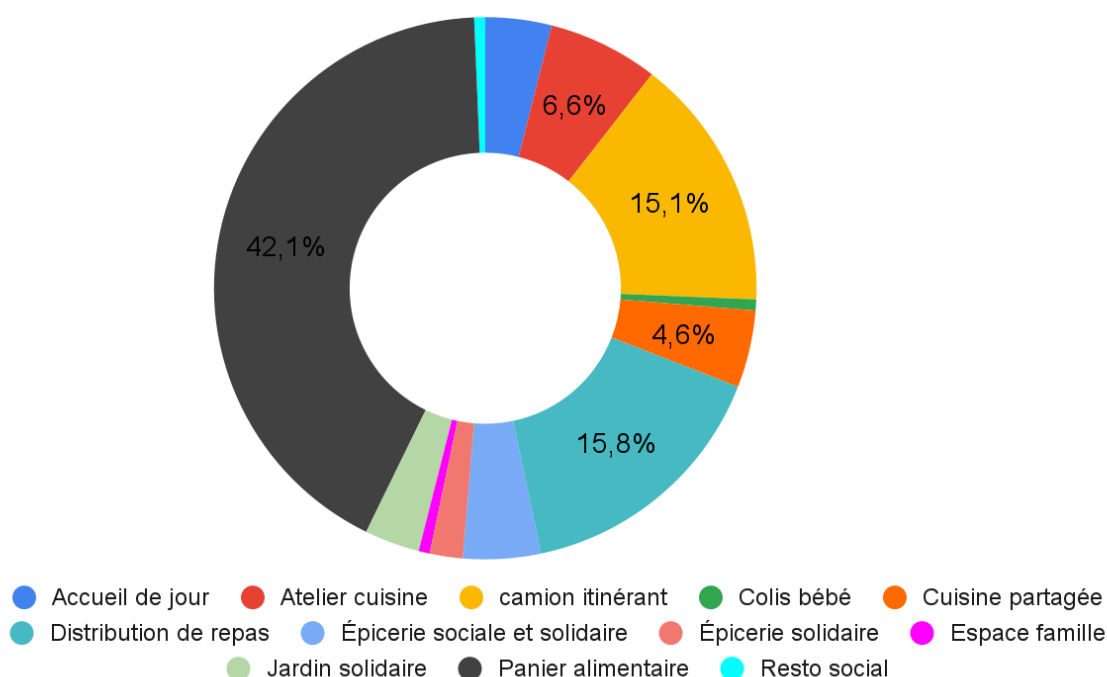


Cette cartographie des services permet de préciser la nature de l'offre existante. On observe une diversité de dispositifs allant des formes classiques comme les

distributions de repas ou les paniers alimentaires, aux initiatives plus innovantes telles que les ateliers cuisine, les cuisines partagées ou les jardins solidaires. Cette pluralité témoigne d'une adaptation progressive des associations aux besoins locaux, mais également de leur volonté de dépasser le cadre strictement caritatif pour intégrer des démarches de convivialité, d'autonomie et de lien social.

Graphique 4: Part des services d'aide alimentaire dans le Loiret

La typologie des dispositifs d'aide alimentaire dans le Loiret



Source : Enquête de terrain 2025, Solidata 2024

Le graphique de répartition des typologies de service met en évidence une prépondérance nette des paniers alimentaires, qui représentent à eux seuls plus de 40 % de l'offre globale. Cette forte proportion traduit le maintien d'un modèle d'aide alimentaire relativement traditionnel, centré sur la distribution de denrées de première nécessité. Si ce format reste indispensable, car il répond à une demande large et immédiate, il témoigne néanmoins d'une certaine inertie dans le renouvellement des formes de soutien proposées.

Parallèlement, on observe un développement accru des camions itinérants, qui sillonnent les zones moins couvertes par des structures fixes. Ces dispositifs

mobiles constituent une réponse innovante aux inégalités territoriales précédemment évoquées, puisqu'ils permettent de rapprocher l'aide alimentaire des habitants vivant dans les espaces ruraux ou éloignés des pôles urbains. Leur montée en puissance traduit ainsi une adaptation progressive des acteurs aux réalités géographiques et sociales du territoire.

Par ailleurs, il convient de distinguer deux types d'épiceries, dont la principale différence réside dans leur gouvernance institutionnelle. L'épicerie sociale est généralement portée par une collectivité territoriale, tandis que l'épicerie solidaire relève du secteur associatif. Toutefois, malgré cette distinction administrative, leur mission demeure similaire : proposer des produits alimentaires et de première nécessité à prix réduit afin de soutenir les ménages en situation de précarité

En revanche, les dispositifs plus spécifiques tels que les colis bébé ou les espaces famille demeurent largement minoritaires. Leur faible présence interroge la capacité du système actuel à répondre de manière fine aux besoins de publics particuliers, comme les familles monoparentales, les jeunes enfants ou encore les parents isolés. Or, ces catégories sont souvent parmi les plus fragiles face à la précarité alimentaire, car elles nécessitent des produits adaptés (lait infantile, couches, alimentation spécialisée) et un accompagnement spécifique.

Au regard des cartes sur la précarité sociale et de la répartition des acteurs, nous nous sommes penchés sur les zones où nous constatons une présence faible voire inexistante des acteurs, ainsi nous avons choisi de faire un zoom sur le Giennois en ce qui concerne le Loiret.

En effet, la Communauté de Communes Giennoises (CCG) se distingue par une situation sociale préoccupante combinée à une desserte en structures d'aide alimentaire qui, bien que présente, interroge sur sa capacité à répondre à l'ensemble des besoins. Plusieurs indicateurs issus de la carte des facteurs de précarité sociale confirment cette fragilité : la CCG affiche un des taux de pauvreté les plus élevés du département (entre 12,5 % et 15,5%), un niveau de vie médian relativement bas (entre 20 130 € et 21 780 €), et une proportion importante de familles monoparentales et d'allocataires au RSA. À cela s'ajoutent un taux de chômage

élevé et une densité de population modérée, révélatrice d'un territoire intermédiaire où les enjeux de mobilité peuvent accentuer les difficultés d'accès à l'aide alimentaire.

Malgré ces constats, l'analyse de la cartographie des structures d'aide alimentaire montre que la CCG ne bénéficie pas d'une couverture aussi adaptée que d'autres territoires de densité comparable, comme la Communauté de communes du Pithiverais (59,55 hab/km² contre 67,28 hab/km² pour la CCG). Autrement dit, si l'on considère la capacité relative des dispositifs à répondre à la demande sociale, la CCG apparaît en retrait en termes de diversité et de densité d'offre, alors même que les indicateurs sociaux la placent parmi les territoires prioritaires.

Pour nous aider au mieux de cette sélection, nous avons aussi demandé l'avis de quelques experts du territoire interrogés dans le cadre de cette étude en plus de nos observations.

Ainsi, C. Boisseaux lors d'un entretien réalisé le 23 juin 2025 elle nous révèle que sur Orléans-Métropole et même sur le territoire du Montargois, je pense qu'on est... Après, le Giennois, je ne connais pas forcément... mais en tout cas, je pense qu'on est assez bien desservi sur l'aide alimentaire.” ... “alors nous, sur le territoire de Pithiviers, on intervient avec le Carré Rouge mobile, mais à Puiseau, qui est à proximité. Mais on n'a pas une antenne Croix-Rouge à Pithiviers. Donc plutôt sur les grosses communes où c'était Montargis, Gien, puisqu'on avait ciblé des zones blanches avec les rapports qui avaient été faits par le département du Loiret.”

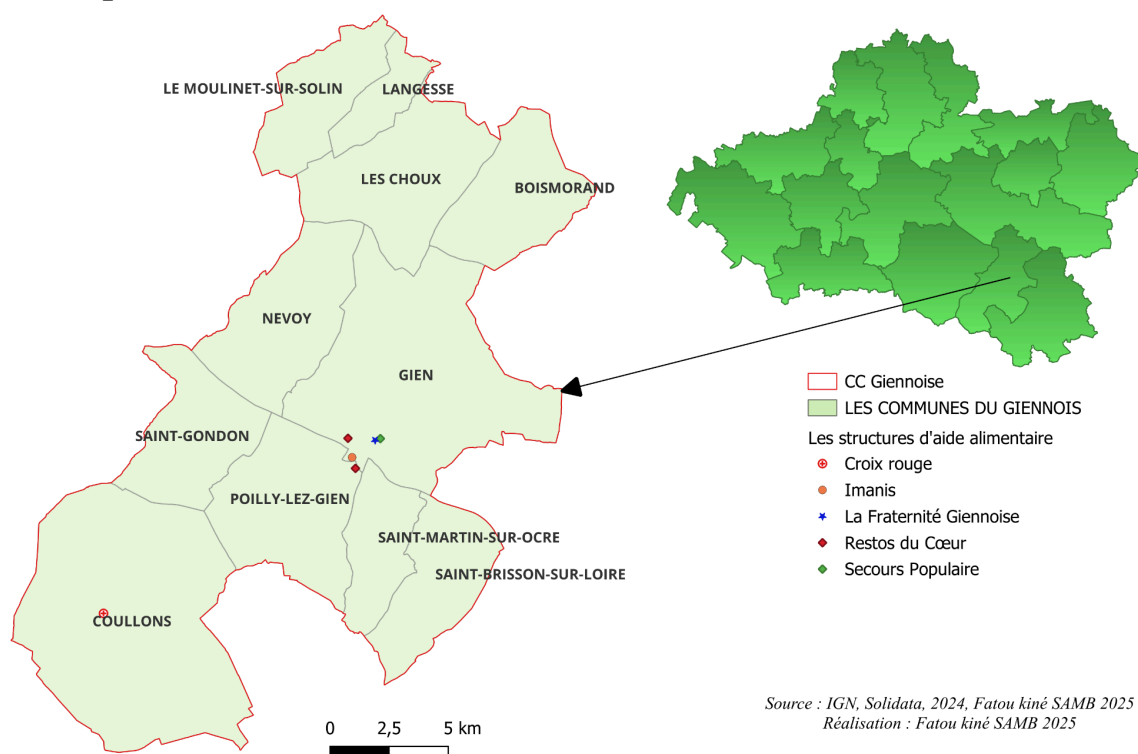
Blandine Grimaldi, commissaire à la lutte contre la pauvreté en région Centre Val de Loire lors d'un échange le 10 juin 2025 nous conseille le territoire du Giennois.

Ajouté à cela les témoignages de Tom, stagiaire chez SOLAAL et fils d'agriculteur du Loiret, lors de notre entretien le 4 juin 2025 : “Gien, centre ville, c'est mort, il n'y a rien, rien. Alors qu'il y a 15 000 habitants... Il y a énormément d'habitants, mais il ne se passe rien. C'est rien, on est loin de tout, il ne se passe plus rien. Le train met du temps à aller à Paris, les Parisiens ne sont pas à Gien, c'est vraiment tragique. Ça, ça peut expliquer aussi, regarder toutes les zones où les Parisiens ont des maisons

secondaires. Là, il y a souvent des zones riches, souvent là où bizarrement, il y a des choses pour eux.”

Carte 7: Répartition des AAA dans la Communautés de communes Giennoise

Répartition des Acteurs de l'aide alimentaire dans la CC Giennoise

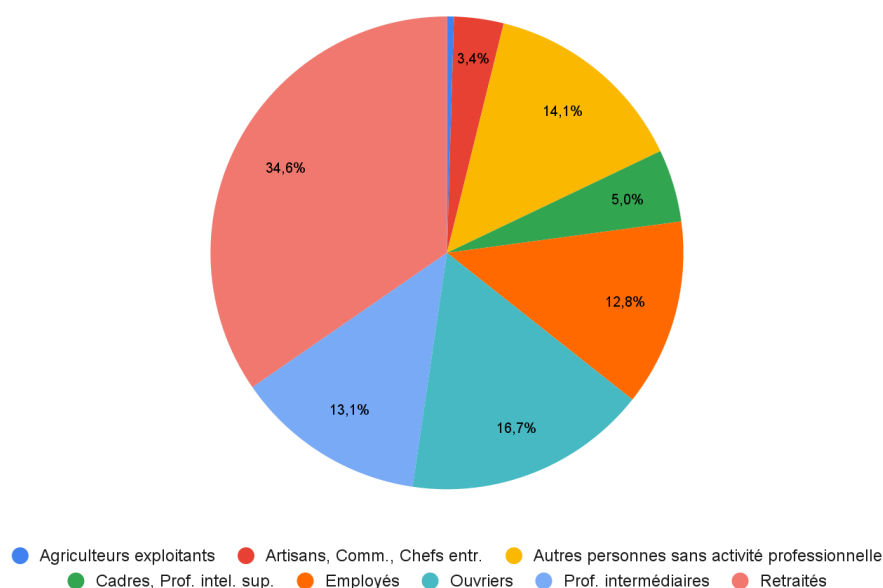


Née il y a 24 ans, la Communauté des Communes Giennoises a grandi au fil des projets, des adhésions et des prises de compétences. Ce territoire composé de 11 communes¹⁹ au sud du Loiret entend offrir à ses habitants un environnement préservé, dynamique et solidaire (*Rapport d'activités de la CDCG, 2025*) .

¹⁹ voir la carte des structures sur la CCG

Graphique 5 : Répartition de la population dans la Communautés de Communes Giennoise

Répartition de la population par catégorie socio-professionnelle



Réalisation: fatou Kiné SAMB 2025, source de données INSEE 2022

Toutefois, nous constatons que la CCG compte une part importante de retraités (34,6 %), ce qui soulève la question de l'isolement des personnes âgées. À l'échelle nationale, le ministère chargé de l'Autonomie rappelle que 2 millions de personnes de 60 ans et plus vivent isolées, dont 530 000 en situation d'isolement extrême, qualifiée de "mort sociale" (Ministère chargé de l'Autonomie, 2021).

Ces situations d'isolement ont de lourdes conséquences physiques, psychologiques et sociales, renforçant ainsi la nécessité d'actions de proximité dans les territoires où la population âgée est importante. Souvent ces personnes âgées²⁰, font face aux pertes de mobilité et d'autonomie, des maladies invalidantes ou dégénératives, elles perdent peu à peu la relation à l'autre, l'accès aux aides et services, à leurs droits et finissent par vivre dans des conditions indignes. Ce repli sur soi, les conduit souvent au non recours de l'aide alimentaire pour cause de honte (entretien, 2025), aggravé par leurs difficultés de déplacement.

²⁰ [Isolement social et précarité des personnes âgées – Fondation Croix-Rouge](#)

En dehors de la situation des personnes âgées, la CCG présente un taux de chômage de 12,6% supérieur à la moyenne départementale(11,3%) et nationale (12,1%), ainsi qu'un taux de pauvreté de 15,5% le deuxième plus élevé du département après celui de la Communauté d'agglomération Montargoise et Rives du Loing (AME) qui est de 20%

Ainsi, au-delà de ces initiatives d'aide alimentaire existantes, il serait aussi nécessaire de multiplier les actions afin de permettre à la population de trouver de quoi subvenir à leurs besoins alimentaires. Lors de nos entretiens, les acteurs locaux interviewés nous ont indiqué accueillir 700 personnes par semaine (responsable centre Restos du Cœur de Gien) venant chercher un colis alimentaire, un chiffre significatif. au regard des personnes au chômage et inactives .

Ce travail mené dans le département du Loiret a également été conduit dans le département du Cher, afin de comparer les dynamiques territoriales et de mieux appréhender la diversité des situations de précarité alimentaire en région Centre-Val de Loire.

Si le Cher se distingue par une population globalement plus rurale et une densité moindre, il présente lui aussi des indicateurs sociaux préoccupants : poches de pauvreté persistantes, taux de chômage supérieurs à la moyenne nationale dans plusieurs bassins de vie et vieillissement démographique marqué.

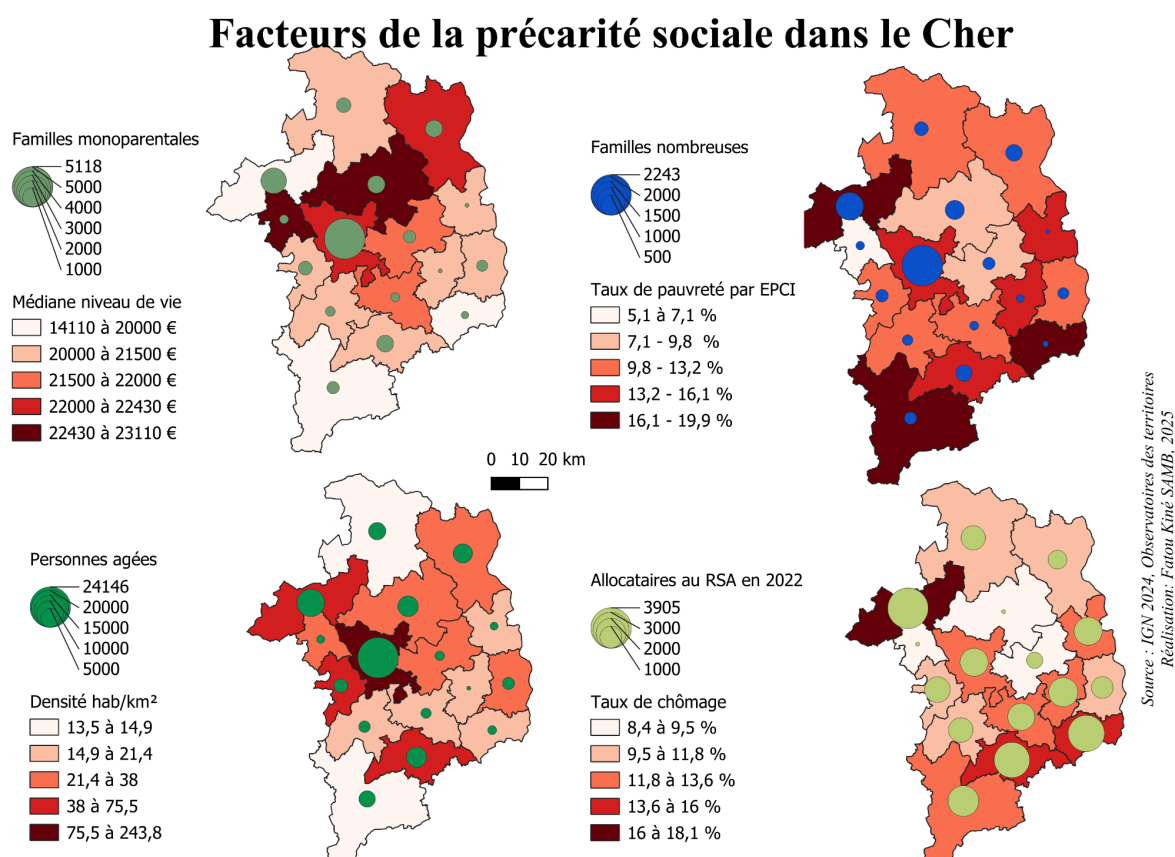
L'étude menée sur ce second territoire a donc poursuivi le même objectif : cartographier la répartition de la précarité sociale et des dispositifs d'aide alimentaire, identifier les zones blanches et analyser les spécificités locales. Cette approche comparative permet d'éclairer les différences mais aussi les points communs entre les deux départements, et de dégager des enseignements utiles pour une stratégie régionale de lutte contre la précarité.

Dans le département du Cher, plusieurs travaux se sont déjà intéressés à l'aide alimentaire. Parmi eux, on peut citer l'étude menée en 2024 par le CCAS de Bourges intitulée Étude d'impact socio-économique basée sur l'évaluation des coûts et bénéfices de l'instauration d'une filière de l'aide alimentaire qui visait à comprendre le système d'acteurs en place et à analyser l'adéquation de l'offre aux

besoins des bénéficiaires, en vue d'améliorer la coordination des réponses (A. Grégoire, juillet 2025).

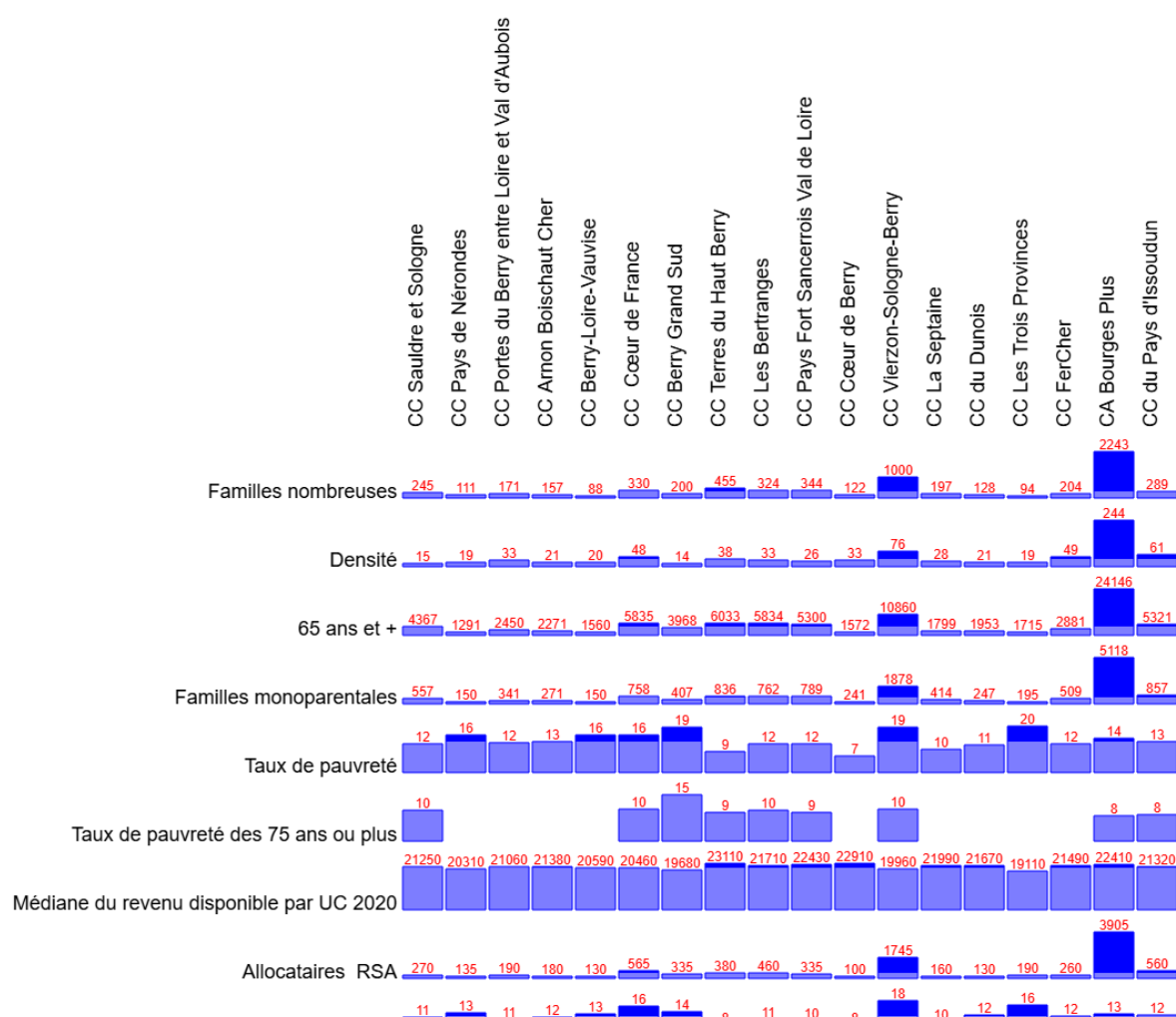
D'autres analyses, comme celles de C. Debrabant et T. Bazanté (2022) sur les acteurs de la solidarité du PETR Centre Cher, portant sur l'équité alimentaire et les projets alimentaires de territoire avec pour objectif d'identifier des stratégies favorisant la justice alimentaire complètent ce panorama. Ces études se sont toutefois concentrées principalement sur les agglomérations de Bourges et Vierzon, laissant de côté une partie des territoires ruraux du département.

Carte 8: Les facteurs de précarité sociale dans le Cher



Comme le révèle cette carte ci-dessus ainsi que ce graphique ci dessous:

Graphique 6: Les facteurs de précarité dans le Cher



Réalisation: Fatou Kiné SAMB, 2025, Source de données Observatoires des territoires

La communauté d'agglomération Bourges Plus affiche la densité de population la plus élevée du département comprise entre 75,5 et 243,8 hab/km², soit près du double de la moyenne départementale (41,80 hab/km²).

Les communautés de communes Vierzon Sologne Berry, Cœur de France et Fercher Pays Florentais, présentent elles aussi des densités relativement fortes entre 38 et 75,5 hab/km², ce qui les situe au niveau ou légèrement au-dessus de la moyenne du Cher. Cette répartition reflète le rôle de Bourges comme préfecture tout en montrant que d'autres intercommunalités se démarquent également.

Bien que ces territoires présentent une concentration démographique, ils cumulent aussi des indicateurs de précarité préoccupants. Dans la Communauté d'agglomération de Bourges plus, le taux de pauvreté atteint 14,3 %, avec une forte présence de familles monoparentales (5118 personnes), de familles nombreuses (15,5%) et de bénéficiaires du RSA (3905 personnes).

Si la Communauté d'agglomération de Bourges plus concentre déjà indicateurs de précarités élevés, l'analyse de carte des précarités sociales montre que la vulnérabilité s'étend à d'autres territoires. Les autres territoires les plus fragiles se situent ainsi:

- Au Sud, la communauté de communes de Berry Grand Sud;
- Au sud Est, communauté de communes de Cœur de France et la communauté de communes des Trois provinces;
- Au Nord-Ouest, la communauté de communes de Vierzon Sologne Berry

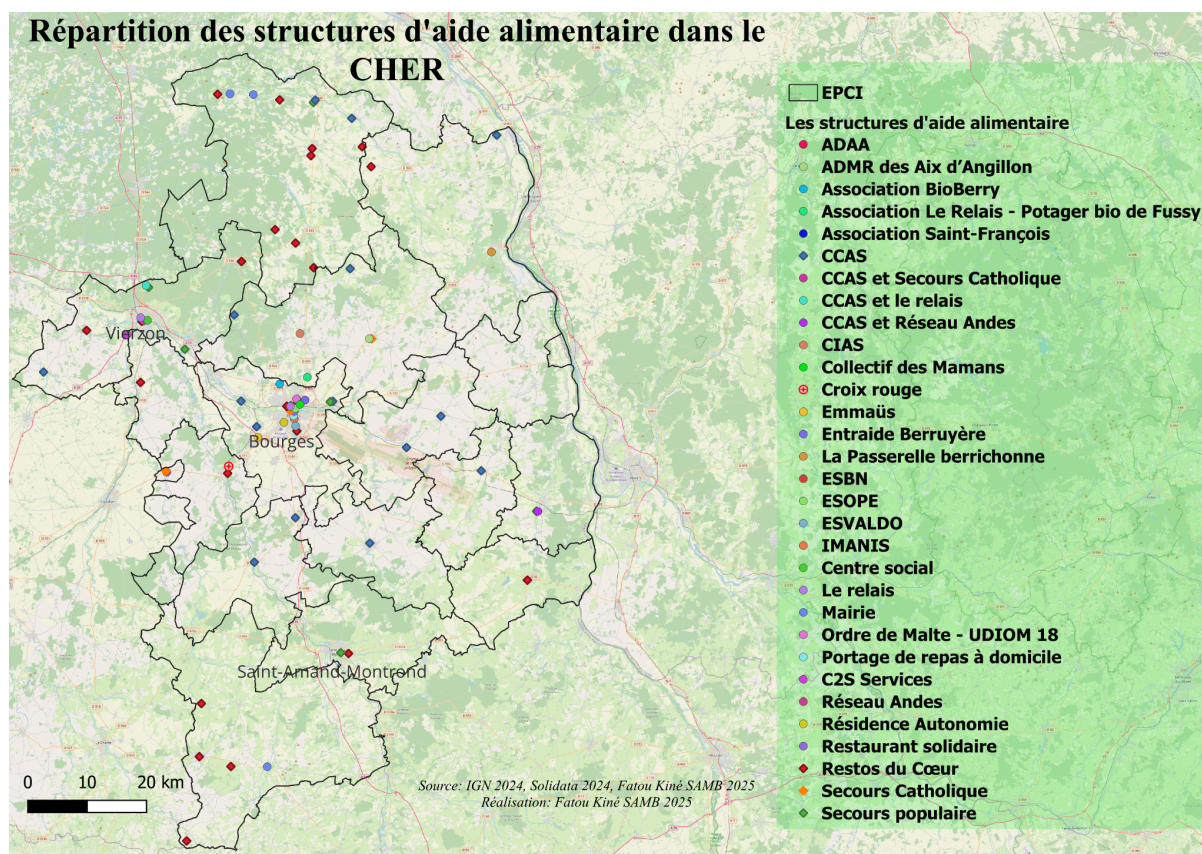
Ces territoires présentent une médiane de niveau de vie inférieur à de 20 000 € annuels et un taux de pauvreté élevé, compris entre 16,1 % et 19,9 %. Ces chiffres dépassent même la moyenne nationale, où le taux de pauvreté s'élevait à 14,6 % en 2020.

Le taux de chômage y est également marqué, atteignant 18,1 % dans la communauté de communes Vierzon Sologne Berry et 15,6 % dans la communauté de communes Cœur de France, des niveaux nettement inférieurs à la moyenne nationale.

Ce constat rejoint les résultats de l'Observation Sociale Croisée des Acteurs Régionaux et Départementaux (OSCARD) 2023, qui souligne que les départements du Cher et de l'Indre présentent les taux de pauvreté par classe d'âge les plus élevés des départements de la région d'autant plus que ces taux de pauvreté restent cependant plus élevés en milieu urbain. Les préfectures et les sous-préfectures notamment Bourges et Vierzon mettent en évidence cette concentration de fragilités au sein de leurs Communautés de communes respectives, ce qui corrobore avec les résultats de notre cartographie des précarités sociales.

Ces constats guideront l'identification des zones blanches et le choix du territoire à examiner plus finement en lien avec la carte de répartition des acteurs de l'aide alimentaire.

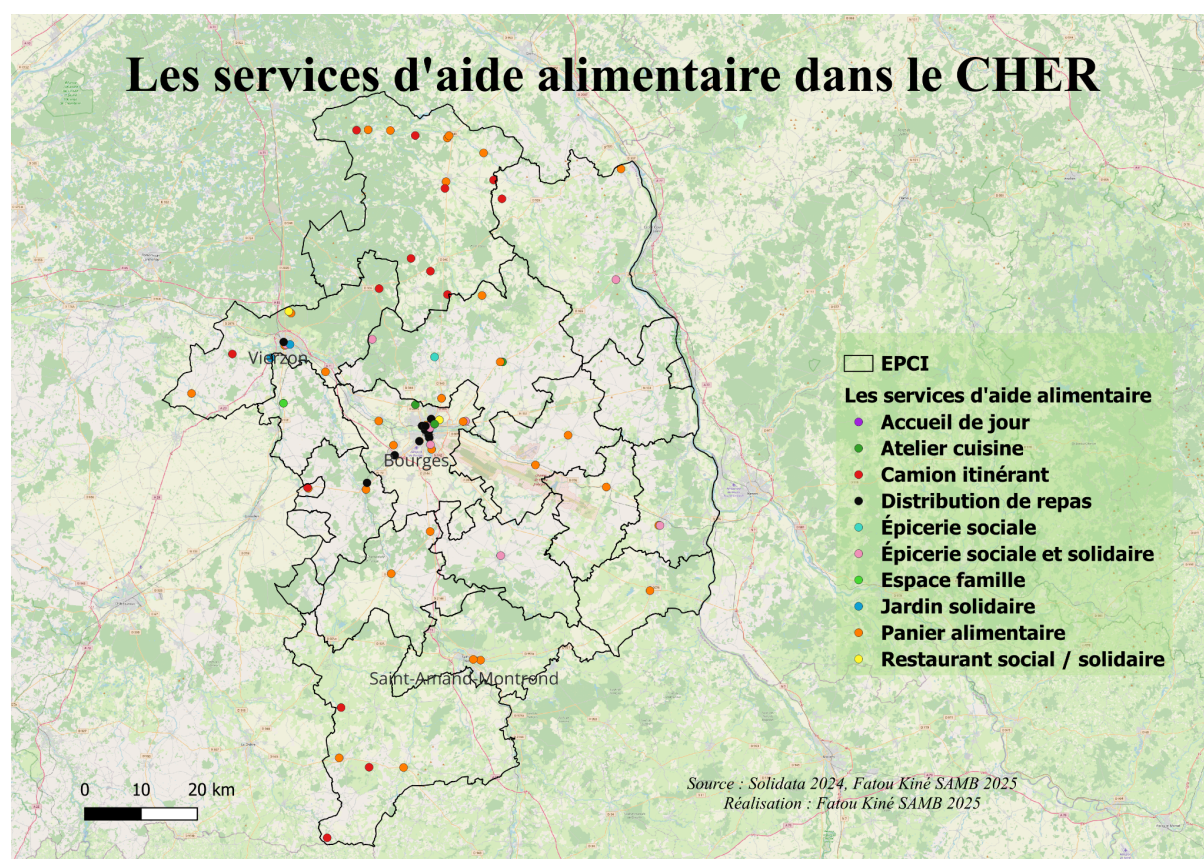
Carte 9 : Répartition des structures d'aide alimentaire dans le Cher



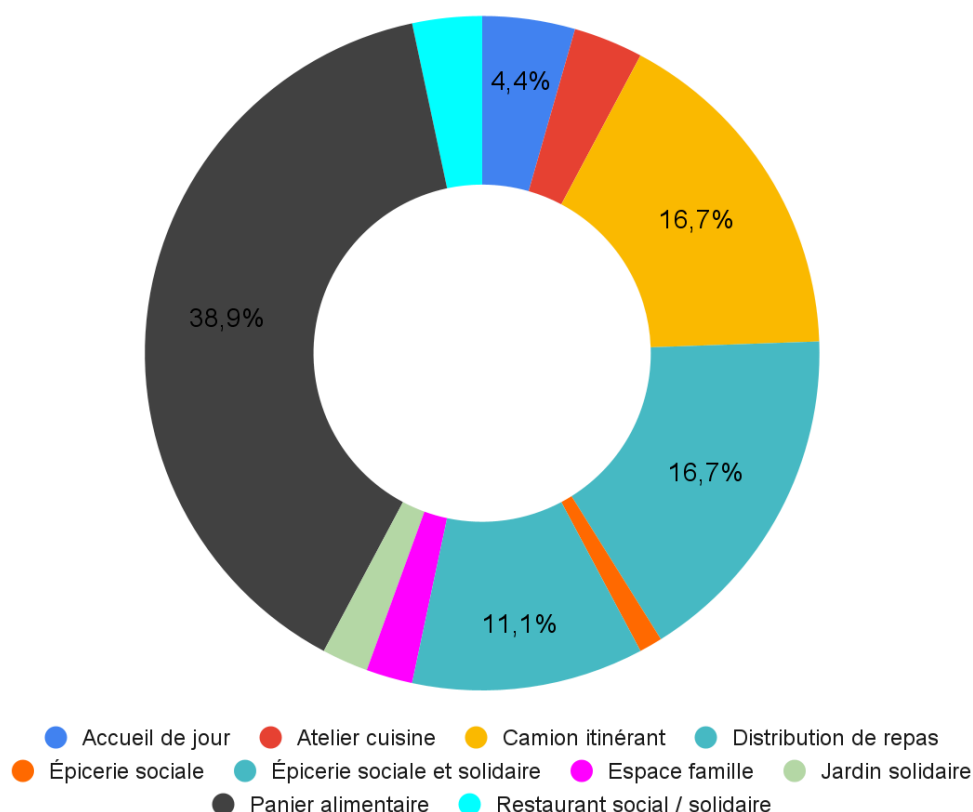
Cette carte révèle la répartition dans le Cher des différents AAA. Nous pouvons voir une présence importante des CCAS, une différence notable par rapport au Loiret où les initiatives portées par les CCAS, sont beaucoup plus rares. Nous retrouvons aussi les acteurs clés de l'aide alimentaire tels que le secours catholique, les restos du cœur, la croix rouge et le secours catholique. Leur présence dans ce département montre le rôle important que joue ces structures dans le système de l'aide alimentaire.

Si on regarde les services que proposent les AAA aux personnes bénéficiaires via le [graphique 7](#) ainsi que la [cartographie](#) de la répartition des dispositifs ci-dessous.

Carte 10 : Répartition des dispositifs des services d'aide alimentaires



La typologie des dispositifs d'aide alimentaire dans le Cher



Source : Enquête de terrain 2025, Solidata 2024

La carte des services d'aide alimentaire dans le Cher met en évidence une concentration des dispositifs autour des principales agglomérations comme Bourges et Vierzon, où la diversité des offres est la plus marquée. Cette observation est renforcée par le graphique circulaire qui précise la structure des dispositifs à l'échelle départementale.

Au premier plan, la typologie révèle que près de 40 % des dispositifs correspondent à des paniers alimentaires, soulignant l'importance de cet outil comme soutien alimentaire de base pour les populations en difficulté et le fait qu'il constitue l'un des modes de distributions les plus traditionnelles des associations caritatives. Cette prédominance coïncide avec la large dispersion de ce type de dispositif sur le

territoire, notamment dans les zones rurales où ils sont souvent la forme d'aide la plus accessible.

Ensuite, les services de distribution de repas et les camions itinérants occupent chacun environ 16,7 % de la typologie, ce qui illustre l'adaptation des dispositifs aux besoins variés des bénéficiaires. Les camions itinérants complètent efficacement l'absence ou la rareté de structures fixes dans certaines communes éloignées, comme on le voit sur la carte où ces points sont plus dispersés dans les périphéries.

Les épiceries sociales et solidaires, bien que moins nombreuses, représentent également une part importante qui se concentre surtout dans les noyaux urbains, offrant un cadre plus participatif et durable d'aide alimentaire. Cette distribution spatiale rend compte des différentes logiques d'intervention et du maillage différencié selon les territoires.

Enfin, les dispositifs spécialisés comme les accueils de jour, ateliers cuisine, espaces famille, jardins solidaires, et restaurants sociaux ou solidaires représentent une faible part, reflétant des offres souvent complémentaires, axées sur la socialisation et l'accompagnement plus global des personnes.

Cet ensemble met en lumière des configurations territoriales contrastées : une offre diversifiée et dense dans les centres urbains, appuyée par des dispositifs fixes et mobiles, et une couverture plus limitée mais essentielle dans les espaces ruraux, où la mobilité et la simplicité logistique priment. Ces constats illustrent la nécessité d'une stratégie ciblée favorisant la coordination entre dispositifs, la mutualisation des ressources, et le développement d'actions adaptées aux réalités locales afin de réduire les inégalités d'accès à l'aide alimentaire dans l'ensemble du département.

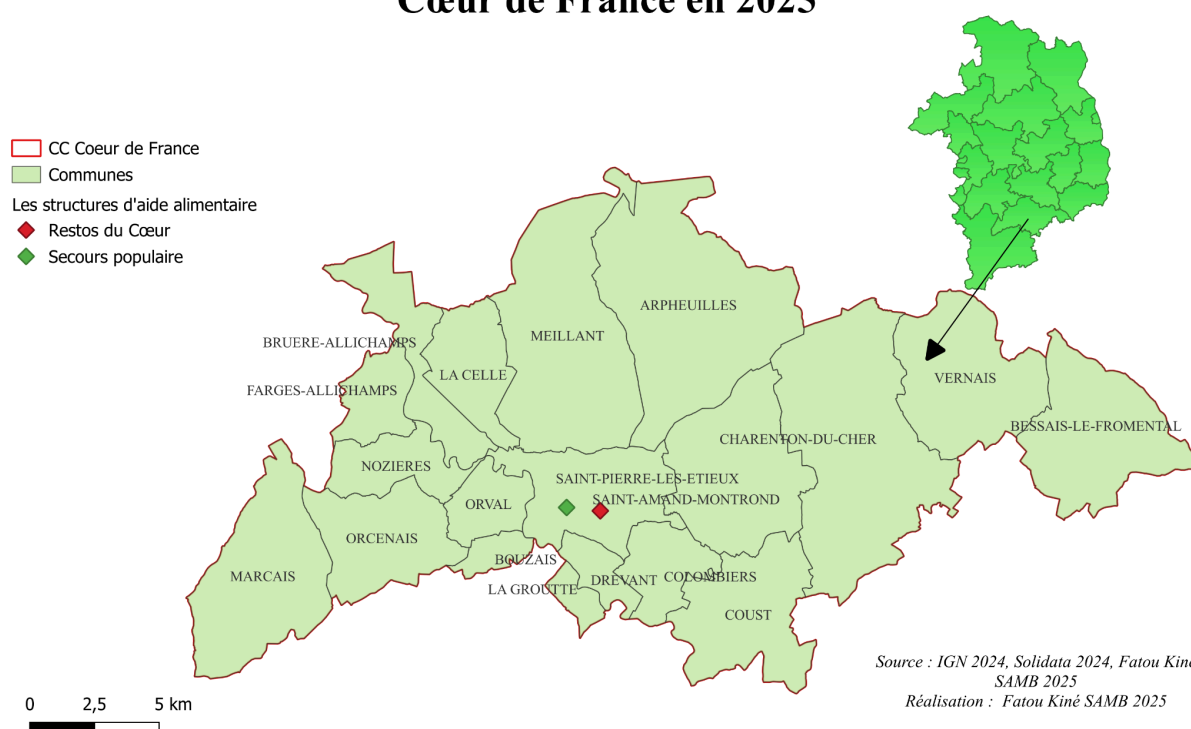
Bien que la communauté de communes Vierzon Sologne Berry regroupe de nombreux dispositifs et structures (déjà étudiés par ailleurs par C. Debrabant et T. Bazanté 2022), la communauté de communes Cœur de France, moins bien dotée en acteurs et peu étudiée jusqu'ici, apparaît comme un territoire pertinent à investiguer.

Ce choix est également renforcé par les témoignages d'acteurs de terrain rencontrés lors de l'enquête. Axel de Maupeou, délégué du Secours Catholique du Cher, a attiré notre attention sur la ville de Sancoins. De leur côté, les représentant.e.s d'Entraide18 ont souligné que, hors des grandes agglomérations comme Bourges et Vierzon, l'ensemble du territoire reste dans une grande précarité, avec très peu d'acteurs pour accompagner les personnes en difficulté.

Ces deux territoires présentent des niveaux élevés de précarité, la zone de Vierzon bénéficie déjà d'un tissu associatif relativement dense. À l'inverse, le secteur de Saint-Amand-Montrond (Cœur de France) cumule des fragilités sociales et un maillage d'aide alimentaire insuffisant. C'est donc ce territoire qui a été retenu comme zone de zoom pour approfondir l'étude.

Carte 11: Répartition des AAA dans la CC Cœur de France

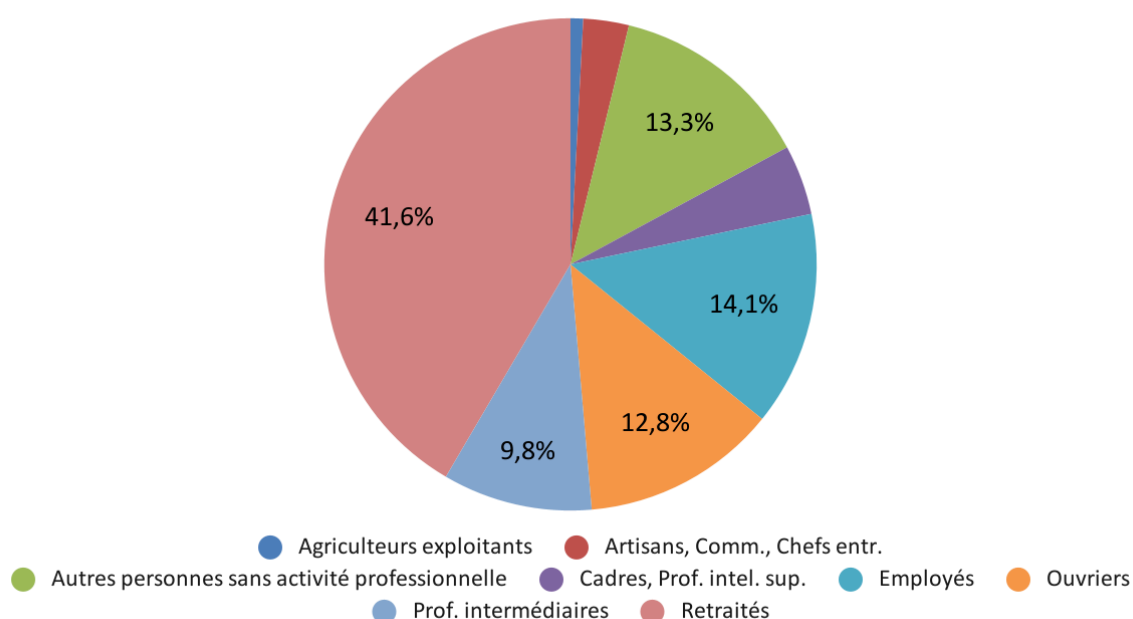
Les structures d'aide alimentaire dans la Communauté de Commune Cœur de France en 2025



La Communauté de communes Cœur de France²¹ située dans la partie Sud du département du Cher, a été constituée en décembre 1999. Depuis le 1er janvier 2013, elle résulte de la fusion entre les Communautés de communes Cœur de France et Berry-Charentonnais, regroupant ainsi 19 communes. Ce territoire s'étend sur une superficie de 37 912 hectares et compte environ 18 103 habitants au (Observatoire des territoires, 2021)

Graphique 8: Répartition des catégories socio-professionnelle

Répartition de la population par catégories socio-professionnelle



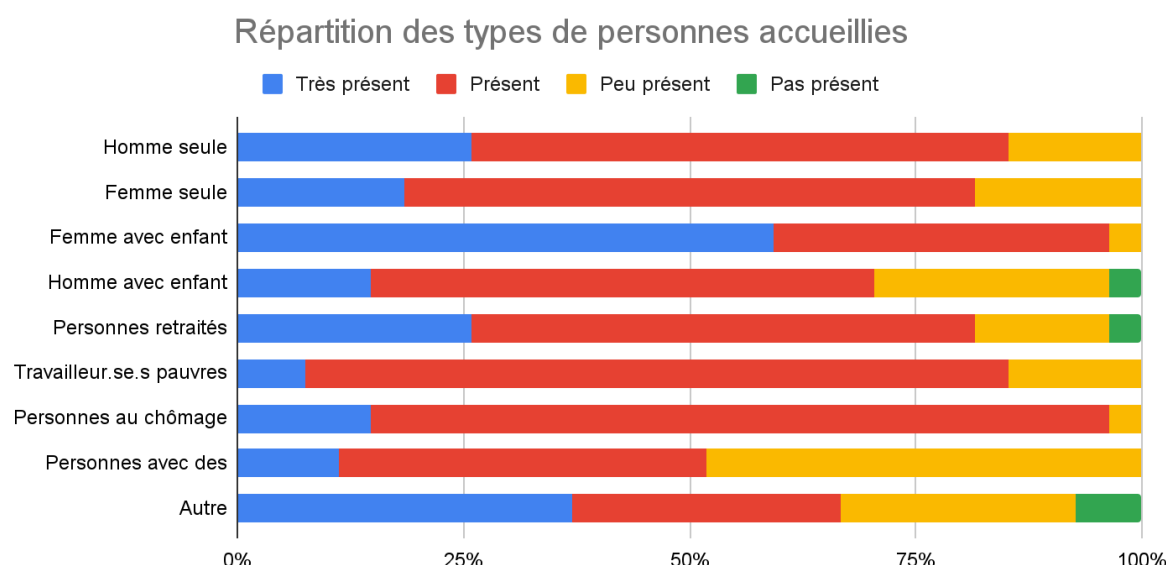
Réalisation: fatou Kiné SAMB 2025, source de données INSEE 2022

L'analyse socio-démographique révèle un territoire où les retraités représentent plus de 41 % de la population, ce qui traduit un vieillissement marqué. Les employés (14,1 %) et les ouvriers (12,8 %) constituent également des parts significatives, indiquant un tissu socio-économique composé en majorité de ménages modestes. La part des agriculteurs exploitants reste limitée (1,6 %), confirmant que l'économie locale ne repose pas exclusivement sur l'agriculture, bien que l'occupation des sols reste largement rurale.

²¹ [Communes membres - Cœur de France](#)

Après avoir analysé la nature et la répartition spatiale des dispositifs d'aide alimentaire, il est tout aussi essentiel de s'intéresser aux publics bénéficiaires. Le graphique ci-dessous présente la répartition des typologies de personnes aidées d'après les acteurs interviewés sur les deux territoires d'étude.

Graphique 9: Les personnes accueillies par les structures d'aide alimentaire



On constate que les femmes avec enfants représentent la catégorie la plus fréquemment rencontrée (59,3 %) : plus de la moitié des structures interrogées indiquent qu'elles sont « très présentes » parmi leurs bénéficiaires.

Viennent ensuite les personnes au chômage et les travailleurs pauvres, ce qui souligne le rôle crucial de l'aide alimentaire dans le soutien de ménages touchés par une précarité économique persistante, y compris parmi ceux qui exercent une activité professionnelle.

À l'inverse, les hommes avec enfants apparaissent moins représentés (14,8 %), tout comme les personnes en situation de handicap ou avec des contraintes de mobilité, qui sont mentionnées de façon plus marginale. Cette faible représentation pourrait résulter d'une moindre demande de leur part ou de difficultés d'accès physique aux dispositifs (barrières de mobilité).

Lors de nos entretiens, l'équipe du Secours Populaire gérant le camion itinérant a souligné que ce dispositif avait précisément été mis en place pour atteindre les

publics en situation de précarité, y compris ceux souffrant de handicap et de limitations de mobilité (enquête de terrain, 2025).

Dans l'ensemble, ces résultats confirment que l'aide alimentaire constitue principalement un soutien pour les familles monoparentales, les femmes en situation de vulnérabilité économique et les personnes sans emploi, réaffirmant son rôle de filet de sécurité sociale ciblant les publics les plus fragiles.

Cette partie a permis d'identifier à partir des données cartographiques et des entretiens réalisés, les zones les plus touchées par la précarité alimentaire dans le Loiret et le Cher. Elle met en évidence les déséquilibres de répartition de l'offre d'aide, l'existence de zones blanches qui sont surtout marquées dans les zones rurales, ainsi que les principaux défis rencontrés pour garantir une couverture équitable du territoire.

Partie 3. Analyse des dynamiques et des relations entre acteurs de l'aide alimentaire

Cette dernière partie s'attache à analyser les dynamiques partenariales qui structurent le fonctionnement du système d'aide alimentaire. Elle met en lumière les synergies existantes, les freins à la coopération et propose des pistes d'amélioration issues de l'observation et des retours d'expérience des acteurs locaux

5. Degré de coopération et de coordination

5.1 Modes de relation entre structures

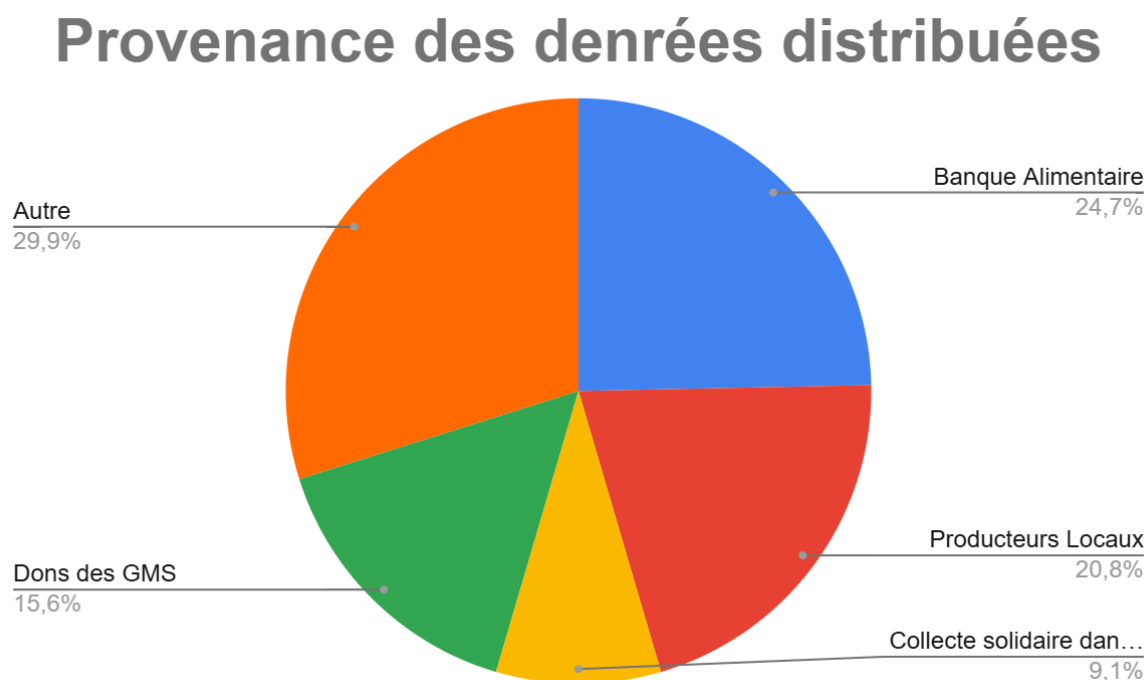
À la suite de nos entretiens avec les différents acteurs de l'aide alimentaire dans les départements du Loiret et du Cher, il ressort que les relations entre structures sont majoritairement basées sur des échanges d'informations ponctuels plutôt que sur de véritables dynamiques de coopération structurée. La coordination reste donc relativement limitée, bien que certains exemples positifs méritent d'être soulignés.

La Banque Alimentaire joue un rôle central dans le dispositif, en tant que plateforme logistique essentielle. Elle entretient des liens fonctionnels avec de nombreuses structures distributrices, facilitant l'acheminement des denrées alimentaires grâce à son réseau de collecte, de stockage et de redistribution. Cette capacité logistique

constitue un appui crucial pour des structures locales souvent dépourvues de moyens de transport ou de lieux de stockage adaptés.

Comme nous l'illustre ce graphique ci-dessous qui fait référence à la provenance des denrées distribuées aux personnes en situation de précarité.

Graphique 10: la provenance des denrées distribuées des AAA



Source: Enquête de terrain, 2025

Les acteurs interrogés soulignent le rôle central de la Banque alimentaire, qui assure environ 24,7 % de l'approvisionnement en denrées. Les producteurs locaux constituent également une source importante, représentant 20,8 % des produits reçus. Cependant, comme le note M. Magendie (juin 2025), certains producteurs perçoivent un frein à la vente de leurs produits aux associations caritatives, estimant que cette pratique n'est pas pleinement solidaire. Malgré ces réticences, la collaboration avec les acteurs de l'aide alimentaire (AAA) reste significative.

Au-delà de cette relation privilégiée, les acteurs de l'aide alimentaire se retrouvent principalement lors d'instances institutionnelles telles que les CORELUPA ou les

CODELUPA, qui offrent des espaces de dialogue et de coordination à l'échelle territoriale. Toutefois, ces rencontres restent trop espacées pour permettre une coopération approfondie sur le long terme.

Il arrive néanmoins que des dynamiques collectives émergent, notamment dans le cadre de réponses conjointes à des appels à projets. C'est par exemple le cas du programme "Mieux Manger pour Tous", où plusieurs structures ont mutualisé leurs ressources – humaines, matérielles ou financières – afin de proposer des actions concertées. Ce type d'initiative, bien qu'encore marginal, témoigne d'une volonté croissante de travailler en réseau et de renforcer les synergies locales. Lors de nos entretiens de terrain, P. de Montlaur (Chargé de mission PAT du Loiret, juin 2025), a présenté en détail le dispositif "Logifrais" actuellement en cours de mise en place. Ce projet repose sur collaboration entre les acteurs agricoles et les acteurs associatifs dans le but de faciliter l'écoulement des productions agricoles locales en offrant aux agriculteurs une solution logistique adaptée vers différents points de distribution. Mais aussi améliorer l'acheminement des denrées destinées aux associations caritatives afin de sécuriser l'approvisionnement et de réduire les ruptures.

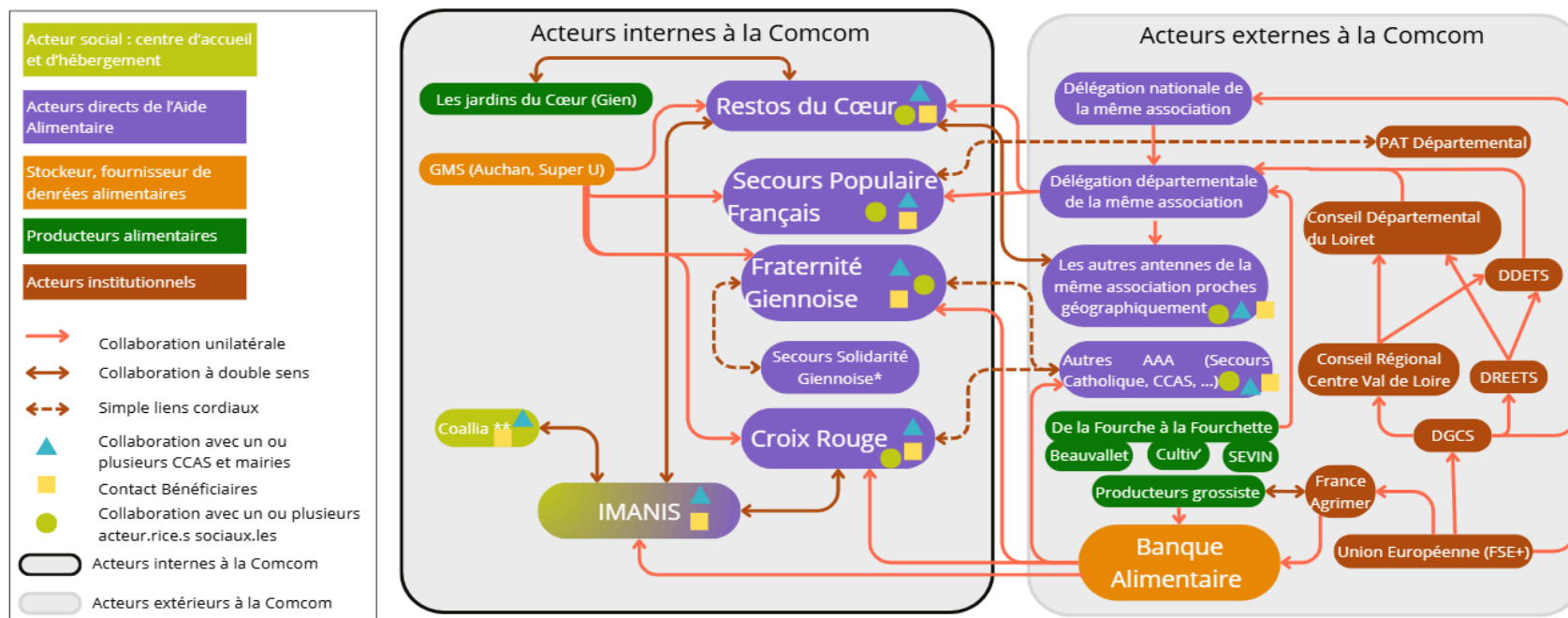
Logifrais s'appuiera sur les plateformes logistiques déjà existantes dans le département, ce qui va permettre de mutualiser les moyens de transport, de stockage et de distribution. Cette approche va non seulement renforcer les circuits courts qui est un point essentiel pour bénéficier de l'appel à projet du programme MMPT. et répondre aux besoins croissants des AAA en termes de logistique.

Au niveau de nos zones de zooms, ces relations se traduisent comme suite:

Schéma 4: Les collaborations des AAA dans la CCG

Réseaux de collaborations entre les Acteurs de l'Aide Alimentaire (AAA) au sein de la Communauté de Communes Giennoises

réalisé en août 2025



*Ancienne association d'aide alimentaire, qui est aujourd'hui regroupé au sein de la Fraternité Giennoises

** Coallia s'occupe notamment du CADA

Le dispositif d'aide alimentaire de la Communauté de Communes Giennoises se distingue par une plus grande diversité d'acteurs et une structuration en réseau plus complexe que celui de la communauté de communes de cœur de France ([Voir Schéma 5](#)). En plus des associations nationales classiques (Restos du Cœur, Secours Populaire, Croix Rouge), on observe l'existence de structures locales spécifiques, telles que la Fraternité Giennoise ou IMANIS, ainsi que l'implication de Coallia, en charge notamment de l'accompagnement des migrants dans le cadre du CADA. Cette diversification renforce la dimension sociale et d'insertion du dispositif, en élargissant son champ d'action au-delà de la seule distribution alimentaire. Le territoire bénéficie également d'un maillage plus dense avec le monde agricole et l'économie sociale et solidaire : Jardins du Cœur (structure d'insertion par l'activité), Cultiv', De la Fourche à la Fourchette ou encore SEVIN complètent l'offre aux côtés des producteurs grossistes et des grandes surfaces. Ces collaborations traduisent une volonté de renforcer les circuits courts, l'ancrage territorial et l'insertion professionnelle. Sur le plan institutionnel, la CCG dispose d'une meilleure intégration dans les politiques publiques, en particulier grâce au PAT départemental, qui facilite la coordination entre associations, collectivités et institutions. Ce réseau illustre donc un modèle plus ouvert et intégré, où l'aide alimentaire est étroitement articulée à des enjeux de développement local, de solidarité et de durabilité.

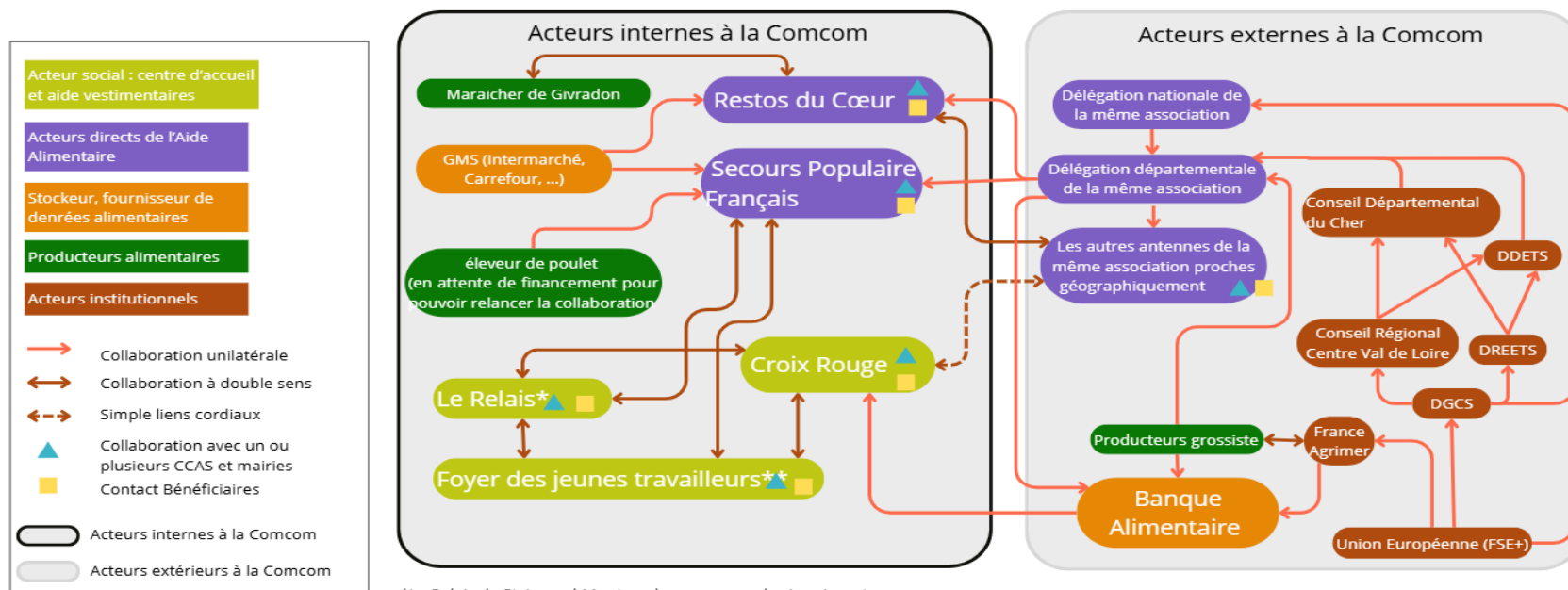
A l'inverse, le réseau d'aide alimentaire de la Communauté de Communes Cœur de France repose principalement sur les grandes associations nationales implantées localement : les Restos du Cœur, le Secours Populaire et la Croix Rouge. Ces structures constituent l'ossature du dispositif et leurs actions sont renforcées par les échanges de denrées avec la Banque Alimentaire. Elles sont complétées par des acteurs sociaux tels que le Relais, spécialisé dans l'accompagnement des immigrés, et le Foyer des jeunes travailleurs, qui assure l'hébergement et l'accompagnement des personnes sans-abri. Ces deux structures jouent un rôle essentiel de relais social et d'accompagnement, bien que leurs missions débordent le cadre strict de l'aide alimentaire. Du côté des producteurs, l'offre reste réduite et fragile, limitée à un maraîcher et à un éleveur de volailles dont la collaboration dépend du financement de projets. Les grandes surfaces locales (Intermarché, Carrefour, etc.) constituent également des pourvoyeurs de denrées, même s'il tendent de plus en plus à réduire

la capacité des denrées qu'ils fournissent. Globalement, le réseau de la Communauté de Commune Cœur de France apparaît relativement centralisé et dépendant de quelques acteurs clés. Les relations sont majoritairement bilatérales et fonctionnelles, mais le maillage territorial reste limité et la place accordée aux producteurs locaux ou aux dispositifs d'insertion est encore marginale.

Schéma 5 : Les collaborations des AAA dans la CCG

Réseaux de collaborations entre les Acteurs de l'Aide Alimentaire (AAA) au sein de la Communauté de Communes Cœur de France

réalisé en août 2025



*Le Relais de St-Amand-Montrond accompagne les immigrants

**Ce foyer de St-Amand-Montrond héberge des personnes sans-abris et accompagne les personnes dans le besoin vers la réinsertion professionnelle

Ainsi, si la coordination entre acteurs de l'aide alimentaire existe, elle demeure encore en grande partie informelle et repose davantage sur des relations interpersonnelles que sur des dispositifs structurés et pérennes. Le développement de logiques de partenariat plus formalisées pourrait contribuer à renforcer l'efficacité collective du dispositif d'aide alimentaire sur ces territoires.

5.2 Initiatives communes et freins à la coopération

Malgré des logiques de fonctionnement souvent autonomes, les structures de l'aide alimentaire sur le territoire ont su mettre en place un mode de coordination implicite afin de garantir une continuité de la distribution tout au long de la semaine. Comme en témoigne le planning hebdomadaire mis en place à compter du 2 octobre 2024, les différentes associations (Croix-Rouge, Les Restos du Cœur, les mains tendues.) se répartissent les jours de présence sur des lieux fixes à Orléans comme le Quai du Roi, l'église Jeanne d'Arc ou la librairie laïque de manière à assurer une couverture quasi quotidienne. Cette organisation collective, bien qu'informelle, permet aux bénéficiaires d'accéder à un repas ou une distribution chaque jour de la semaine.

Photo 4: Planning de répartition des jours de présence de AAA du Loiret

PLANNING DE LA SEMAINE : à compter du 2 OCTOBRE 2024						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
						
EGLISE JEANNE D'ARC	QUAI DU ROI Marché Couvert		QUAI DU ROI EGLISE JEANNE D'ARC	EGLISE JEANNE D'ARC	EGLISE JEANNE D'ARC	LIBRAIRIE LAIQUE
19h	19h		19h 19h30	19h	19h30	19h30

Source: Fatou Kiné SAMB

Cependant, cette coordination dans le temps ne s'accompagne pas toujours d'une coopération approfondie entre les structures. Plusieurs freins organisationnels et culturels peuvent l'expliquer. Par exemple, le Secours Catholique, structure à fonctionnement centralisé, est fortement encadré par des directives nationales, ce qui limite sa marge de manœuvre locale pour nouer des partenariats opérationnels.

À l'inverse, le Secours Populaire fonctionne sur un mode décentralisé, avec une autonomie importante laissée aux antennes locales, ce qui peut favoriser une certaine indépendance mais aussi un isolement dans les pratiques.

Ces différences dans les modes de gouvernance, combinées à des contraintes logistiques, humaines ou financières, freinent l'émergence de véritables coopérations, que ce soit en matière de mutualisation de moyens, de gestion commune de stock ou de stratégie concertée. Ainsi, même si les structures parviennent à s'organiser pour éviter les doublons dans le temps, les partenariats concrets restent encore limités, laissant entrevoir un potentiel de synergie à développer.

Par ailleurs, au-delà des enjeux organisationnels, certaines évolutions sociales accentuent la pression sur le système d'aide alimentaire. De plus en plus de travailleurs précaires, bien qu'ayant un emploi, rencontrent des difficultés croissantes à couvrir leurs charges mensuelles. Cette fragilisation progressive entraîne une dépendance accrue vis-à-vis des dispositifs d'aide alimentaire, venant élargir et diversifier le public accueilli. Les structures doivent ainsi répondre à des besoins toujours plus importants, avec des moyens souvent insuffisants, ce qui accentue la nécessité de renforcer la coopération inter-associative.

6. Les freins et leviers à l'amélioration du maillage territorial

6.1 Problèmes rencontrés (financements, logistique, visibilité...)

Notre étude a été réalisée entre avril et août 2025, une période coïncidant avec les vacances scolaires et estivales. Cette temporalité a constitué une première limite, car elle a réduit la disponibilité de certains acteurs clés pour des entretiens approfondis. Plusieurs structures d'aide alimentaire n'ont pas pu être rencontrées, et certaines sollicitations sont restées sans réponse, en particulier du côté des associations et des acteurs institutionnels.

Au-delà de ces contraintes méthodologiques, des freins structurels apparaissent également dans l'organisation de l'aide alimentaire. Selon Laurence Hunault, cheffe de l'Unité Inclusion Sociale, Insertion et Protection des Personnes Vulnérables à la

DDETS 45, de nombreux CCAS développent leurs actions de manière autonome, sans nécessairement les articuler avec d'autres dispositifs. Cette logique se retrouve également chez la majorité des associations d'aide alimentaire, qui mènent leurs activités de façon individuelle, sans réelle mutualisation de moyens ou coordination inter-associative.

Ce fonctionnement en silos a plusieurs conséquences :

- Sur le plan logistique, il complique la mise en place de circuits de collecte et de redistribution optimisés, entraînant parfois des doublons dans certaines zones et des « déserts alimentaires » dans d'autres.
- Sur le plan financier, l'absence de coordination peut limiter la capacité de ces structures à mobiliser des financements communs ou à bénéficier d'économies d'échelle.
- Sur le plan de la visibilité, les bénéficiaires potentiels peuvent rencontrer des difficultés à identifier l'offre d'aide disponible, ce qui accroît les risques de non-recours.

Ces constats mettent en lumière la nécessité d'un meilleur maillage territorial et d'une coordination renforcée, afin d'assurer une réponse plus équitable et plus efficace aux besoins des populations précaires.

6.2 Opportunités d'amélioration et recommandations

Dans une logique visant à maximiser l'impact des actions en faveur des personnes en situation de précarité, il apparaît essentiel de renforcer la coordination entre l'ensemble des acteurs concernés : institutions publiques, collectivités territoriales, associations, structures caritatives et autres partenaires. Une meilleure articulation des interventions permettrait non seulement de toucher un public plus large, mais également d'éviter les chevauchements ou les manques dans l'offre d'aide. À cet effet, il serait pertinent de promouvoir la mutualisation des initiatives et l'adoption de pratiques communes, notamment à travers l'organisation de sessions de collaboration régulières entre acteurs, à l'image de celles mises en place par le CCAS de Bourges. Toutefois, pour en maximiser l'efficacité, ces démarches

devraient être portées à une échelle plus large, idéalement celle de l'ensemble du département, afin d'assurer une couverture territoriale homogène et équitable.

Par ailleurs, la mise en place de comités de suivi départemental pourrait constituer un levier essentiel pour assurer la cohérence des projets et études menés. Ces comités auraient pour mission de suivre l'identification des acteurs, de cartographier les besoins en matière d'aide sociale et alimentaire et de veiller à la complémentarité des interventions. Une telle gouvernance partagée permettrait de réduire les doublons, d'optimiser l'allocation des ressources et d'assurer une meilleure continuité des services.

De plus, il serait envisageable de mettre en place, dans les zones où les besoins se font le plus ressentir par exemple sur Orléans et Bourges des caisses communes d'alimentation inspirées du projet de sécurité sociale de l'alimentation (SSA)²² mené à Montpellier. En effet, c'est une expérimentation innovante qui vise à garantir un accès équitable à une alimentation de qualité pour toutes et tous, notamment les plus vulnérables. Ce dispositif repose sur un budget collectif alimenté par des cotisations citoyennes et des fonds publics, distribué sous forme d'une monnaie numérique locale (« MonA ») utilisable dans un réseau d'épiceries sociales, coopératives et producteurs locaux respectant des critères durables.

Gérée démocratiquement par un comité citoyen, cette initiative fédère un collectif de 25 organisations engagées pour transformer les systèmes alimentaires vers plus de solidarité, de durabilité et de démocratie alimentaire. Le projet ambitionne de créer un écosystème alimentaire solidaire qui favorise l'inclusion sociale, soutient les circuits courts, et agit contre la précarité alimentaire dans l'agglomération montpelliéraine.

Ce type de dispositif offrirait aux personnes en situation de précarité l'opportunité de mieux s'autogérer, de participer activement à la définition de leurs besoins réels et de renforcer leur pouvoir d'agir. Une telle approche favoriserait également une meilleure adéquation entre l'offre d'aide et les attentes des bénéficiaires, en les impliquant directement dans le processus de décision.

²² [Caisse commune de l'alimentation Montpellier – Sécurité sociale de l'alimentation](#)

Enfin, une attention particulière devrait être portée à la période estivale, souvent marquée par une baisse de l'activité des associations et des acteurs de l'aide alimentaire en raison des congés, alors même que les besoins des populations vulnérables persistent, voire s'intensifient. Anticiper cette saisonnalité en renforçant les dispositifs d'aide, en mobilisant davantage de bénévoles ou en mettant en place des solutions alternatives (comme des partenariats avec des structures ouvertes toute l'année) permettrait de maintenir un accompagnement constant et d'éviter des situations de rupture dans l'accès à l'aide.

L'analyse des dynamiques partenariales révèle la diversité et parfois la redondance des dispositifs, ainsi qu'un besoin accru de coordination entre les acteurs locaux. Les recommandations formulées visent à renforcer les synergies, mutualiser les ressources et faire participer davantage les bénéficiaires pour améliorer l'efficacité et la justice du système d'aide alimentaire.

Conclusion

Ce mémoire a permis d'apporter un éclairage approfondi sur les enjeux complexes et multidimensionnels de la précarité alimentaire dans les territoires du Loiret et du Cher. En s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse mêlant analyses cartographiques, exploitation de données statistiques et entretiens qualitatifs auprès d'acteurs locaux, il a été possible de repérer avec précision les « zones blanches » où l'offre d'aide alimentaire reste insuffisante ou mal adaptée, malgré la mobilisation d'un large éventail d'acteurs engagés.

L'étude met en lumière la diversité des dispositifs et la complexité du système d'aide alimentaire, qui se compose d'une multitude d'intervenants avec des modes d'action variés, du secours d'urgence à l'accompagnement social et à l'insertion par l'alimentation. Cette pluralité est à la fois une force, permettant une réponse adaptée à des besoins multiples, et un défi, notamment au regard des difficultés à coordonner efficacement les actions et à mutualiser les ressources. La participation réelle des bénéficiaires demeure par ailleurs insuffisamment exploitée, alors qu'elle est essentielle pour garantir une approche respectueuse de la dignité et des droits des personnes concernées.

Les recommandations formulées dans ce travail portent en majeure partie sur le renforcement de la coopération multi-acteurs, la consolidation de comités de suivi partagés, à l'image déjà initiée par le CCAS de Bourges, et la promotion d'une gouvernance inclusive. L'intégration active des bénéficiaires dans les processus décisionnels est un levier indispensable pour mieux ajuster les dispositifs à leurs besoins réels, mais aussi pour renforcer le pouvoir d'agir collectif sur les questions alimentaires.

Au-delà de la gestion des situations d'urgence, ce mémoire invite à penser la précarité alimentaire comme une problématique intrinsèquement liée à la dignité humaine et à l'équité territoriale. Il souligne la nécessité d'actions et de politiques publiques intégrées, combinant innovation sociale, développement local durable et justice alimentaire. Les démarches de transformation vers des systèmes alimentaires plus inclusifs et résilients doivent donc être soutenues par une vision

globale, allant de l'amélioration de l'accès à des produits de qualité à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Enfin, ce travail ouvre des perspectives pour l'approfondissement des connaissances, en particulier sur les effets sociaux, psychologiques et nutritionnels des dispositifs d'aide alimentaire. Il encourage la poursuite des collectes de données auprès des personnes bénéficiaires, afin d'articuler au mieux les dimensions quantitatives et qualitatives de la précarité alimentaire. Par ailleurs, il recommande d'étendre cette analyse à d'autres territoires ruraux en France pour nourrir un débat national et régional sur la solidarité, la cohésion sociale et les modèles d'accompagnement alimentaire dans un contexte marqué par une augmentation des inégalités.

Bibliographie et sitographie

Mémoires

- Aumont, N. (2023). Les paniers solidaires du Secours catholique (42 p.).
- Céline, M. (2022). L'injustice alimentaire sur un territoire en difficulté socio-économique (181 p.).
- Chandelier, A. (2022). Accessibilité sociale à l'alimentation locale et de qualité pour le public Loirétain en situation de précarité (72 p.).
- Charlaine, B. D. (2024). Gaspillage alimentaire et solidarités alimentaires : Le rôle des associations solidaires dans l'agglomération d'Orléans Métropole et dans le Loiret (116 p.).
- Clara, L.-F. (2016). De l'aide à la justice alimentaire : Innovation partenariale dans les épiceries sociales et solidaires (75 p.).

Rapports

- Ansa. (2019). Lutte contre la précarité alimentaire : De quoi parle-t-on ? (9 p.).
- L'ANSES. (2017). Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (p. 84-90).
- Cammal, F. et Venin, L. (2024). Rapport d'activités. Communauté de commune giennoise (31 p.).
- CCAS Bourges. (2024). Étude d'impact socio-économique basée sur l'évaluation des coûts et bénéfices de l'instauration d'une filière de l'aide alimentaire (11 p.).
- COCOLUPA. (2023). Réaliser un diagnostic de la précarité alimentaire à l'échelle locale (63 p.).
- Cour des comptes. (2025). L'aide alimentaire financée par l'État et les fonds européens (117 p.).
- Débrabant, C., et Tanguy, B. (2022). Acteurs de la solidarité alimentaire du PETR Centre Cher (27 p.).
- Fondation Avril, & Fédération Française des Banques alimentaires. (2016). Créer, gérer, animer une aide alimentaire en milieu rural (44 p.).
- Géniteau, Cherbonnet, et Leclerc, (2023). Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux (72 p.).
- Labarre, J., Néel, C., Perrin, C., et Bricas, N. (2022). Une approche territoriale des

facteurs de précarité alimentaire à l'aide de données en libre accès (10 p.).
Ministère chargé de l'Autonomie. (2021). Lutter contre l'isolement des personnes âgées (8 p.).
Région Centre Val-de-Loire. (2016). Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région Centre-Val de Loire [Annexe de délibération, pp. 98-100].
Secours populaire 63. (2021). Les marchés pop' solidaires (8 p.).

Articles de revue

Alberghini, A., Brunet, F., Grandseigne, R., & Lehrmann, J. (2017a). L'aide alimentaire : Acteurs, pratiques et modalités d'accompagnement des publics (I). *Recherche sociale*, 221(1), 5–92. <https://doi.org/10.3917/recsoc.221.0005>
Alberghini, A., Brunet, F., Grandseigne, R., & Lehrmann, J. (2017b). L'aide alimentaire : Acteurs, pratiques et modalités d'accompagnement des publics (II). *Recherche sociale*, 222(2), 5–110. <https://doi.org/10.3917/recsoc.222.0005>
Bonzi, B. (2019). Dilemme de l'aide alimentaire et conflits de normes. *Socio-anthropologie*, 39, 67-82. <https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.5248>
Bordiec, S. (2019). Une solidarité en miettes. *Socio-histoire de l'aide alimentaire des années 1930 à nos jours. Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 126(3), 212–215. <https://doi.org/10.4000/abpo.4710>
Poulain, J.-P., et Tibère, L. (2008). Alimentation et précarité. *Anthropologie de l'alimentation*, 6. <https://doi.org/10.4000/aof.4773>
Programme ensemble bien vivre, & Secours Catholique - Caritas France. (2024). *L'injuste prix de notre alimentation* (p. 92).
Tétart, G. (2023). La restauration scolaire, pilier d'une transition alimentaire territorialisée ? *Pour*, 246(2), 6-11. <https://doi.org/10.3917/pour.246.0006>

Documents officiels

Cadre juridique de l'habilitation pour l'aide alimentaire. (2025). (7 p.).
Stratégie « De la ferme à la table ». (2025). (6 p.).

Sitographie

Akiyo, Kotchoni. (2024). Différence entre épicerie sociale et épicerie solidaire expliquée. AGIL ASSO KONSEIL. Consulté le 5 mai 2025, sur

<https://www.agil-asso-konseil.fr/difference-epicerie-sociale-solidaire/>

CAF - Les épiceries sociales, un espace de solidarité dans la ville. (s.d.). Consulté le 10 septembre 2025, sur

<https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-la-reunion/partenaires-locaux/actualites-partenaires/les-epiceries-sociales-un-espace-de-solidarite-dans-la-ville>

Caisse commune de l'alimentation Montpellier. (2022, 25 avril). Caisse commune de l'alimentation Montpellier.

<https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/caisse-commune-de-l'alimentation-montpellier/>

CCAS (Centre communal d'action sociale). (s.d.). Définition. Consulté le 19 août 2025, sur <https://www.monparcours handicap.gouv.fr/glossaire/ccas>

Communes membres Cœur de France. (s.d.). Consulté le 22 août 2025, sur

<https://cc-coeurdefrance.fr/la-communaute-de-communes/le-territoire/>

Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue | Voix des affamés |

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2025). Consulté le 24 juin 2025, sur

<https://www.fao.org/in-action/voices-of-the-hungry/fies/fr/> France, R. D. (2025).

Département du Loiret (45) : Présentation, localisation, carte, chiffres clés et informations pratiques. regions-departements-france.fr. Consulté le 18 septembre 2025, sur <https://www.regions-departements-france.fr/departement-45-loiret.html>

France, R. D. (2025). Départements du Cher (18) : Présentation, localisation, carte, chiffres clés et informations pratiques. regions-departements-france.fr. Consulté le 18 septembre 2025, sur

<https://www.regions-departements-france.fr/departement-18-cher.html>

Isolement social et précarité des personnes âgées. Fondation Croix-Rouge. (s.d.). Consulté le 15 août 2025, sur

<https://www.fondation-croix-rouge.fr/bourses/bourse-isolement-social-precarite-personnes-agees/>

L'histoire du Secours populaire de sa création à nos jours. (s.d.). Consulté le 19 août 2025, sur <https://www.secourspopulaire.fr/qui-sommes-nous/histoire/>

Manifeste pour une mobilisation politique forte pour le droit à l'alimentation.

Fédération des acteurs de la solidarité. (s.d.). Consulté le 14 avril 2025, sur <https://www.federationsolidarite.org/actualites/tribune-droit-a-lalimentation-par-la-france-mettons-nous-a-table/>

Nos missions – Le Mouvement associatif. (s.d.). Consulté le 21 août 2025, sur <https://lemouvementassociatif.org/nos-missions/>

Qui sommes-nous ? Andes. (s.d.). Consulté le 12 août 2025, sur <https://andes-france.com/andes/qui-sommes-nous/>

Qui sommes-nous ? IMANIS. (s.d.). Consulté le 19 août 2025, sur <https://www.imanis.fr/qui-sommes-nous/>

Travaux des étudiant.es – GASPILAG. (s.d.). Consulté le 14 avril 2025, sur <https://gaspilag.univ-tours.fr/productions/memoires-de-stage/>

Vous avez dit PATAMIL ? - PATAMIL. (2023, 3 juillet). PATAMIL. <https://patamil.centraider.org/vous-avez-dit-patamil/>

Liste des Cartes

Carte 1: la région Centre Val de Loire-----	32
Carte 2: Le Loiret-----	34
Carte 3: Le Cher-----	35
Carte 4: Les facteurs de précarité sociale dans le Loiret-----	50
Carte 5 : Répartition des structures d'aide alimentaire dans le Loiret-----	52
Carte 6: Typologie de services d'aide alimentaire dans le Loiret-----	53
Carte 7: Répartition des AAA dans la Communautés de communes Giennoise-----	57
Carte 8: Les facteurs de précarité sociale dans le Cher-----	60
Carte 9 : Répartition des structures d'aide alimentaire dans le Cher-----	63
Carte 10 : Répartition des dispositifs des services d'aide alimentaires-----	64
Carte 11: Répartition des AAA dans la CC Cœur de France-----	67

Liste des graphiques et schémas

Schéma 1: Échelle de mesure de l'insécurité alimentaire-----	17
Graphique 1: Indicateurs d'insuffisance alimentaire (perception de la situation alimentaire du ménage) et d'insécurité alimentaire (%)-----	18
Schéma 2: Acteurs de l'aide alimentaire Cour des comptes-----	26
Schéma 3: les acteurs de l'aide alimentaire en France-----	28
Graphique 2: Échelle d'opération des Acteurs de l'aide alimentaire-----	30
Graphique 3: Les facteurs de précarité dans le Loiret-----	51
Graphique 4: Part des services d'aide alimentaire dans le Loiret-----	54
Graphique 5 : Répartition de la population dans la Communautés de Communes Giennoise--	58
Graphique 6: Les facteurs de précarité dans le Cher-----	61
Graphique 7: Typologies de services d'aide alimentaire dans le Cher-----	65
Graphique 8: Répartition des catégories socio-professionnelle-----	68
Graphique 9: Les personnes accueillies par les structures d'aide alimentaire-----	69
Graphique 10: la provenance des denrées distribuées des AAA-----	71
Schéma 4: Les collaborations des AAA dans la CCG-----	73
Schéma 5 : Les collaborations des AAA dans la CCG-----	76

Liste des photos

Photo 1 : Distribution de l'épicerie Raymond à la Ferté Saint AUBIN.....	23
Photo 2: Distribution solidaribus Chambon-la-Forêt.....	44
Photo 3 :Distribution Croix rouge mobile à Coullons.....	45
Photo 4: Planning de répartition des jours de présence de AAA du Loiret.....	77

Liste des tableaux

Tableau 1: des indicateurs de précarité sociale.....	47
Tableau 2: Liste des associations habilitées au niveau national :.....	89
Tableau 3: Acteurs interviewés dans le Cher.....	97
Tableau 4: acteurs interviewés dans le Loiret.....	98

Annexe 1: Les structures habilitées à fournir de l'aide alimentaire

Tableau 2: Liste des associations habilitées au niveau national :

Structure	Date d'habilitation	Demande	Durée d'habilitation	Fin d'habilitation
Association nationale Le Refuge	Arrêté du 18 mai 2020	Renouvellement	5 ans	18 mai 2025
Solidarité Alimentaire France (SAF-ANDES)	Arrêté du 4 avril 2022	Renouvellement	5 ans	4 avril 2027
Croix-Rouge française	Arrêté du 2 mai 2016	Renouvellement	10 ans	2 mai 2026
Fédération de l'entraide protestante		Renouvellement	10 ans	2 mai 2026
Fédération française des banques alimentaires		Renouvellement	10 ans	2 mai 2026
Fédération nationale des paniers de la mer		Renouvellement	10 ans	2 mai 2026
Fondation de l'Armée du salut		Renouvellement	10 ans	2 mai 2026
Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur		Renouvellement	10 ans	2 mai 2026
Réseau Cocagne		Renouvellement	10 ans	2 mai 2026

Revivre dans le monde		Renouvellement	10 ans	2 mai 2026
Secours populaire français		Renouvellement	10 ans	2 mai 2026
Société de Saint-Vincent-de-Paul		Renouvellement	10 ans	2 mai 2026
Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	Arrêté du 13 juillet 2017	Renouvellement	10 ans	13 juillet 2027
Secours Catholique Caritas France		Renouvellement	10 ans	13 juillet 2027
Association des cités du Secours catholique (ACSC)	Arrêté du 16 juillet 2018	Renouvellement	10 ans	16 juillet 2028
Adventist Development and Relief Agency (ADRA France)		Renouvellement	10 ans	16 juillet 2028
Union des groupements des Epiceries Sociales et Solidaires	Arrêté du 4 avril 2022	Renouvellement	5 ans	4 avril 2027
Vers un réseau d'achat en commun	Arrêté du 12 juillet 2021	Première demande	3 ans	12 juillet 2024
Linkee	Arrêté du 8 août 2023	Première demande	1 ans	12 septembre 2024
COP1	Arrêté du 8 août 2023	Première demande	1 ans	12 septembre 2024

Source: Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire Avril 2024

Annexes 2 : Questionnaire administré aux AAA

Nous sommes Agathe Nucera Roussely et Fatou Kiné Samb, actuellement stagiaires dans le cadre d'une étude sur la précarité alimentaire dans le Loiret et le Cher, menée avec le laboratoire CEDETE et le Secours Catholique dans le cadre du programme PATAMIL.

Dans le cadre de notre travail, nous réalisons actuellement un recensement des acteurs de l'aide alimentaire présents sur ces territoires ainsi que des liens qu'ils entretiennent.

Pour nous aider à mieux cerner notre sujet d'étude, nous nous permettons de vous partager ce questionnaire qui dure une vingtaine de minutes.



Brièvement, présentez vous vous et l'organisme que vous représentez pour cet entretien : Le rôle/but de la structure et votre rôle au sein de celle-ci.

tapez votre texte ici

Savez vous comment et pourquoi est née la structure ? Suite au constat d'un besoin (autre) ?

OUI

NON

PRÉSENTATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Cette partie est là pour nous aider à comprendre à quel public sont destinées vos actions.

Organisez-vous des aides directes au près des personnes ?

OUI



NON

Qui sont ces personnes ?

	Très présent	Présent	Peu présent	Pas présent
Homme seule				
Femme seule				

Femme avec enfant

Homme avec enfant

Personnes retraités

Travailleur.se.s pauvres

Personnes au chômage

Personnes avec des contraintes de mobilités

Autre

D'où viennent-ils (géographiquement) ?

De la même commune que votre structure

D'une commune voisine

De tout le département (aide mobile?)

Autre

Comment arrivent-ils jusqu'à vous ? (orientés par qui ?)

Les mairies/CCAS

Bouche à oreille

Autre

Avez-vous constaté une évolution de la présence du nombre de personnes accompagnées ? (plus ou moins de demandes)

- ☐ OUI
☐ NON

43%

Powered by Sphinx



AIDE ALIMENTAIRE

Y a-t-il des critères pour avoir accès à l'aide ?

OUI



NON

Quels sont ses critères ?

Ressources



Composition du foyer

Autre

EN TEST - DONNÉES NON ENREGISTRÉES

Quel type d'aide alimentaire proposez-vous ?

- ☐ Chèque alimentaire
☐ Paniers alimentaires
☐ Maraudes
☐ Epicerie sociale
☐ Epicerie solidaire
☐ Prix préférentiels
☐ Autre

A quelle fréquence ?

Plusieurs fois par semaine

Une fois par Semaine

Tous les 15 jours

Une fois par mois

Autre

ET TEST = BONNES PRATIQUES

D'où proviennent les denrées que vous distribuez ?

Banque Alimentaire

Producteurs Locaux

Collecte solidaire dans les GMS

Dons des GMS

Autre

Avez-vous mis en place des projets communs (activités/achats/...) ?

☐ OUI

☐ NON

Si oui, avec qui travaillez-vous ?

Associations de l'aide alimentaire ✓

Autres types d'associations

Maraîchers

Producteurs locaux

Autre



Tapez votre texte ici

Veuillez remplir ce champ.

Y a t-il un PAT sur votre territoire ?

PAT = Projets Alimentaires Territoriaux, menés par différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, en tentant de répondre aux enjeux sociaux, économiques, environnementaux et de santé.
Pour en savoir plus sur les PAT -> <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/qu-est-ce-qu-un-pat-a2180.html>

☐ OUI

☐ NON

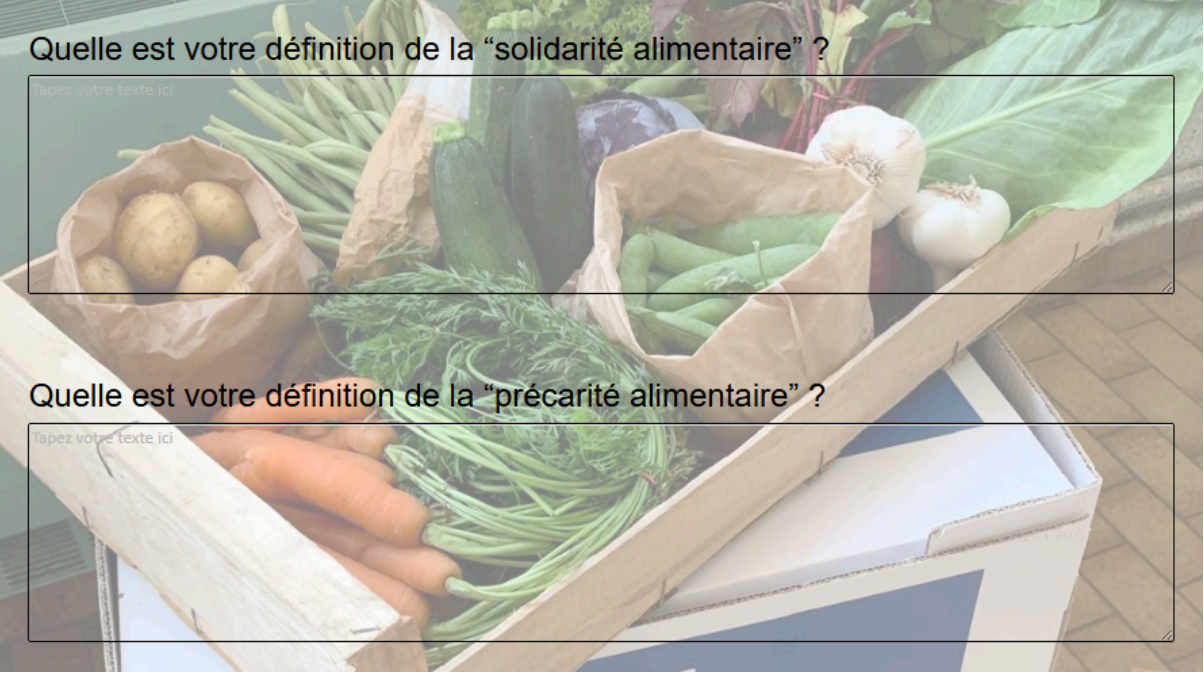
Avez-vous répondu à un appel à projet ? Exemple "Mieux Manger Pour Tous" ?

DÉFINITION

Récoltes d'informations théoriques pour la rédaction de l'étude.

Selon vous, un "acteur de l'aide alimentaire" qu'est-ce que c'est ? (votre définition)

Tapez votre texte ici



Quelle est votre définition de la “solidarité alimentaire” ?

Tapez votre texte ici

Quelle est votre définition de la “précarité alimentaire” ?

Tapez votre texte ici

EN PLUS

Informations complémentaires

Pensez vous qu'il y a assez de structures d'aides dans votre département/ autour de votre commune ?

- ☐ OUI
- ☐ NON

Avez-vous fait des observations sur le terrain qui vous semblent pertinentes à partager ?

- ☐ Non
- ☐ Oui

Annexe 3: Liste des acteurs interviewés

Tableau 3: Acteurs interviewés dans le Cher

Structure	Personnes à contacter	Rôle	Type d'entretien	Date	Durée de l'entretien
C2S	C. Millérioux	Céline Millérioux Chargée de développement	Entretien physique	15/07/2025	01:40:44
Epicerie Sociale Bourges Nords	Clément Brelaud	Directeur de l'épicerie	Entretien physique	15/07/2025	00:18:26
Secours Populaire vierzon	ati	Bénévoles restos du coeur	Entretien téléphonique	21/07/2025	00:58:27
ESVALDO	Sabrina GIBERT	Médiatrice sociale	Entretien physique	17/07/2025	01:04
Restos du coeur	M. Martinet	Responsable de la structure des Restos du Coeur à Saint-Amand-Montrond	Entretien téléphonique pour complément d'information	07/08/2025	00:10:59
Restos du coeur	Mme Bissonier	secrétaire du cher	Entretien téléphonique	28/07/2025	00:23:12
CCAS bourges	Ambre Gregoire	<u>Chargée d'appui à la Gestion de Projets Direction générale CCAS Ville de Bourges</u>	Entretien visio	03/07/2025	00:37:00
CCAS vierzon	Virginie CANON	Responsable de l'épicerie sociale et de l'Entre-Mets	Entretien téléphonique	04/07/2025	00:13:36

L'entraide de bruyère	Fawiz, Audrey	Représentant de L'Entraide 18, Salariée de L'Entraide 18	Entretien physique	29/07/2025	33:23:00
CCAS de mehun-sur-ye vre	Maryline CHERRIER	Responsable de l'épicerie sociale	Entretien téléphoniqu e	07/07/2025	30:25:00
Secours Populaire saint-amand	F. Boucher	Responsable	Entretien téléphoniqu e pour complément d'informatio n	19/08/2025	00:14:29
Département du Cher	Sandra Lemoine	Assistante de direction	Entretien téléphonique	19/08/2025	00:15:16

Tableau 4: acteurs interviewés dans le Loiret

Structure	Personne.s contacter	Rôle	Type d'entretien	Date	Durée de l'entretien
Banque alimentaire	A. Vitoux	Président de la Banque Alimentaire du Loiret	Entretien visio	04/06/2025	00:40:09
SOLAAL	Marie	Coordinatrice	Entretien physique	04/06/2025	01:01:27
Laboratoire CEDETE	Cathy Gemon	Doctorante sur le gaspillage	Entretien physique	10/06/2025	00:57:34
PAT	Pierre de Montlaur	Chargé de Mission PAT Mangeons Loiret Service Développement Économie Compétitivité Filières Chambre d'agriculture du Loiret	Entretien visio	13/06/2025	00:47:07
Croix rouge	Cynthia Boisseau	Monitrice Éducatrice, Délégation Territoriale du Loiret	Entretien physique	23/06/2025	00:48:11

Secours Populaire	M. Jaffre	Secrétaire générale secours populaire délégation du Loiret	Entretien physique	24/06/2025	00:36:37
Les Mains Tendues	J. Schenck	Responsable de l'association	Entretien téléphonique	25/06/2025	00:47:06
ADEAR45	L. Schmitt	Animatrice Transmission	Entretien téléphonique	25/06/2025	00:25:25
CESER	M. Fantin	Ex-présidente banque alimentaire du Loiret	Entretien téléphonique	30/06/2025	01:03:41
Bocaux des champs	M-P. Hory	membres fondateurs de Bocaux Des Champs	Entretien physique	30/06/2025	00:35:37
Association Teranga	SBINNE Meggan	Coordinatrice administrative et sociale	Entretien téléphonique	09/07/2025	00:30:00
Solembio	L. Buisson	Technique Encadrante – Commercialisation	Entretien physique	09/07/2025	00:51:15
Restos du coeur	Christophe Pinot	Président dans le Loiret	Entretien physique	28/07/2025	01:00:42
Restos du coeur	Martine CARON	responsable du centre de Gien	Entretien physique	04/08/2025	01:15:53
Croix rouge	Phillippe	bénévole	Entretien physique (complément d'information pour les choix de zoom)	13/08/2025	00:15:01
La fraternité Giennoise	M.Flayscale	Trésorière et Présidente en intérim	Entretien téléphonique	20/08/2025	00:18:31